

**Gabon : Demande d'accord de confirmation—Rapport des services ; Déclaration des services; Communiqué de presse sur la discussion du Conseil d'administration et Déclaration de l'administrateur pour le Gabon**

Dans le contexte de la demande d'un accord de confirmation, les documents qui suivent ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- le rapport des services pour la demande d'accord de confirmation préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions qui se sont conclues le **11 mars 2007** avec les responsables du Gabon sur l'orientation et les politiques économiques. **Sur la base des informations disponibles au moment de ces discussions, le rapport des services a été achevé le 18 avril 2007.** Les vues exprimées dans le rapport des services sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celle du Conseil d'administration du FMI.
- une déclaration des services en date du **3 mai 2007** qui actualise les informations sur l'évolution récente.
- un Communiqué de presse qui résume les **vues du Conseil d'administration exprimées lors de sa discussion du 7 mai 2007** sur le rapport des services qui parachevait la demande.
- une déclaration de l'administrateur pour le Gabon.

Les documents qui suivent ont été publiés séparément ou le seront.

Lettre d'intention envoyée au FMI par les autorités du Gabon\*  
Mémoire de politique économique et financière par les autorités du Gabon\*  
Protocole d'accord technique\*

\*Inclus également dans le rapport des services.

La politique de publication des rapports des services et autres documents autorise la suppression des informations sensibles.

**Pour aider le FMI à évaluer la politique de publication, les lecteurs sont invités à formuler leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à [Publicationpolicy@imf.org](mailto:Publicationpolicy@imf.org).**

Le public peut obtenir un exemplaire de ce rapport auprès des services de publication du FMI

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Courrier électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**

# FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## GABON

### **Rapport des services du FMI sur la demande d'accord de confirmation**

Préparé par le Département Afrique  
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par David Nellor et Adrienne Cheasty

18 avril 2007

**Les discussions** se sont déroulées à Libreville du 25 février au 11 mars 2007. La mission a rencontré MM. Jean Eyéghé Ndong, Premier ministre, Paul Toungui, Ministre des finances, Richard Onouvié, Ministre du pétrole et des mines, et Philibert Anzembé, Directeur national de la BEAC, ainsi que d'autres hauts responsables.

**La mission** se composait de M. Roger Nord (chef de mission), de M<sup>me</sup> Valeria Fichera et de M. Jan-Peter Olters (du Département Afrique), de M. Daniel Leigh (du Département des finances publiques) et de M<sup>me</sup> Aurélie Martin (du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques). M. Thierry Nguema-Affane (du bureau de l'administrateur) a assisté à la plupart des réunions. M. Richard Randriamaholy (représentant résident) a prêté son concours à la mission.

La mission a rencontré le Président du Sénat et plusieurs sénateurs, le Président du Conseil économique et social et divers représentants de la société civile, le président de la plus grande association patronale et certains représentants du secteur privé, ainsi que le corps diplomatique local et la communauté des bailleurs de fonds. Elle a également publié une déclaration dans la presse à la fin de sa visite.

**Relations avec le FMI :** à la fin de février 2007, l'encours des crédits du FMI au Gabon était de 37,8 millions de DTS (24,5 % de la quote-part). Les consultations de 2006 au titre de l'article IV ont été conclues le 5 juin 2006 et le rapport y afférent a été publié. Le Gabon a accepté de se conformer aux obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des statuts et applique un régime de change exempt de restrictions. Le Gabon a souscrit au SGDD.

I. Introduction .....	4
II. Le contexte actuel.....	6
III. Le programme de 2007–08 .....	9
IV. Évaluation par les services du FMI et risques .....	17
A. Suivi de la mise en œuvre du programme.....	46
B. Critères de réalisation quantitatifs et structurels, définitions, modes de calcul et facteurs d’ajustement .....	46
C. Communication des informations requises au FMI .....	52
Tableaux	
1. Gabon -- Indicateurs économiques 2004 -11 .....	19
2. Résumé des opérations budgétaires de l'administration centrale, 2005-10 .....	20
3. Opérations financières détaillées de l'administration centrale, 2005-10.....	21
4. Balance des paiements, 2005–11 .....	23
5. Situation monétaire, 2004–09 .....	24
6. Indicateurs de solidité du secteur bancaire, 2001-06 .....	25
7. Capacité de rembourser le FMI, 2006-14 .....	26
8. Indicateurs de vulnérabilité extérieure, 2001-06 .....	27
9. Calendrier des achats et conditions posées en vertu de l’accord de confirmation proposé, 2007–10.....	28
Graphique	
1. Évolution récente de l'économie, 2001–06 .....	7
Encadrés	
1. La réforme des subventions aux prix des carburants .....	5
2. Le déficit primaire non pétrolier durablement viable .....	11
3. Obstacles au développement du secteur privé .....	14
4. Défis de la coordination régional.....	16
Appendices	
I. Lettre des autorités gabonaises .....	29
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière.....	31
Pièce jointe II. Protocole d’accord technique .....	46
II. Analyse de viabilité de la dette extérieure et de la dette du secteur public.....	55
Tableaux des appendices	
I.1. Critères de réalisation quantitatifs dans le cadre de l'accord de confirmation, 2007-10 ...	42
I.2. Gabon—Mesures préalables, critères de réalisation et repères structurels prévus dans le cadre de l’accord de confirmation proposé pour 2007-10 .....	43
II.1. Cadre de viabilité de la dette extérieure, 2002-12.....	56
II.2. Cadre de viabilité de la dette du secteur public, 2002-12 .....	57
Graphiques des appendices	
1. Viabilité de la dette publique extérieure.....	58
2. Viabilité de la dette publique.....	59
Annexes	
I. Relations avec le FMI.....	60
II. Relations avec la Banque mondiale .....	62
III. Questions d’ordre statistique.....	67

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**Le Gabon sollicite un accord de confirmation triennal à l'appui de son programme économique.** L'accord prévoit un accès à 50 % de la quote-part. Compte tenu la solidité de sa position de balance des paiements, le Gabon a l'intention de traiter cet accord comme un accord de précaution. Le Gabon ne peut pas bénéficier d'un appui au titre de l'instrument de soutien à la politique économique, qui est limité aux pays admissibles à la FRPC.

**La conjoncture mondiale, aujourd'hui favorable, offre au Gabon l'occasion de rompre résolument avec le passé.** Les trente dernières années ont été caractérisées par une succession de fortes expansions et récessions, ainsi que par l'accumulation d'une dette insoutenable. Depuis 2003, appuyées par un accord de confirmation portant sur la période 2004–05, les autorités ont réduit les déséquilibres macroéconomiques et ont engagé de vastes réformes structurelles. Plus récemment, le niveau élevé des cours du pétrole a stimulé les recettes publiques et a permis une réduction opportune de la dette publique. Le secteur non pétrolier enregistre une croissance vigoureuse. Cependant, la hausse des dépenses publiques pendant deux années électorales successives a mis sous pression le solde budgétaire non pétrolier. L'inflation a aussi augmenté, mais depuis une valeur de départ très basse.

**Les objectifs principaux du programme gouvernemental sont de préparer l'économie à l'ère de l'après pétrole et de faire reculer significativement la pauvreté.** À cet effet, le programme proposé reposera sur trois piliers :

- **améliorer sensiblement la position budgétaire de manière à la rendre durablement viable**, en vue d'éviter une alternance nuisible de fortes expansions et de récessions liées aux fluctuations des recettes pétrolières et de se préparer à l'épuisement des réserves pétrolières;
- **renforcer l'administration des recettes pétrolières et la gestion des finances publiques**, en vue de rehausser la qualité et l'efficacité des dépenses publiques pour garantir un rendement plus élevé des investissements dans les infrastructures physiques et améliorer les services sociaux;
- **éliminer les obstacles structurels à une croissance non pétrolière tirée par le secteur privé**, en améliorant le climat des affaires, notamment en renforçant la gouvernance et la transparence.

**S'il est appliqué, le programme gouvernemental permettra d'avancer considérablement vers ces objectifs.** Le programme prévoit un ajustement budgétaire considérable en début de période, ce qui est nécessaire pour placer les finances publiques sur des bases plus soutenables. Par ailleurs, il contient une vaste stratégie de renforcement de la gestion des finances publiques, qui est cruciale pour se prémunir contre le risque d'un nouveau dérapage budgétaire et pour rehausser la qualité et l'efficacité des dépenses publiques. Enfin, le programme inclut des mesures pour favoriser le développement du secteur privé, qui est essentiel pour une croissance durable à long terme. Le programme n'est pas sans risques. En particulier, la bonne tenue des recettes pétrolières et les besoins urgents dans l'ensemble de l'économie signifient que la pression sur les dépenses publiques sera considérable. Cependant, de solides mesures préalables indiquent que les finances publiques sont contrôlées de manière plus efficace.

**Les services du FMI recommandent que la demande d'un accord de confirmation triennal par les autorités soit approuvée.**

## I. INTRODUCTION

1. **Après une forte croissance dans les années 60 et 70, le Gabon a fait face à de graves problèmes économiques pendant les trente dernières années.** Malgré des ressources naturelles très abondantes, les performances économiques du Gabon ont varié au gré des booms pétroliers et des cycles politiques, de sorte qu'à de fortes hausses des dépenses publiques ont succédé des ajustements pénibles lorsque les cours du pétrole baissaient. L'endettement public rapide et la gestion médiocre des dépenses publiques ont été à l'origine d'une accumulation persistante d'arriérés, intérieurs et extérieurs, qui se sont traduits par de nombreux rééchelonnements de la dette. Les résultats obtenus dans le cadre des accords successifs soutenus par le FMI ont été contrastés<sup>1</sup>.
  
2. **Dans un contexte marqué par le recul de la production pétrolière par rapport au pic de 1997, les autorités se sont lancées dans un large programme de réformes économiques en 2003.** Grâce à un programme de référence suivi d'un accord de confirmation de 14 mois en 2004–05, elles ont rétabli la stabilité macroéconomique, éliminé tous les arriérés de paiements extérieurs et entrepris de profondes réformes structurelles pour stimuler la croissance du secteur non pétrolier. Dopée par la bonne tenue des recettes pétrolières (due à la stabilisation de la production et la hausse nette des cours), l'excédent budgétaire global et l'excédent courant de la balance des paiements ont augmenté. Parallèlement, la compression des dépenses a contribué à une amélioration sensible du solde non pétrolier et le déficit primaire non pétrolier est tombé à 9 % du PIB non pétrolier en 2004, contre près de 17 % en 2001–02.
  
3. **Avec les nouveaux pics enregistrés par les cours du pétrole et un calendrier politique chargé en 2005-06, les réformes structurelles se sont enlisées et il a été difficile de maintenir la discipline budgétaire.** Le déficit primaire non pétrolier est passé à 17 ½ du PIB non pétrolier en 2005 et est estimé à 18 % en 2006, dépassant nettement les objectifs budgétaires du gouvernement. Les dérapages se sont surtout produits du côté des dépenses, notamment celles au titre des transferts et subventions, notamment à cause de la hausse rapide des subventions aux prix des carburants (encadré 1). En outre, de nouveaux financements extérieurs ont contribué à une forte progression de l'investissement public, massivement concentré sur les infrastructures. Il a été possible jusqu'à présent de gérer les pressions sur les prix engendrées par l'excédent des dépenses, car, grâce à leur bonne tenue, les recettes pétrolières ont continué de générer d'importants excédents budgétaires globaux et de faire baisser l'endettement. Cependant, de nouveaux dérapages budgétaires pourraient poser de graves problèmes de viabilité à moyen terme, y compris sur le plan de la compétitivité, compte tenu de l'épuisement anticipé des réserves pétrolières du Gabon au cours des 25 à 30 prochaines années.

---

<sup>1</sup> Voir *Gabon — Consultations de 2005 au titre de l'article IV*, encadré 1, pour un résumé de la mise en œuvre des programmes financés par le FMI (Rapport sur le pays 05/159).

### **Encadré 1. La réforme des subventions aux prix des carburants**

*Au début de 2007, les autorités ont décidé de réduire fortement les subventions aux prix des carburants en relevant de 26 % en moyenne les prix de détail du gazole et du supercarburant. Cette mesure a suivi l'élimination, en août 2006, des subventions aux prix du kérosène. Les autorités ont expliqué au public la hausse des prix, citant le coût élevé des subventions et apportant la preuve qu'elles profitent pour l'essentiel aux riches. Elles ont aussi annoncé une liste de mesures compensatoires ciblées sur les ménages à faible revenu pour atténuer les répercussions sociales de la hausse des prix des carburants.*

**Les prix ex-raffinerie des sept produits pétroliers qui ont été gelés en août 2002 sont au cœur des subventions aux prix des carburants.** La SOGARA, raffinerie dont la majorité du capital est privé, est le fournisseur unique de ces produits sur le marché intérieur. Elle achète le pétrole brut nécessaire pour ses opérations à un prix qui augmente parallèlement aux cours internationaux depuis 2002. Toutefois, les prix intérieurs des carburants étant gelés, elle vend ses produits raffinés à perte. Pour chiffrer ses pertes, c'est-à-dire la valeur de la subvention aux prix des carburants imputable au gel des prix, elle calcule chaque mois un prix parité à l'importation (PPI) de référence en fonction des cours internationaux et des impôts locaux, ainsi que de ses coûts et marges. Le produit de l'écart entre le PPI et le prix ex-raffinerie gelé par la quantité vendue correspond à la perte mensuelle de la raffinerie que l'État compense intégralement. Le paiement est effectué soit sous forme de pétrole brut livré sans frais à la SOGARA, soit en argent liquide. Les subventions ont été explicitement inscrites au budget pour la première fois en 2006.

**Le coût budgétaire total des subventions découlant du gel des prix ex-raffinerie, dont les ménages aisés ont été les principaux bénéficiaires, a été estimé à 4,2 % du PIB non pétrolier (PIBNP) en 2006.** D'après une analyse des impacts sur la pauvreté et le social, qui a évalué la répartition des subventions aux carburants en utilisant la série de données sur les ménages de l'EGEP de 2005, les 10 % de ménages les plus riches ont reçu un tiers des subventions. Par contre, les 30 % les plus pauvres n'ont reçu, selon les estimations, que 13 % des subventions, ce qui montre que les subventions aux prix des carburants sont un moyen très coûteux de protéger le revenu réel des pauvres.

**Le 3 mars, les prix de détail du gazole et du supercarburant ont été majorés de 27 et de 25 %, respectivement.** En outre, les autorités ont l'intention de relancer en avril le mécanisme de fixation des prix ex-raffinerie afin de répercuter intégralement sur les prix de détail toute future hausse des cours internationaux. Sous l'effet de la hausse des prix intérieurs et de la baisse des cours internationaux, les services du FMI prévoient qu'en 2007, les subventions tomberont à 1,3 % du PIBNP, soit une diminution de 2,9 points, dont un tiers tiendra aux cours internationaux.

**Les autorités ont annoncé une liste de mesures compensatoires ciblées sur les ménages à faible revenu afin d'atténuer les répercussions sociales des hausses des prix des carburants.** Ces mesures, qui se chiffrent à 0,7 % du PIBNP, prévoient la fourniture gratuite de l'eau et de l'électricité à certains usagers, la gratuité des inscriptions scolaires, l'amélioration des transports publics à Libreville et une accélération des projets d'investissement à taux de rendement social élevé (pour plus de précisions, voir le paragraphe 11 du MPEF).

#### **4. Dans le souci de relancer les réformes structurelles et de restaurer la discipline budgétaire, le gouvernement a élaboré un programme économique global à moyen terme.**

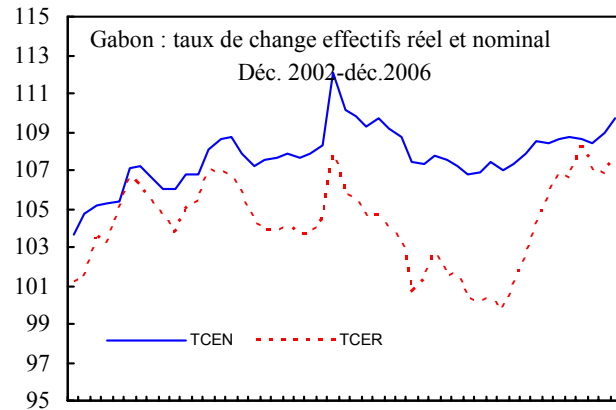
Le principal objectif de ce programme est de saisir la chance offerte par les cours élevés du pétrole pour placer les finances publiques sur des bases viables tout en améliorant les performances de l'économie Gabonaise, en réduisant la pauvreté, et en se préparant pour l'ère de l'après pétrole. À l'appui de ce programme, et eu égard à la vulnérabilité constante de l'économie aux fluctuations des cours du pétrole, les autorités demandent l'aide du FMI dans le cadre d'un accord de confirmation triennal prévoyant l'accès à des ressources correspondant à 50 % de la quote-part<sup>2</sup>. Compte tenu de leur forte position de balance des paiements à l'heure actuelle, les autorités envisagent de considérer cet accord comme un accord de précaution.

<sup>2</sup> N'étant pas admissible à bénéficier de la FRPC, le Gabon ne peut demander une aide au titre de l'instrument de soutien à la politique économique.

## II. LE CONTEXTE ACTUEL

### 5. L'activité a continué à se renforcer en 2006, mais certaines tensions inflationnistes sont apparues.

Bien que la production de pétrole ait diminué, essentiellement pour des raisons techniques temporaires, la croissance du secteur non pétrolier est passée de 4¼ % en 2005 à 5 %, selon les estimations, en 2006, principalement sous l'effet de la forte activité des services et du bâtiment. Après deux années de quasi-stabilité des prix, les prix à la consommation ont augmenté pendant le second semestre de 2006 et l'inflation a atteint 4 % en moyenne, reflétant en partie les stimulations budgétaires cumulées de 2005



et de 2006 et les fortes hausses des prix de certains produits alimentaires<sup>3</sup>. Après une année de dépréciation sensible, le taux de change effectif réel s'est apprécié de 7½ % en 2006, reflétant un taux d'inflation plus élevé que dans les pays partenaires. Cependant, les obstacles qui freinent une meilleure productivité des facteurs et compétitivité dans le secteur non pétrolier du Gabon continuent d'être beaucoup plus structurels que liés aux prix.

### 6. Grâce à leur bonne tenue, les recettes pétrolières ont continué de générer d'importants excédents budgétaires en 2006, mais les dépassements de crédits ont pesé sur le solde non pétrolier.

Selon les estimations, le solde budgétaire global a atteint 9¼ % du PIB en 2006, ce qui a contribué à un excédent extérieur courant de 18½ % du PIB. En conséquence, la dette extérieure publique a baissé de 39 % du PIB en 2005 à 32½ % en 2006 et la dette intérieure a aussi diminué<sup>4</sup>. Cependant, le déficit primaire non pétrolier (DPNP) a augmenté légèrement pour atteindre 18 % du PIB non pétrolier (13¾ % hors subventions aux prix des carburants), soit environ 5 points de plus que l'objectif de la loi de finances rectificative de 2006<sup>5</sup>. Les dérapages ont surtout concerné les dépenses courantes, y compris les dépenses discrétionnaires de sécurité et de souveraineté et la masse salariale, cette dernière reflétant les hausses du salaire minimum, le relèvement de l'âge de la retraite et l'augmentation des traitements versés aux militaires.

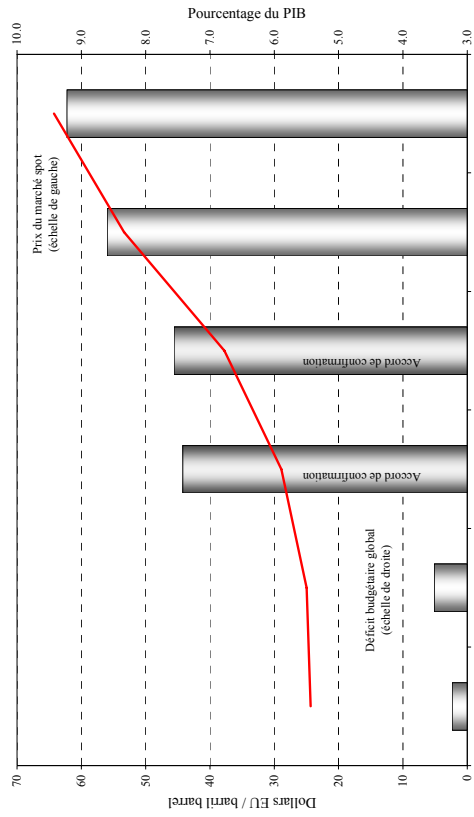
<sup>3</sup> Toutefois, les pondérations de l'IPC reflètent les tendances de la consommation depuis 1975 et l'indice ne saisit pas la majeure partie du secteur des services. Un nouvel indice, basé sur l'enquête de 2005 sur les dépenses des ménages, devrait être mis en place prochainement.

<sup>4</sup> Le stock de dette intérieure a dans un premier temps augmenté, à mesure que les arriérés intérieurs étaient convertis en créances en vertu des accords successifs avec les créanciers du Club de Libreville. En même temps, les autres créances intérieures, notamment les découverts à la BEAC, ont fortement diminué. À la fin de 2006, le stock recensé de dette intérieure se chiffrait à 11½ % du PIB, contre 18 % à la fin de 2005.

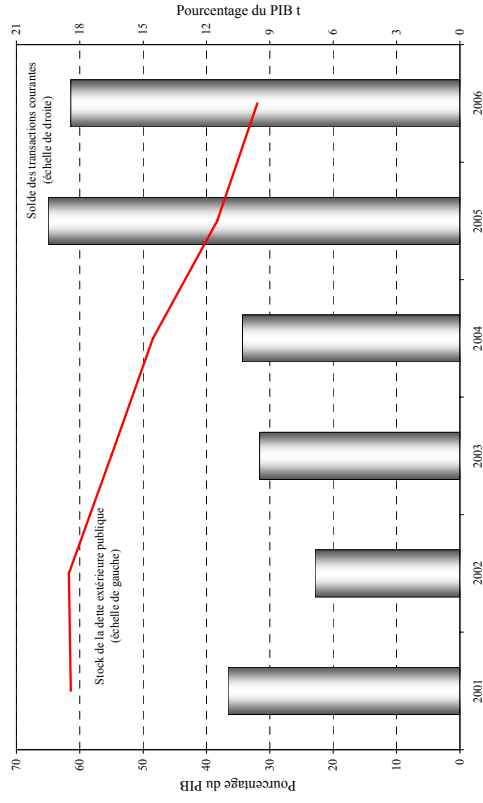
<sup>5</sup> Les subventions aux prix des carburants sont totalement intégrées au budget de l'État depuis le milieu de 2006. Le DPNP ne comprend pas les frais de restructuration des entreprises publiques en cours de privatisation ou de liquidation.

# Graphique 1. Gabon : évolution récente de l'économie, 2001-06

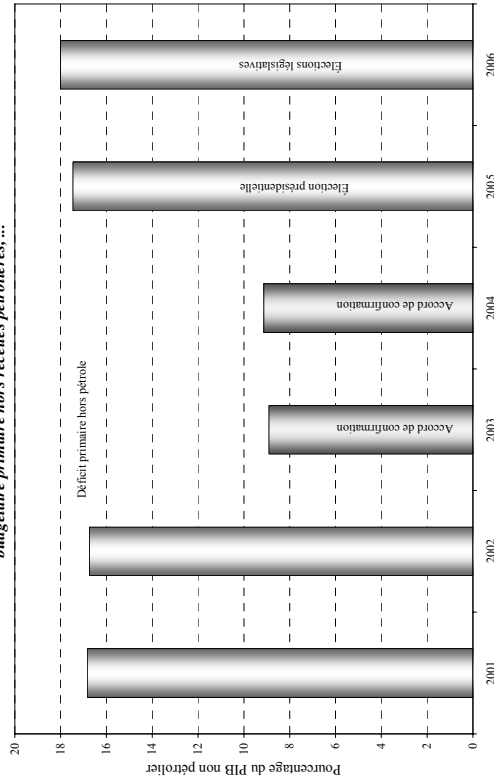
*Le boom pétrolier actuel a engendré des excédents de recettes budgétaires, ...*



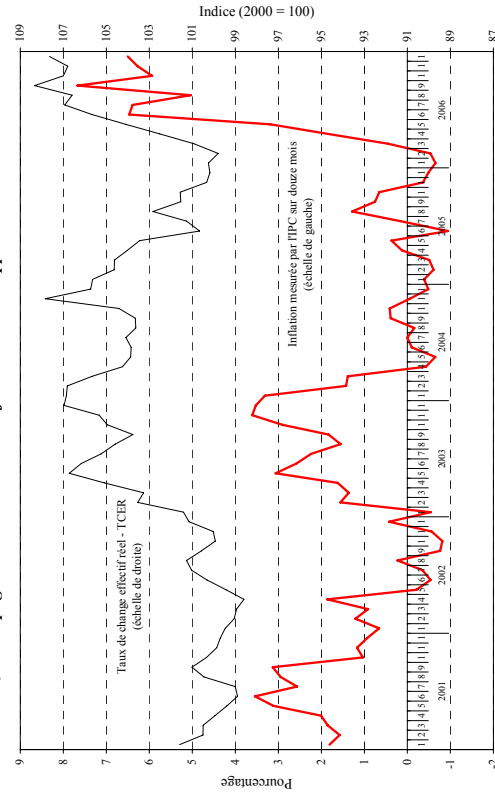
*...et du solde des transactions courantes importants, et a réduit la vulnérabilité extérieure.*



*Mais les pressions visant à la hausse des dépenses ont entraîné une dégradation du solde budgétaire primaire hors recettes pétrolières, ...*



*... accompagné d'une hausse de l'inflation et d'une appréciation du TCER.*



Sources : estimations des autorités gabonaises et des services du FMI.



7. **Les dépenses d'investissement financées par des ressources extérieures ont fortement augmenté.** Après l'expiration de l'accord de confirmation de 2004–05 et la normalisation des relations avec ses créanciers, le Gabon a contracté de nouveaux emprunts extérieurs, majoritairement à des conditions commerciales, pour financer divers projets (routes, hôpitaux et défense, principalement). La dette totale contractée en 2005–06 a atteint 275 milliards de FCFA, soit environ 5½ % du PIB de 2006; les dépenses annuelles correspondantes ont été limitées à 1 % du PIB approximativement.

8. **Selon les perspectives pour 2007, la croissance continuera d'être robuste.** Le secteur pétrolier devrait revenir à des niveaux de production normaux et la croissance du PIB non pétrolier passera, d'après les projections, à 5¼ %, par suite d'une large reprise économique à laquelle contribueront fortement les services et le bâtiment. En conséquence, la croissance du PIB devrait atteindre au total 5½ %, son taux le plus élevé en 10 ans. On s'attend à ce que le taux d'inflation moyen augmente, sous l'effet d'une liquidité qui continuera d'être abondante et des répercussions de la hausse des prix de détail des carburants. La croissance devrait fléchir en 2008–10, en partie parce que la production de pétrole retrouvera sa tendance baissière à long terme, alors que les pressions sur les prix devraient s'atténuer par suite d'un durcissement de la politique budgétaire<sup>6</sup>.

Gabon - Cadre macroéconomique, 2005-11

	2005 Prél.	2006 Est.	2007	2008	2009	2010	2011
			Projections				
			(Variation annuelle en pourcentage)				
PIB à prix constants	3.0	1.2	5.6	4.2	4.3	3.5	2.8
Oil	-0.4	-8.9	5.3	2.9	3.1	-0.5	-3.8
Non-oil	4.3	4.9	5.7	4.7	4.7	4.7	4.8
PIB aux prix courants	20.5	9.2	2.3	9.0	5.3	2.9	1.3
IPC (moyenne annuelle)	0.0	4.0	5.5	3.0	2.5	2.0	2.0
			(Pourcentage du PIB)				
Solde budgétaire global (base ordonnancement)	8.6	9.2	10.1	11.5	11.6	11.6	11.0
Solde extérieur courant	19.5	18.4	16.9	16.7	14.7	12.8	8.9
Dette extérieure publique	39.1	32.5	27.6	21.3	16.2	13.3	10.4
			(Pourcentage du PIB non pétrolier)				
Recettes pétrolières	23.9	23.5	24.2	23.7	23.9	24.2	24.1
Solde primaire hors pétrole	-17.5	-18.0	-11.6	-10.0	-8.8	-7.4	-6.0

Source : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>6</sup> Il n'est pas tenu compte de l'impact macroéconomique du projet fer de Belinga, pour lequel le gouvernement a récemment signé un accord-cadre avec la Chine. Les services du FMI évalueront cet impact une fois que les plans financiers et opérationnels auront été mis au point de façon définitive.

9. **La dette publique devrait normalement être viable à moyen terme, sauf si les cours du pétrole s'effondrent.** Le ratio dette extérieure publique/PIB a baissé de 50 %

environ en 2004 à 32½ % à la fin de 2006. Au cours de

cette période, la dette intérieure est tombée de 27 à 11½ du PIB, car l'Etat a effectué des remboursements élevés d'engagements intérieurs de longue date. Une analyse type de la soutenabilité de la dette, effectuée à partir des hypothèses retenues dans les Perspectives de

<b>Gabon – Dette extérieure</b> (Milliards de Francs CFA)						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>DETTE TOTALE</b>	1,789	1,623	1,411	1,186	947	799
En pourcentage du PIB	39.1	32.5	27.6	21.3	16.2	13.3
<b>Dette multilatérale</b>	224	203	162	133	122	119
Dont FMI	38	28	12	0	0	0
<b>Dette bilatérale</b>	1,541	1,407	1,247	1,052	825	680
Club de Paris	1,506	1,366	1,207	1,012	784	638
Avant date butoir	1,386	1,241	1,084	894	685	560
Après date butoir	120	125	123	118	99	78
Autres	35	41	39	40	41	42
Dettes diverses	11	6	0	0	0	0
<b>Club de Londres</b>	12	7	2	0	0	0

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

l'économie mondiale pour les cours du pétrole, fait apparaître un scénario de référence comportant de nouvelles baisses des ratios dette/PIB et une dette viable à moyen terme (appendice II). Les tests de résistance montrent que ces résultats sont assez robustes en cas de chocs classiques. Cependant, le Gabon demeure vulnérable aux fortes fluctuations des cours du pétrole, surtout pendant les prochaines années au cours desquelles le service de la dette sera conséquent. Par exemple, si les cours du pétrole tombaient à moins de \$40 le baril en moyenne (38 % en deçà de l'hypothèse de référence), l'écart de financement se creuserait, ce qui nécessiterait un ajustement plus prononcé des finances publiques<sup>7</sup>.

### III. LE PROGRAMME DE 2007–08

10. **Les principaux objectifs du programme gouvernemental sont de préparer l'économie à l'ère de l'après pétrole et de faire reculer résolument la pauvreté.** À cet effet, le programme proposé reposera sur trois piliers :

- **améliorer sensiblement la position budgétaire de façon à la rendre durablement soutenable**, en vue d'éviter une alternance nuisible de fortes expansions et de récessions liées aux fluctuations des recettes pétrolières et de se préparer à l'épuisement des réserves pétrolières;
- **renforcer l'administration des recettes pétrolières et la gestion des finances publiques**, en vue d'inscrire toutes les recettes pétrolières et les dépenses publiques dans le budget et de rehausser la qualité et l'efficacité de ces dépenses pour garantir

<sup>7</sup> Dans le cadre du programme, des consultations auraient lieu avec le FMI si les cours du pétrole baissaient de plus de 30 % par rapport au scénario de référence des Perspectives de l'économie mondiale.

un rendement plus élevé des investissements dans les infrastructures physiques et améliorer les services sociaux;

- **éliminer les obstacles structurels à une croissance non pétrolière tirée par le secteur privé**, en améliorant le climat des affaires, notamment la gouvernance et la transparence.

### **Ajustement budgétaire : placer les finances publiques sur des bases soutenables**

11. **Les politiques budgétaires procycliques ont été l'une des principales causes de la vulnérabilité macroéconomique par le passé.** Les phases d'expansion budgétaire pendant les booms pétroliers ont été suivies par des phases d'ajustement pénibles lorsque les cours du pétrole et les recettes publiques diminuaient. Dans le contexte de l'épuisement anticipé des réserves pétrolières au cours des 30 prochaines années, et pour réduire la vulnérabilité de l'économie à l'instabilité des cours du pétrole, les autorités ont l'intention d'appliquer une stratégie quinquennale d'ajustement budgétaire afin de placer les finances publiques sur des bases viables à long terme. L'objectif est de ramener d'ici à 2011 le déficit primaire non pétrolier (DPNP) à environ 6 % du PIB pétrolier, ratio qui, selon les estimations, pourrait être maintenu même après l'épuisement des réserves pétrolières (encadré 2).

12. **À cet effet, les autorités réduiront fortement le DPNP en 2007, faisant un pas important vers une position budgétaire durablement viable** (paragraphe 8 à 11 du MPEF). Dans la loi de finances rectificative qui sera soumise au Parlement avant la fin de juin, elles ont l'intention de présenter un cadre budgétaire révisé qui permettra de ramener le DPNP de 18 à 11½ % du PIBNP entre 2006 et 2007. L'ajustement portera surtout sur le volet dépenses. Notamment, il est prévu de réduire de 3 points du PIBNP les subventions aux prix des carburants et de 1½ point les dépenses de sécurité et de souveraineté, qui ont fortement augmenté en 2005-06. La croissance rapide des importations et l'amélioration de l'administration des douanes et de l'impôt donneront un coup de fouet aux recettes, que stimulera en outre temporairement le recouvrement exceptionnel des arriérés de TVA de Gabon Télécom dans le contexte de sa privatisation.

13. **Il est crucial de renforcer la gestion de la dette et des actifs pour parvenir à la viabilité budgétaire à long terme** (paragraphe 12 du MPEF). Les autorités ont commencé à discuter avec leurs créanciers extérieurs de la possibilité de paiement par anticipation et ont sensiblement réduit l'encours des engagements intérieurs. Le remboursement par anticipation de la dette la plus coûteuse renforcerait les positions extérieure et budgétaire du Gabon en réduisant les paiements d'intérêts annuels, ainsi que la vulnérabilité aux chocs futurs.

## Encadré 2. Le déficit primaire non pétrolier durablement viable

*Étant donné la nature épuisable des réserves de pétrole, la forte dépendance à l'égard des recettes pétrolières et l'instabilité des cours du pétrole, les pays producteurs d'hydrocarbures doivent se doter d'un cadre budgétaire tourné vers l'avenir. Les dirigeants doivent donc trouver le bon dosage entre les dépenses (investissements en capital physique et en capital humain, notamment) et l'épargne financière. Les résultats peuvent varier selon les priorités sociales tout en cadrant avec la viabilité budgétaire à long terme.*

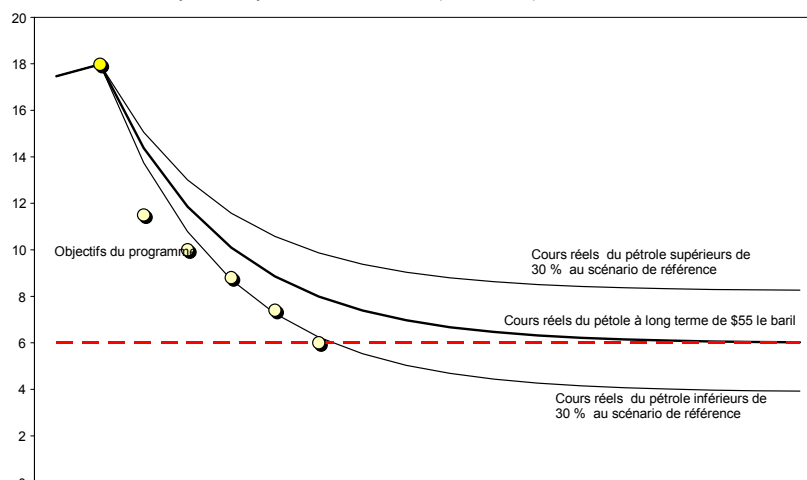
**L'une des solutions est de choisir une stratégie budgétaire qui vise à préserver les actifs financiers et les réserves pétrolières** (voir, par exemple, les Perspectives économiques régionales de mai 2007 pour l'Afrique subsaharienne). Établie à partir de l'hypothèse de revenu permanent de Friedman (1957), cette stratégie prévoit que les dépenses publiques suivent une trajectoire constante définie en fonction de la valeur de rente anticipée de la richesse pétrolière et des recettes non pétrolières (le «revenu permanent» de l'État). L'État investit une certaine fraction de ses recettes pétrolières sous d'autres formes d'actifs (financiers en l'occurrence). Grâce au rendement de ces actifs, il peut financer indéfiniment le déficit primaire une fois les réserves pétrolières épuisées.

**Dans le cas du Gabon, les simulations montrent que la politique budgétaire actuelle n'est pas viable** (pour la méthodologie sous-jacente, voir le WP/06/193). Sur la base des réserves pétrolières prouvées (de l'ordre de 2 milliards de barils), d'un cours réel du pétrole à long terme d'environ \$55 le baril et d'un taux de rendement réel des actifs financiers de 3,2 %, le déficit primaire non pétrolier durablement viable (DPNPDV) est estimé à 6 % du PIB non pétrolier, soit un chiffre très inférieur aux 17,5 et 18 % du PIB non pétrolier réalisés en 2005 et en 2006, respectivement (voir graphique).

**Étant donné les incertitudes qui pèsent sur l'avenir économique du pays, il est justifié, pour des raisons de prudence, de réaliser le maximum de l'ajustement budgétaire dans la phase initiale.** S'il se peut que le DPNPDV

estimé diminue, notamment parce que des réserves de pétrole et de gaz non prouvées, mais probables, pourraient permettre au pays de doubler son potentiel d'hydrocarbures, il y a aussi des risques (par exemple, une baisse de 30 % des cours réels du pétrole, qui s'établiraient alors à \$39 le baril, ramènerait le

Gabon : trajectoire d'ajustement vers un déficit primaire non pétrolier durablement viable 2005-2025



DPNPDV à 3,9 % du PIB non pétrolier. Le DPNPDV estimé dépend aussi de façon cruciale du taux de rendement réel des actifs financiers de l'État, établi par hypothèse à 3,2 % (taux normal pour des portefeuilles diversifiés, à long terme et à faible risque). Cependant, ce taux ne peut être atteint que si des réformes institutionnelles sont réalisées dans la zone de la CEMAC, car le taux de rendement actuel des fonds pour les générations futures du Gabon n'est que de 3,15 % en termes *nominaux* (ce qui sous-entend un taux de rendement réel négatif en 2006).

## **Réformes de la gestion des finances publiques : augmenter la qualité et l'efficacité de la dépense publique**

14. **La médiocrité de la gestion des finances publiques a été à la source des résultats décevants du passé.** Les dépenses publiques, tant au titre des infrastructures physiques que des services sociaux de la santé et de l'éducation, n'ont pas eu les résultats escomptés. Dans leurs récents rapports de diagnostic, le FMI et la Banque mondiale ont identifié les principaux problèmes dans les domaines de la préparation, la présentation, l'exécution et le suivi du budget, ainsi que de l'administration des recettes pétrolières<sup>8</sup>. Les autorités ont préparé une stratégie complète et détaillée pour s'attaquer à ces problèmes.

15. **La préparation du budget sera améliorée** (paragraphe 14–15 du MPEF). S'appuyant sur les travaux en cours, les autorités ont l'intention d'adopter un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) triennal avant la fin de 2007. Ce cadre, qui se fonde sur des priorités sectorielles, permettra d'évaluer avec plus de précision les charges récurrentes liées aux dépenses d'investissement et de renforcer le processus utilisé pour fixer les priorités de dépenses. En outre, la transparence et la présentation du budget seront améliorées afin de donner davantage d'informations sur les résultats budgétaires antérieurs, y compris les dépenses fiscales, dans la documentation budgétaire annuelle remise au Parlement. Par ailleurs, des travaux sont en cours afin d'établir une classification fonctionnelle des dépenses, qui devrait être disponible d'ici à la fin de 2007.

16. **Des mesures décisives seront prises pour améliorer le suivi et l'efficacité de l'exécution du budget** (paragraphe 16 du MPEF). En 2007, les autorités sont parvenues à rendre le budget opérationnel dès la fin janvier, une avancée importante dans la voie d'une exécution plus efficace du budget durant l'exercice. Pour l'avenir, elles prévoient de réformer les systèmes de suivi pour renforcer la gestion de la trésorerie et de publier en temps voulu des rapports fidèles sur l'exécution du budget. En ce qui concerne les paiements, des mesures ont été prises à la fin de 2006 pour ramener de 120 à 90 jours les délais de règlement du Trésor, l'objectif étant de les ramener à 60 jours avant la fin de 2007 et à 30 jours en 2008.

17. **Plusieurs mesures sont envisagées dans l'immédiat pour rehausser la qualité de l'investissement public** (paragraphe 17 du MPEF). Les marchés publics jouent un rôle capital de garde-fou pour les grandes dépenses. L'an dernier, les fonctions de la Direction des marchés publics (DGMP) ont été accrues, et la mesure la plus récente a été la création d'un site où sont publiés tous les appels d'offres des marchés publics, de même que les adjudications. La DGMP continuera d'augmenter la proportion des marchés publics à adjudger par voie d'appel d'offres, l'objectif étant de passer de 35 % en 2006 à plus de 50 % en 2007 et à 70 % en 2008. Le Gabon se rapprocherait ainsi de l'objectif de 75 % que la Banque

<sup>8</sup> Voir *Gabon : Rapport sur l'observation des normes et codes – Transparence des finances publiques* (Rapport sur le pays 06/388).

mondiale considère comme une bonne pratique internationale dans son évaluation des systèmes de gestion des finances publiques. Une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des dépenses au titre des fêtes tournantes. Les listes des projets seront préparées plus rapidement et diffusées à l'intention du public, alors que toutes les dépenses seront soumises aux procédures budgétaires normales, y compris celles relatives aux marchés publics.

**18. Des travaux sont en cours pour renforcer l'administration des recettes pétrolières** (paragraphe 18 du MPEF). In 2004, le Gabon a décidé de participer à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), l'objectif étant d'accroître la transparence et la responsabilisation au sein du secteur pétrolier. Depuis lors, les autorités ont publié deux rapports, dont le plus récent, au début d'avril 2007, est consacré aux flux de recettes pétrolières en 2005<sup>9</sup>. D'après ces rapports, il est toujours difficile de rapprocher totalement les paiements des sociétés avec les recettes publiques. Pour renforcer les capacités de suivi par l'État des recettes pétrolières, les autorités ont engagé sur appel d'offres une société privée afin qu'elle mette au point un modèle de comptabilisation mensuelle de ces recettes. Le modèle permettra d'effectuer des projections et des vérifications à partir de paramètres contractuels, appliqués champ par champ, en tenant compte de la production, des prix et des coûts. Il devrait en outre faciliter l'inscription dans le budget de l'État de certains flux de recettes actuellement exclus et des dépenses parallèles, notamment les provisions pour investissements diversifiés (PID) et les provisions pour investissements hydrocarbures (PIH)<sup>10</sup>. Les autorités, qui prévoient que le modèle sera prêt avant septembre 2007, ont l'intention de le rendre opérationnel en l'appliquant au début de 2008 aux recettes de 2007.

**19. L'assiette des recettes non pétrolières sera renforcée** (paragraphe 19 du MPEF). La Direction des grandes entreprises (DGE), créée en 2004, est maintenant opérationnelle. Les autorités préparent actuellement un nouveau code général des impôts, qui reprendra toutes les révisions faites ces dernières années. Elles lancent aussi une réflexion approfondie sur les exonérations fiscales en vigueur. À titre de première mesure, elles prévoient de faire un inventaire de ces exonérations et d'inclure une estimation de leur coût dans le rapport qui accompagnera la loi de finances de 2008. Elles prévoient aussi de réformer complètement par la suite le système des exonérations fiscales. Enfin, la saisie des permis forestiers en arriérés d'impôts contribuera sans doute au respect des obligations fiscales dans ce secteur important de l'économie.

<sup>9</sup> Voir le site EITI du Gabon à l'adresse <http://www.eitigabon.org/>.

<sup>10</sup> Les PID et les PIH sont des dispositions contractuelles qui figurent depuis longtemps dans l'accord de concession signé avec l'une des plus importantes sociétés pétrolières étrangères en activité au Gabon. En vertu de ces dispositions, une faible proportion des recettes fiscales est affectée à des dépenses d'investissement spécifiques. La mission a été informée que, ces dernières années, les PID et les PIH se sont chiffrées en moyenne à 13,5 millions de dollars environ (au total 1¼ % des recettes pétrolières et l'équivalent de ½ % du PIB non pétrolier en 2006) et ont été affectées, respectivement, à des dépenses dans les domaines des infrastructures et de la défense effectuées en dehors du budget de l'État.

## Développement du secteur privé : renforcer la gouvernance et la transparence

20. **Il est crucial de promouvoir le développement du secteur privé pour la diversification de l'économie et la lutte contre la pauvreté.** Les études de diagnostic, y compris celle du Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS) du Groupe de la Banque mondiale, signalent plusieurs obstacles (encadré 3). Le gouvernement s'est lancé dans une triple stratégie axée sur la privatisation ou la restructuration des entreprises semi-publiques inefficaces, le renforcement du contexte légal et réglementaire, en particulier de la gouvernance et de la transparence, et l'amélioration du climat des affaires, notamment des infrastructures physiques et des services financiers.

### Encadré 3. Obstacles au développement du secteur privé

*La diversification économique est cruciale pour la croissance à long terme du Gabon. De récentes études diagnostiques ont signalé de graves insuffisances qui empêchent le secteur privé non pétrolier de se développer de façon plus dynamique. Parfaitement conscientes de la nécessité de renforcer ce secteur pour préparer l'ère de l'après pétrole, les autorités ont récemment accompli des progrès sensibles en matière de privatisation; cependant, elles doivent s'attaquer plus énergiquement aux autres obstacles structurels qui freinent le développement du secteur privé.*

**Selon le rapport de 2006 sur le climat des affaires, le Gabon se situe dans ce domaine à un niveau proche de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne.** Il ressort de l'enquête qu'au Gabon, il faut, par exemple, 60 jours environ pour créer une entreprise, contre 35 en Afrique du Sud, et 8 démarches administratives pour immatriculer des biens, contre 6 seulement en Afrique du Sud.

#### Indicateurs de la pratique des affaires (2006) : classement des pays

	Degré de facilité	Création d'entreprise	Agrément	Immatriculation des biens	Exécution des contrats	Embauche et licenciement
Afrique du Sud	29	57	45	69	43	87
Botswana	48	93	136	34	77	62
Ghana	94	145	83	113	50	120
<b>Gabon</b>	<b>132</b>	<b>142</b>	<b>54</b>	<b>149</b>	<b>77</b>	<b>159</b>
Cameroun	152	152	151	131	170	135
<i>Afrique subsaharienne (moy.)</i>	<i>131</i>	<i>125</i>	<i>110</i>	<i>121</i>	<i>111</i>	<i>118</i>

Source : Banque mondiale, Indicateurs de la pratique des affaires – données de base.

**Le Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS) du Groupe de la Banque mondiale a examiné le climat de l'investissement au Gabon en 2004.** Il a identifié les principaux obstacles suivants : cadre réglementaire lourd, en particulier pour la création d'entreprises, coût élevé des services publics, des services portuaires et des transports, manque d'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises et complexité du système judiciaire qui entrave le règlement effectif des litiges commerciaux. Après avoir examiné les conclusions et recommandations du FIAS en 2005, les participants d'un groupe de travail conjoint secteur public/secteur privé ont proposé certaines mesures pour s'attaquer aux obstacles les plus urgents et recommandé de formuler dans une étude de suivi un plan pratique de simplification du cadre réglementaire.

21. **La restructuration des entreprises publiques est presque terminée** (paragraphe 22 du MPEF). La majorité du capital de Gabon Télécom a été vendue en février 2007. Air Gabon, qui a longtemps bénéficié d'un appui budgétaire coûteux, est presque liquidée. Ses actifs ont été pour la plupart vendus et une grande partie des ses obligations réglées; les autorités prévoient que la liquidation sera achevée avant la fin septembre 2007. La restructuration de Gabon Poste est en bonne voie. Les services postaux resteront dans le secteur public, mais les effectifs de l'entreprise seront profondément réduits, et sa subvention budgétaire sera strictement limitée et diminuera graduellement. Enfin, le programme de réforme du secteur financier, qui était au point mort depuis longtemps, a été relancé (paragraphe 23 du MPEF). La saisie des permis forestiers dont les détenteurs n'ont pas acquitté leurs obligations fiscales est un jalon important dans la restructuration du secteur financier, opération pour laquelle le gouvernement a reçu l'appui de la Banque mondiale<sup>11</sup>.

22. **Des efforts sont actuellement déployés pour améliorer le climat des affaires** (paragraphe 25 du MPEF). À partir d'un plan d'action préparé en collaboration avec le secteur privé, le gouvernement restructure l'agence de promotion des investissements et simplifie les formalités administratives en vue de ramener à sept jours le délai maximum de création d'une entreprise. En outre, il a engagé un consultant international réputé pour l'aider à établir, parallèlement au processus judiciaire souvent lent, un système d'arbitrage volontaire pour les litiges commerciaux. Les recommandations définitives sont attendues avant la fin de 2007 et leur mise en œuvre est envisagée pour 2008.

23. **Les insuffisances du système financier freinent nettement le développement du secteur privé.** Bien que stable, le secteur financier du Gabon demeure peu développé, même en comparaison avec celui des pays voisins, le crédit au secteur privé ayant atteint environ 10 % du PIB en 2006<sup>12</sup>. Les autorités et les autres pays membres de la CEMAC s'attaquent actuellement aux contraintes réglementaires identifiées dans le PESF régional de 2006, y compris en ce qui concerne les procédures administratives lourdes de la BEAC, qui peuvent compromettre l'efficacité des transactions bancaires (paragraphe 24 du MPEF). Les réformes en cours en vue d'encourager l'immatriculation des biens immobiliers devraient faciliter l'accès au crédit bancaire du secteur privé, surtout les petites et moyennes entreprises, qui profiteront aussi des efforts actuellement déployés pour stimuler le développement de la microfinance.

24. **La bonne gouvernance est capitale pour stimuler le développement du secteur privé.** Bien qu'elle soit encore dans une phase de perfectionnement, la Commission nationale de la lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI) a récemment lancé une série d'enquêtes et

<sup>11</sup> Le Natural Resource Management Development Policy Loan (DPL) a été approuvé par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale à la fin de 2005 et devrait normalement prendre effet en mai 2007. Il finance un important programme de réformes dans les domaines de la forêt, de la pêche, de la biodiversité et de l'environnement. Il finance également la participation du Gabon à l'ITIE.

<sup>12</sup> Voir *Gabon : Consultations de 2006 au titre de l'article IV*, encadré 6 (Rapport sur le pays 06/238), ainsi que le chapitre III du document intitulé «*Gabon : Questions choisies*» (Rapport sur le pays 06/232) pour une analyse de l'accès du secteur privé au crédit bancaire.



s'emploie à obtenir de certains fonctionnaires qu'ils remplissent leur déclaration obligatoire de fortune (paragraphe 20 du MPEF). Afin de renforcer la transparence et la responsabilisation (paragraphe 21 du MPEF), les autorités ont lancé une campagne en vue de mettre à la disposition de tous les documents importants d'intérêt public, y compris les rapports budgétaires et ceux de la Cour des comptes et de la CNLCEI. Elles ont l'intention de publier le journal officiel sur le site du gouvernement avant la fin de 2007. Des efforts sont actuellement déployés en vue de renforcer l'établissement et la diffusion des statistiques économiques afin de guider et d'évaluer la prise de décision économique.

25. **Une coordination régionale effective est importante pour atteindre les objectifs macroéconomiques à long terme du Gabon.** La politique commerciale est établie au niveau régional et le Gabon a l'intention de continuer de collaborer avec ses partenaires de la CEMAC pour abaisser le niveau élevé du tarif extérieur commun (paragraphe 26 du MPEF)<sup>13</sup>. De même, la politique monétaire, y compris la gestion des réserves, et la réforme du secteur financier se font essentiellement au niveau régional et nécessitent de maintenir une étroite coordination (encadré 4).

#### **Encadré 4. Défis de la coordination régionale**

*Le développement économique du Gabon dépend en partie de décisions qui sont prises au niveau régional par la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) et la BEAC (Banque des États de l'Afrique centrale). La coordination à l'échelon régional est cruciale pour l'exécution du programme de réformes du Gabon dans les domaines suivants :*

**Placement des réserves budgétaires à long terme.** L'accumulation au Fonds pour les générations futures (FGF) des actifs financiers — au niveau nécessaire pour financer des déficits primaires durablement viables une fois les réserves pétrolières épuisées — présuppose que ceux-ci ne doivent pas être gérés comme les réserves internationales liquides détenues à la BEAC à l'appui de l'accord de change régional. Le relèvement du taux de rémunération des dépôts au FGF, de 1,90 % en mars 2006 à 3,15 % en décembre 2006, a constitué un pas dans la bonne direction, mais ce taux reste très inférieur à ceux offerts par les autres fonds pétroliers (par exemple, le fonds norvégien). Des discussions sont en cours entre les producteurs de pétrole de la CEMAC et la BEAC sur la façon d'assurer une rémunération suffisante aux réserves budgétaires à long terme.

**Création d'un marché régional des titres publics.** Pour faciliter l'intégration du marché financier régional, donner au secteur privé des instruments pour ses placements financiers et rationaliser la gestion de la dette publique, les pays membres de la CEMAC ont convenu, en principe, de limiter fortement le recours aux avances statutaires de la BEAC et, finalement, de les remplacer par des titres (bons du Trésor, par exemple) échangeables au niveau régional.

**Réforme commerciale.** À 30 %, le taux maximum du tarif extérieur commun demeure élevé selon les normes internationales et devrait être abaissé. La coordination régionale est aussi importante pour les discussions en cours avec l'Union européenne sur des accords de partenariat économique (APE). Enfin, pour rationaliser les transactions commerciales, il est possible de simplifier les procédures administratives de paiement à la BEAC, qui peuvent pénaliser un financement efficace des échanges.

<sup>13</sup> Voir les recommandations des services du FMI dans le document intitulé «*Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale — Rapport des services du FMI sur les politiques communes des États membres*» (Rapport sur le pays 06/317).

## Modalités du programme

26. **L'accès prévu dans l'accord de confirmation proposé est peu élevé et le risque financier pour le FMI faible.** L'accès total serait équivalent à 77,15 millions de DTS (50 % de la quote-part, soit environ 17 % sur une base annuelle) et serait décaissable principalement en fin de période (tableau 9). Les conditions d'accès et d'échelonnement reflètent l'absence de besoin immédiat de financement. Les autorités ont indiqué qu'elles considéreraient le programme comme un accord de précaution.

27. **Le programme prévoit des revues semestrielles, la première associée avec les résultats obtenus à la fin de juin.** La conditionnalité et le suivi du programme reposent sur des critères de réalisation quantitatifs trimestriels, ainsi que sur des repères et des critères de réalisation structurels dans les secteurs cruciaux pour atteindre les objectifs du programme. (tableaux 1 et 2 du MPEF). Les ressources du FMI devraient être mises à disposition sur une base trimestrielle liée aux critères de réalisation quantitatifs et aux revues semestrielles du Conseil d'administration.

## IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI ET RISQUES

28. **La conjoncture mondiale favorable offre au Gabon l'occasion de rompre de manière décisive avec le passé.** Le niveau élevé des cours du pétrole et la vigueur du secteur non pétrolier permettent au Gabon de satisfaire des besoins pressants, notamment en matière de développement des infrastructures et de renforcement des services sociaux, tout en réduisant concomitamment la vulnérabilité de l'économie aux fluctuations des cours du pétrole, à l'origine d'un grand nombre des problèmes auxquels le Gabon a été confronté par le passé.

29. **Le défi majeur du Gabon est triple.** Premièrement, pour garantir la viabilité à long terme et éviter les cycles d'expansion-récession du passé, les finances publiques doivent être ancrées durablement sur des bases saines. Deuxièmement, pour faire en sorte que les dépenses publiques soient efficaces et aient des rendements élevés, la gestion des finances publiques doit être considérablement améliorée. Enfin, le développement d'un secteur privé dynamique doit être épaulé, afin de préparer la transition de l'économie pétrolière à l'économie de l'après pétrole. En effet, sur le long terme, c'est l'expansion du secteur privé non pétrolier qui assurera la création d'emplois et un recul durable de la pauvreté.

30. **Le programme du Gabon comprend plusieurs risques.** La bonne tenue des recettes pétrolières et les besoins économiques divers et urgents entraîneront de fortes pressions sur les dépenses publiques. Dans le même temps, les insuffisances du contrôle des dépenses observées jusqu'à présent et les dérapages constatés en 2005 et 2006 témoignent des difficultés que les autorités peuvent avoir à respecter les plafonds de dépenses. Le Gabon doit aussi mener une stratégie d'endettement prudente, malgré la grande disponibilité de financements extérieurs. Sur le long terme, l'accumulation d'une épargne budgétaire importante — condition préalable à une transition harmonieuse vers l'ère de l'après pétrole

— exigera une gestion efficace et durable des réserves budgétaires. Il s'agit d'un enjeu régional qui appelle une étroite coordination avec les autres États membres de la CEMAC.

**31. Le programme triennal du gouvernement gabonais aborde convenablement ces défis.** Il prévoit d'effectuer en début de période l'assainissement budgétaire significatif qui s'impose pour remettre les finances publiques sur la voie de la soutenabilité à long terme. Dans le même temps, il comporte une stratégie complète de renforcement de la gestion des finances publiques qui est indispensable, tant pour prémunir le Gabon contre le risque de résurgence des dérapages budgétaires, que pour accroître la qualité et l'efficacité des dépenses publiques. Il comporte enfin un volet axé sur le développement du secteur privé, assorti de mesures visant à améliorer la gouvernance et la transparence, autant d'éléments cruciaux pour une croissance forte et durable. Ce programme ambitieux est à la mesure des défis auxquels le Gabon fait face. Il n'est pas exempt de risques, mais ceux-ci sont toutefois gérables. Une mise en œuvre rigoureuse du programme, la première année tout particulièrement, est le meilleur gage de succès.

**32. Sur cette base, les services du FMI appuient la demande des autorités gabonaises visant à conclure un accord de confirmation sur trois ans.**

Tableau 1. Gabon -- Indicateurs économiques 2004 -11

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
		Prél.	Est.	Projections du programme				
(Variation annuelle en %)								
PIB en prix constants	1.3	3.0	1.2	5.6	4.2	4.3	3.5	2.8
Pétrole	-1.0	-0.4	-8.9	5.3	2.9	3.1	-0.5	-3.8
Hors pétrole	2.3	4.3	4.9	5.7	4.7	4.7	4.7	4.8
PIB aux prix courants	7.8	20.5	9.2	2.3	9.0	5.3	2.9	1.3
Déflateur du PIB	6.3	17.0	7.9	-3.1	4.6	1.0	-0.6	-1.5
Pétrole	15.7	39.7	19.2	-11.6	6.7	-0.5	-1.4	-2.7
Hors pétrole	0.5	1.0	4.8	6.1	3.5	2.9	2.2	2.4
Prix à la consommation								
Moyenne annuelle	0.4	0.0	4.0	5.5	3.0	2.5	2.0	2.0
Fin de période	-0.5	-0.5	6.4	4.5	2.7	2.3	2.0	2.0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (FCFA)	19.6	35.3	5.9	-2.1	9.8	3.2	-0.6	-4.3
<i>dont</i> : pétrole	16.0	38.5	4.5	-4.7	10.5	2.8	-2.0	-6.9
Importations, f.à.b. (FCFA)	7.2	10.3	15.6	15.1	8.5	7.5	7.1	6.5
Exportations en volume	4.1	0.8	-9.6	5.5	3.4	3.8	0.1	-3.0
Importations en volume	1.3	4.1	10.8	16.4	14.3	13.6	8.6	7.2
Termes de l'échange	8.6	26.8	12.2	-6.1	11.8	5.1	0.6	-0.7
Taux de change effectif nominal (- = dépréciation)	1.8	-2.9	2.6	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel (- = dépréciation)	-1.2	-5.2	7.4	...	...	...	...	...
Finances publiques								
Recettes totales	7.2	25.7	10.5	0.4	8.1	4.2	2.2	-2.8
Recettes pétrolières	7.6	44.4	11.7	-7.4	9.3	1.3	-2.2	-10.7
Recettes non pétrolières	6.8	2.6	8.5	14.4	6.2	8.4	8.3	7.2
Dépenses totales	6.6	21.7	7.8	-4.0	0.8	2.7	2.1	0.9
Courantes	4.6	20.3	4.8	-6.2	0.0	2.1	1.5	0.4
En capital	22.4	20.9	23.5	-0.5	3.7	5.3	4.5	2.4
(Variation en % de la masse monétaire en début de période; sauf indication contraire)								
Monnaie et crédit								
Avoirs intérieurs nets	-23.8	-11.9	-3.4	-7.0	-25.1	-22.5	-20.6	-14.5
Crédit intérieur	-21.0	-9.7	-2.2	-6.8	-19.6	-21.2	-31.1	-29.3
Administration centrale	-13.6	-14.2	-11.7	-17.3	-27.0	-28.1	-37.6	-35.4
Crédit à l'économie	-6.5	6.6	10.7	10.6	7.7	7.1	6.5	6.0
(variation annuelle en %)	-9.3	11.6	21.3	20.5	14.0	12.3	10.8	9.6
Masse monétaire	11.6	26.0	17.4	14.1	8.3	7.7	7.0	7.3
Vitesse de circulation (en % du PIB hors-pétrole)	3.4	3.0	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
(En % du PIB, sauf indication contraire)								
PIB nominal (en milliards de FCFA)	3,792	4,571	4,992	5,106	5,565	5,861	6,032	6,108
PIB hors pétrole nominal (en milliards de FCFA)	2,091	2,204	2,421	2,713	2,938	3,165	3,386	3,633
Administration centrale								
Solde primaire (en % du PIB hors-pétrole)	-9.1	-17.5	-18.0	-11.6	-10.0	-8.8	-7.4	-6.0
Solde primaire augmenté (en % du PIB hors-pétrole)	-9.9	-17.8	-19.7	-12.4	-10.0	-8.8	-7.4	-6.0
Solde global (base ordonnancements)	7.6	8.6	9.2	10.0	11.4	11.5	11.5	10.3
Solde global (base caisse)	2.6	7.8	8.6	9.7	11.0	11.2	11.6	10.4
Financement intérieur bancaire	-2.3	-2.4	-1.9	-3.3	-5.4	-5.8	-8.1	-7.5
Financement extérieur net	2.4	-2.0	-3.4	-3.9	-3.9	-4.2	-2.7	-2.6
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde de la balance courante (transferts officiels inclus)	10.3	19.5	18.4	16.9	16.7	14.7	12.8	8.9
Dette publique extérieure	49.8	39.1	32.5	27.6	21.3	16.2	13.3	10.4
Dette publique brute, total	76.9	57.1	44.1	36.7	27.5	20.4	16.6	13.4

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le solde primaire augmenté inclut les coûts de restructuration des entreprises publiques en cours de privatization ou de liquidation, qui sont classées en bas de la ligne.

Tableau 2. Gabon -- Résumé des opérations budgétaires de l'administration centrale, 2005-10

	2005	2006 <sup>1</sup>	2007	2008	2009	2010
	Projections du programme					
	(Milliards de FCFA)					
Total des recettes et des dons	1,434.2	1,582.6	1,594.9	1,722.9	1,794.9	1,834.8
Recettes	1,432.2	1,582.6	1,589.5	1,717.5	1,789.5	1,829.4
Recettes pétrolières	907.2	1,012.9	938.0	1,025.6	1,039.3	1,016.7
Recettes non pétrolières	525.0	569.7	651.5	691.9	750.2	812.6
Dons extérieurs	2.0	0.0	5.4	5.4	5.4	5.4
Total des dépenses (prêts nets inclus)	1,041.1	1,122.1	1,076.8	1,085.5	1,114.4	1,138.0
Dépenses courantes	789.3	827.5	776.3	776.1	792.1	803.9
Traitements et salaires	227.8	252.4	294.0	311.0	327.4	342.2
Biens et services	153.2	167.2	180.2	187.1	197.1	205.2
Transferts et subventions	279.1	291.3	196.2	183.6	186.1	188.5
Paiements d'intérêts	129.2	116.6	105.8	94.4	81.5	68.0
Dépenses en capital	193.4	238.8	237.6	246.4	259.4	271.1
Ressources propres	146.1	190.0	195.0	197.4	204.3	213.7
Financement extérieur	47.3	48.8	42.6	49.0	55.0	57.5
Prêts nets (prises de participation incluses)	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds entretien routier (FER) et comptes spéciaux <sup>2</sup>	53.4	55.8	63.0	63.0	63.0	63.0
Solde primaire (base ordonnancements)	522.2	577.0	623.9	731.9	762.0	764.7
Solde global (base ordonnancements)	393.0	460.4	518.1	637.4	680.4	696.8
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements) <sup>3</sup>	-385.0	-435.8	-314.1	-293.8	-277.3	-252.0
Variation des arriérés	-37.3	-33.5	-21.0	-25.4	-26.0	1.5
Solde global (base caisse)	355.7	426.9	497.1	612.1	654.4	698.2
Financement	-355.7	-426.9	-497.1	-612.1	-654.4	-698.2
Exterieur (net)	-92.4	-167.9	-197.6	-218.2	-245.4	-162.6
Intérieur (net)	-263.3	-259.0	-299.5	-393.9	-409.0	-535.6
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<u>Pour mémoire</u>	(En pourcentage du PIB non pétrolier)					
Recettes et dons non pétroliers	23.9	23.5	24.2	23.7	23.9	24.2
Dépenses primaires	41.4	41.5	35.8	33.7	32.6	31.6
Traitements et salaires	10.3	10.4	10.8	10.6	10.3	10.1
Achats de biens et de services	7.0	6.9	6.6	6.4	6.2	6.1
Transferts et subventions	12.7	12.0	7.2	6.2	5.9	5.6
Dépenses en capital et prêts nets	9.0	9.9	8.8	8.4	8.2	8.0
Ressources propres	6.6	7.8	7.2	6.7	6.5	6.3
Financement extérieur	2.1	2.0	1.6	1.7	1.7	1.7
Fonds entretien routier (FER) et comptes spéciaux	2.4	2.3	2.3	2.1	2.0	1.9
Solde primaire non pétrolier <sup>3</sup>	-17.5	-18.0	-11.6	-10.0	-8.8	-7.4
Solde primaire non pétrolier hors subventions aux prix des carburants <sup>4</sup>	-14.2	-13.8	-10.3	-9.0	-7.8	-6.5
PIB non pétrolier aux prix du marché (milliards de FCFA)	2,203.9	2,421	2,713	2,938	3,165	3,386

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Données préliminaires

<sup>2</sup> Le Fonds entretien routier (FER) et les comptes spéciaux sont inclus dans le cadre budgétaire du programme, mais non dans le budget annuel.

<sup>3</sup> Recettes non pétrolières (dons inclus) moins dépenses primaires totales.

<sup>4</sup> Subventions aux prix des carburants non comprises.

Tableau 3. Gabon -- Opérations financières détaillées de l'administration centrale, 2005-10

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
		Prél. <sup>1</sup>	Projections du programme			
	(Milliards de FCFA)					
Total des recettes et dons	1,434.2	1,582.6	1,594.9	1,722.9	1,794.9	1,834.8
Recettes	1,432.2	1,582.6	1,589.5	1,717.5	1,789.5	1,829.4
Recettes pétrolières	907.2	1,012.9	938.0	1,025.6	1,039.3	1,016.7
Recettes Trésor	835.2	951.0	905.1	997.0	1,009.5	985.7
Transfert SOGARA	71.9	61.9	32.9	28.7	29.9	31.0
Recettes hors pétrole	525.0	569.7	651.5	691.9	750.2	812.6
Impôts directs	138.6	159.4	182.8	196.5	211.7	226.4
Impôts indirects	113.7	113.7	131.8	130.7	145.6	165.9
TVA	80.5	78.4	94.0	90.8	103.5	121.5
Taxes sur le commerce international	215.3	240.4	272.4	294.9	317.7	339.9
Taxes à l'importation	179.6	210.1	240.3	260.2	280.3	299.8
Taxes à l'exportation	35.7	30.2	32.1	34.8	37.4	40.1
Autres recettes	57.4	56.2	64.5	69.8	75.2	80.5
Dons extérieurs	2.0	0.0	5.4	5.4	5.4	5.4
Dépenses totales et prêts nets	1,041.1	1,122.1	1,076.8	1,085.5	1,114.4	1,138.0
Dépenses totales hors paiement d'intérêts	911.9	1,005.5	971.0	991.1	1,032.9	1,070.0
Dépenses courantes	789.3	827.5	776.3	776.1	792.1	803.9
Traitements et salaires	227.8	252.4	294.0	311.0	327.4	342.2
Biens et services	153.2	167.2	180.2	187.1	197.1	205.2
Transferts et subventions	279.1	291.3	196.2	183.6	186.1	188.5
Subventions	29.5	18.8	23.4	18.9	16.9	14.9
Autres transferts	109.7	208.4	145.3	137.2	141.7	146.1
Fonds de sécurité/souveraineté	68.0	64.1	27.5	27.5	27.5	27.5
Subventions prix des produits pétroliers	71.9	102.1	34.6	28.7	29.9	31.0
Intérêts sur la dette	129.2	116.6	105.8	94.4	81.5	68.0
Dette intérieure	29.3	24.5	18.8	17.4	16.4	16.1
Dette extérieure	99.9	92.2	87.0	77.0	65.2	51.8
Dépenses en capital	193.4	238.8	237.6	246.4	259.4	271.1
Ressources propres	146.1	190.0	195.0	197.4	204.3	213.7
Fêtes 17 août	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0
Investissements hors 17 août	96.1	140.0	145.0	147.4	154.3	163.7
Financement extérieur	47.3	48.8	42.6	49.0	55.0	57.5
Budget	8.9	7.9	10.7	49.0	55.0	57.5
Hors budget	38.4	40.9	31.9	0.0	0.0	0.0
Prêts nets	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FER et comptes spéciaux <sup>2</sup>	53.4	55.8	63.0	63.0	63.0	63.0
Solde primaire, dons inclus (base ordonnancements)	522.2	577.0	623.9	731.9	762.0	764.7
Solde global, dons inclus (base ordonnancements)	393.0	460.4	518.1	637.4	680.4	696.8
Variation des arriérés	-37.3	-33.5	-21.0	-25.4	-26.0	1.5
Extérieurs (au titre paiements d'intérêts)	-2.9	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-34.5	-33.2	-21.0	-25.4	-26.0	1.5
Solde global (base caisse)	355.7	426.9	497.1	612.1	654.4	698.2
Financement	-355.7	-426.9	-497.1	-612.1	-654.4	-698.2
Extérieur (net)	-92.4	-167.9	-197.6	-218.2	-245.4	-162.6
Tirages	47.3	63.3	42.6	49.0	55.0	57.5
Prêts projets	47.3	48.8	42.6	49.0	55.0	57.5
Budget	8.9	7.9	10.7	49.0	55.0	57.5
Hors budget	38.4	40.9	31.9	0.0	0.0	0.0
Prêts programmes	0.0	14.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements	-219.4	-232.5	-240.1	-267.2	-300.4	-220.1
Arriérés sur principal (- = réduction)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement/différé	77.3	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation	2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Tableau 3. Gabon -- Opérations financières détaillées de l'administration centrale, 2005-10 (fin)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Prél. <sup>1</sup>		Projections du programme			
(Milliards de francs CFA)						
Intérieur (net)	-263.3	-259.0	-299.5	-393.9	-409.0	-535.6
Système bancaire	-110.6	-97.3	-169.5	-301.6	-339.6	-488.8
BEAC	-65.6	-115.7	8.9	77.3	0.0	0.0
Banques commerciales	-45.0	18.3	-178.4	-378.9	-339.6	-488.8
Financement non bancaire	-152.7	-161.7	-130.1	-92.2	-69.4	-46.8
Dettes intérieure	-137.2	-76.3	-126.3	-92.2	-69.4	-46.8
Dettes conventionnée DGCP et Trésor	-117.1	-55.7	-106.3	-72.2	-49.4	-26.8
Clubs de LBV 1-4, et SOGARA	-35.0	23.9	-42.7	0.0	0.0	0.0
Arriérés de la solde	-20.0	-20.6	-20.0	-20.0	-20.0	-20.0
Arriérés sur principal (-réduction)	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Coûts sociaux restructuration	-8.1	-39.8	-22.5	0.0	0.0	0.0
Annulation/différé dette int.	20.1	-27.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Cession d'actifs	0.0	0.0	19.0	0.0	0.0	0.0
Autres	-26.6	-17.8	-0.3	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(En pourcentage du PIB)						
<u>Pour mémoire:</u>						
Total des recettes et dons	31.4	31.7	31.2	31.0	30.6	30.4
Recettes (hors dons)	31.3	31.7	31.1	30.9	30.5	30.3
Recettes pétrolières	19.8	20.3	18.4	18.4	17.7	16.9
Recettes TOFE	18.3	19.1	17.7	17.9	17.2	16.3
Transfert SOGARA	1.6	1.2	0.6	0.5	0.5	0.5
Recettes hors pétrole	11.5	11.4	12.8	12.4	12.8	13.5
Dépenses totales	22.8	22.5	21.1	19.5	19.0	18.9
Dépenses totales hors paiement d'intérêts	20.0	20.1	19.0	17.8	17.6	17.7
Dépenses courantes	17.3	16.6	15.2	13.9	13.5	13.3
Traitements et salaires	5.0	5.1	5.8	5.6	5.6	5.7
Biens et services	3.4	3.3	3.5	3.4	3.4	3.4
Transferts et subventions	6.1	5.8	3.8	3.3	3.2	3.1
Intérêts sur la dette	2.8	2.3	2.1	1.7	1.4	1.1
Dépenses en capital	4.2	4.8	4.7	4.4	4.4	4.5
Prêts nets	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FER et comptes spéciaux	1.2	1.1	1.2	1.1	1.1	1.0
Solde primaire, dons inclus (base ordonnancements)	11.4	11.6	12.2	13.2	13.0	12.7
Solde global (base caisse)	7.8	86.0	9.7	11.0	11.2	11.6
(En pourcentage du PIB hors pétrole)						
Recettes hors pétrole et dons	23.9	23.5	24.2	23.7	23.9	24.2
Dépenses primaires	41.4	41.5	35.8	33.7	32.6	31.6
Solde primaire hors pétrole <sup>3</sup>	-17.5	-18.0	-11.6	-10.0	-8.8	-7.4
Prix du pétrole (en dollars U.S. par baril)	53.4	64.3	60.8	64.8	64.5	64.3
PIB nominal (milliards de FCFA)	4,571	4,992	5,106	5,565	5,861	6,032
PIB hors pétrole nominal	2,204	2,421	2,713	2,938	3,165	3,386
Fonds pour les générations futures (stock; milliards de FCFA)	84.3	120.1	213.9	316.5	420.4	522.1

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Données préliminaires.<sup>2</sup> Le Fonds entretien routier (FER) et les comptes spéciaux sont inclus dans le cadre budgétaire du programme, mais non dans le budget annuel.<sup>3</sup> Recettes hors pétrole (dons inclus) moins dépenses totales.

Tableau 4. Gabon -- Balance des paiements, 2005–11

	2005 Prél.	2006 Est.	2007	2008	2009	2010	2011
			Projections du programme				
			(Milliards de FCFA)				
Compte des transactions courantes (transferts inclus)	891	920	861	928	859	773	545
Exportations, f.à.b.	2,989	3,166	3,101	3,404	3,513	3,491	3,340
Secteur pétrolier	2,489	2,602	2,480	2,740	2,815	2,758	2,568
Autres secteurs	499	563	621	664	698	733	772
Importations, f.à.b.	-716	-828	-953	-1,034	-1,111	-1,190	-1,267
Secteur pétrolier	-198	-135	-185	-185	-172	-160	-142
Autres secteurs	-518	-693	-767	-849	-939	-1,030	-1,125
Balance commerciale	2,273	2,338	2,148	2,370	2,402	2,301	2,073
Services (net)	-1,275	-1,314	-1,238	-1,393	-1,495	-1,482	-1,482
<i>dont</i>							
Intérêt sur la dette publique (bruts)	-79	-94	-89	-79	-62	-49	-39
Bénéfices (nets)	-701	-733	-652	-736	-811	-761	-731
Transferts courants (nets)	-107	-103	-49	-48	-47	-46	-45
Publics	-36	-38	5	5	5	5	5
Privés	-71	-65	-54	-53	-52	-51	-50
Compte de capital	-793	-726	-661	-578	-509	-423	-245
Transferts en capital (nets)	3	3	0	0	0	0	0
Publics	3	3	0	0	0	0	0
Privés	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux à moyen et à long terme	-361	-457	-322	-241	-144	-71	-71
Secteur public	-134	-177	-219	-234	-239	-156	-161
Tirages (bruts)	47	63	43	49	55	57	62
Amortissement (brut)	-181	-241	-262	-283	-294	-214	-223
Invest. direct et invest. de portefeuille (net)	-146	-159	-86	6	105	90	90
Autres apports de capitaux (nets)	-82	-120	-17	-13	-10	-5	0
Secteur pétrolier	-48	-65	-9	-11	-12	-12	-12
Secteur non pétrolier	-34	-55	-8	-3	2	7	12
Capitaux à court terme	-435	-273	-340	-337	-365	-351	-174
Secteur pétrolier	-192	-122	-306	-303	-329	-316	-156
Secteur non pétrolier	-117	-41	-34	-34	-37	-35	-17
Erreurs et omissions	-126	-110	0	0	0	0	0
Solde global	98	194	200	350	350	350	300
Financement	-98	-194	-200	-350	-350	-350	-300
Banque centrale, avoirs extérieurs nets (- = augmentation)	-168	-194	-200	-350	-350	-350	-300
FMI, net (- = augmentation)	-10	-10	-17	-12	0	0	0
Achats (bruts)	0	0	0	0	0	0	0
Rachats (bruts)	-10	-10	-17	-12	0	0	0
Autres avoirs nets (- = augmentation)	-158	-184	-183	-338	-350	-350	-300
Rééchelonnement de la dette	73	0	0	0	0	0	0
Arriérés nets (- = réduction)	-3	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :			(En pourcentage du PIB; sauf indication contraire)				
Compte des transactions courantes (transferts officiels compris)	19.5	18.4	16.9	16.7	14.7	12.8	8.9
Secteur pétrolier	33.4	31.4	30.7	31.7	31.6	29.2	28.0
Secteur non pétrolier	-13.9	-13.0	-13.8	-15.0	-16.9	-16.3	-19.0
Compte des transactions courantes (transferts officiels non compris)	20.3	19.2	16.8	16.6	14.6	12.7	8.8
Compte de capital	-17.3	-14.5	-13.0	-10.4	-8.7	-7.0	-4.0
Solde global	2.2	3.9	3.9	6.3	6.0	5.8	4.9
Réserves officielles brutes (milliards de FCFA)	375	559	742	1,080	1,430	1,780	2,080
En mois d'importations de BSNF	3.5	4.7	5.7	7.6	9.5	11.1	12.3
Cours mondial du pétrole (dollars EU/baril)	53.4	64.3	60.8	64.8	64.5	64.3	63.8
Prix intérieur du pétrole (dollars EU/baril)	50.5	60.3	56.8	60.8	60.5	60.3	59.8
Production de pétrole (millions de tonnes)	13.3	11.9	12.5	12.9	13.3	13.2	12.5
PIB (milliards de FCFA)	4,571	4,992	5,106	5,565	5,861	6,032	6,108
Taux de change FCFA/dollar EU (moyenne)	526.6	522.4	...	...	...	...	...

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.



Tableau 5. Gabon -- Situation monétaire, 2004–09

	2004	2005	2006 Est.	2007 Projections du programme	2008	2009
	(Milliards de FCFA)					
Avoirs extérieurs nets	291.4	541.9	715.4	922.1	1,294.8	1,659.4
Banque centrale	165.2	334.0	527.9	729.0	1,078.9	1,428.9
Avoirs	216.2	375.4	558.6	743.1	1,081.3	1,431.3
Engagements	-51.1	-41.4	-30.7	-14.1	-2.4	-2.4
Banques créatrices de monnaie	126.2	208.0	187.5	193.2	215.9	230.5
Avoirs	193.7	265.3	246.7	252.4	275.1	289.7
Engagements	-67.5	-57.3	-59.2	-59.2	-59.2	-59.2
Avoirs intérieurs nets	369.3	290.6	262.4	193.7	-86.6	-357.9
Crédit intérieur net	498.6	434.2	416.1	349.3	130.2	-125.5
Créances nettes sur l'État	124.1	16.4	-90.6	-261.3	-566.3	-907.3
Créances nettes sur l'administration centrale	151.5	57.8	-39.6	-209.0	-510.6	-850.3
Banque centrale	94.3	29.4	-86.2	-238.7	-510.2	-815.9
Créances	197.2	174.1	89.9	60.4	39.0	31.2
<i>dont</i>						
Avances statutaires	148.1	135.4	60.9	48.7	39.0	31.2
Recours aux crédits du FMI	40.5	38.9	28.4	11.7	--	--
Dépôts	102.8	144.6	176.1	299.1	549.2	847.1
Banques créatrices de monnaie	57.2	28.3	46.7	29.7	-0.4	-34.4
CCP	6.6	4.0	6.5	6.5	8.5	10.5
Créances nettes sur les organismes publics	-34.1	-45.4	-57.5	-58.8	-64.1	-67.5
Crédits à l'économie	374.5	417.9	506.7	610.7	696.4	781.8
Autres postes nets	-129.3	-143.6	-153.7	-155.6	-216.8	-232.3
Masse monétaire	660.6	832.6	977.8	1,115.8	1,208.2	1,301.5
Monnaie fiduciaire hors banques	138.7	190.2	219.1	265.5	287.5	309.7
Dépôts à vue	250.5	330.3	398.9	447.1	484.1	521.5
Dépôts à terme	271.5	312.1	359.8	403.3	436.6	470.4
	(Variations en % de la masse monétaire en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	35.5	37.9	20.8	21.1	33.4	30.2
Avoirs intérieurs nets	-23.8	-11.9	-3.4	-7.0	-25.1	-22.5
Crédit intérieur net	-21.0	-9.7	-2.2	-6.8	-19.6	-21.2
Créances nettes sur l'administration centrale	-13.6	-14.2	-11.7	-17.3	-27.0	-28.1
Crédits à l'économie	-6.5	6.6	10.7	10.6	7.7	7.1
Masse monétaire	11.6	26.0	17.4	14.1	8.3	7.7
	(Variations annuelles en %; sauf indication contraire)					
Crédits à l'économie	-9.3	11.6	21.3	20.5	14.0	12.3
Masse monétaire	11.6	26.0	17.4	14.1	8.3	7.7
<i>dont</i> : monnaie fiduciaire hors banques	11.7	37.1	15.2	21.2	8.3	7.7
Pour mémoire						
Vitesse						
PIB hors pétrole	3.4	3.0	2.6	2.5	2.5	2.5
PIB total	5.7	5.5	5.1	4.6	4.6	4.5
Croissance du PIB hors pétrole	2.8	5.4	9.9	12.1	8.3	7.7
Croissance du PIB total	7.8	20.5	9.2	2.3	9.0	5.3
Crédits à l'économie/PIB hors pétrole	17.9	19.0	20.9	22.5	23.7	24.7

Sources : BEAC; projections des services du FMI.

**Tableau 6. Gabon -- Indicateurs de solidité du secteur bancaire, 2001-06**  
(Ratios en pourcentage)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Adéquation des fonds propres</b>						
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés	17.2	17.6	19.9	17.8	24.0	32.0
Total des prêts dépassant 15 % des fonds propres/huit fois les fonds propres <sup>1/</sup>	7.3	4.5	7.8	5.9	10.2	7.0
<b>Qualité des actifs</b>						
CNP/total des créances brutes	8.6	11.4	13.8	15.8	14.3	11.1
CNP/total des fonds propres	35.2	52.9	59.4	59.8	41.9	34.5
Provisions pour CNP/total des CNP	63.0	66.5	78.8	78.4	80.3	84.5
<b>Revenus et rentabilité</b>						
Marge d'intérêt/revenu brut	173.8	187.1	206.0	219.4	...	...
Rendement des fonds propres	15.4	11.8	14.4	17.1	...	...
Rendement des actifs	2.4	1.8	0.7	2.7	...	...
<b>Liquidité</b>						
Actifs liquides/passifs à court terme	128.8	134.0	185.3	219.5	235.1	210.4

Source : BEAC.

<sup>1</sup> Selon la réglementation prudentielle de la COBAC, le total des gros prêts (dépassant 15 % des fonds propres) ne doit pas dépasser un niveau égal à huit fois les fonds propres des banques.

Tableau 7. Gabon -- Capacité de rembourser le FMI, 2006-14

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
(Millions de DTS, sauf indication contraire)									
<b>Obligations au titre des tirages existants</b>									
Principal (rachats)	9.8	22.2	15.6	--	--	--	--	--	--
Commissions	2.6	1.6	1.2	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Encours des crédits	37.8	15.6	--	--	--	--	--	--	--
(en % de la quote-part)	24.5	10.1	--	--	--	--	--	--	--
<b>Obligations au titre des tirages potentiels</b>									
Principal (rachats)	--	--	--	1.7	8.8	20.3	28.1	16.6	1.6
Commissions	--	0.2	1.0	2.4	3.8	3.4	2.1	0.7	0.1
Encours des crédits	--	11.0	32.0	62.3	66.6	46.3	18.2	1.6	--
(en % de la quote-part)	--	7.1	20.7	40.4	43.2	30.0	11.8	1.1	--
<b>Obligations cumulées (existantes et potentielles)</b>									
Principal (rachats)	9.8	22.2	15.6	1.7	8.8	20.3	28.1	16.6	1.6
Commissions	2.6	1.8	2.1	3.0	4.3	4.0	2.7	1.3	0.6
Encours des crédits	37.8	26.6	32.0	62.3	66.6	46.3	18.2	1.6	--
En pourcentage de la quote-part	24.5	17.3	20.7	40.4	43.2	30.0	11.8	1.1	--
En pourcentage du PIB	0.6	0.4	0.4	0.8	0.8	0.6	0.2	--	--
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.9	0.6	0.7	1.3	1.4	1.0	0.4	--	--
En pourcentage de la dette publique extérieure	1.7	1.4	2.0	4.9	6.2	5.4	2.8	0.3	--
En pourcentage du service de la dette publique extérieure	8.5	5.7	6.7	13.1	19.0	13.2	5.8	1.1	--
En pourcentage des réserves extérieures brutes	4.9	3.0	2.9	4.7	4.2	2.5	0.8	0.1	--
<b>Pour mémoire :</b>									
Achats	--	11.0	21.0	32.0	13.2	--	--	--	--

Sources : FMI, Département des finances publiques; autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 8. Gabon -- Indicateurs de vulnérabilité extérieure, 2001-06**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Exportations (variation en % sur 12 mois, en dollars EU)	-21.4	-2.0	24.2	31.5	35.6	6.8
Importations (variation en % sur 12 mois, en dollars EU)	6.0	10.6	11.3	17.8	10.5	16.5
Termes de l'échange (variation en % sur 12-mois)	-9.9	4.2	3.6	8.6	26.8	12.2
Solde extérieur courant, dons compris (en % du PIB)	11.0	6.9	9.5	10.3	19.5	18.4
Réserves officielles brutes (millions de dollars EU)	48.5	139.9	196.5	442.0	678.5	1125.2
Réserves officielles brutes (en mois d'importations de biens et de services de l'année suivante) 1	0.4	1.0	1.0	2.0	3.1	4.3
Réserves brutes du système bancaire (millions de dollars EU) 1	186	252	359	838	1,158	1,622
Réserves brutes du système bancaire (en mois d'importations de biens et de services de l'année suivante)1	1.4	1.8	1.9	3.9	5.4	6.1
Engagements extérieurs à court terme de la banque centrale (millions de dollars EU) 1	105.6	68.4	71.1	104.4	74.9	61.9
Total de la dette contractée ou garantie par l'État (millions de dollars EU)	3,030	3,360	3,687	3,857	3,234	3,270
Total de la dette extérieure/exportations de biens et de services (en %)	106.7	117.6	101.1	80.9	58.0	49.8
Paiements d'intérêts extérieurs/exportations de biens et de services (en %)	13.3	6.5	5.7	3.9	2.6	2.9
Paiements d'amortissement extérieurs/exportations de biens et de services (en %)	15.6	13.7	10.6	9.6	5.9	7.4
Taux de change (pour un dollar EU, moyenne de la période)	732.4	694.6	580.1	527.6	526.6	522.4
Taux de change (pour un dollar EU, fin de la période)	718.4	644.2	533.7	489.2	553.3	496.5
Avoirs extérieurs nets des banques commerciales (millions de dollars EU)	52.8	-15.4	27.4	257.9	375.9	377.7

Sources : autorités gabonaises; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Le Gabon est membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de sa banque centrale régionale (BEAC). Les réserves brutes indiquées dans le tableau représentent la part des réserves brutes de la BEAC qui revient au Gabon.

**Tableau 9. Gabon -- Calendrier des achats et conditions posées en vertu de l'accord de confirmation proposé, 2007–10<sup>1</sup>**

Montant de l'achat	En % du programme	Date de disponibilité	Conditions
1. Millions de DTS	7.1	Mai 2007	Approbation par le Conseil d'administration
2. Millions de DTS	3.6	15 septembre 2007	Conclusion de la première revue et observation des critères de réalisation à fin juin 2007
3. Millions de DTS	3.6	15 décembre 2007	Observation des critères de réalisation à fin septembre 2007
4. Millions de DTS	5.2	15 mars 2008	Conclusion de la deuxième revue et observation des critères de réalisation à fin décembre 2007
5. Millions de DTS	5.2	15 juin 2008	Observation des critères de réalisation à fin mars 2008
6. Millions de DTS	8.4	15 septembre 2008	Conclusion de la troisième revue et observation des critères de réalisation à fin juin 2008
7. Millions de DTS	8.4	15 décembre 2008	Observation des critères de réalisation à fin septembre 2008
8. Millions de DTS	10.4	15 mars 2009	Conclusion de la quatrième revue et observation des critères de réalisation à fin décembre 2008
9. Millions de DTS	10.4	15 juin 2009	Observation des critères de réalisation à fin mars 2009
10. Millions de DTS	10.4	15 septembre 2009	Conclusion de la cinquième revue et observation des critères de réalisation à fin juin 2009
11. Millions de DTS	10.4	15 décembre 2009	Observation des critères de réalisation à fin septembre 2009
12. Millions de DTS	17.0	15 mars 2010	Conclusion de la sixième revue et observation des critères de réalisation à fin décembre 2009

<sup>1</sup> L'accès total au titre de l'accord de confirmation est de 77,15 millions de DTS (50 % de la quote-part).

## Appendice I. Lettre des autorités gabonaises

Libreville, le 15 avril 2007

Monsieur Rodrigo de Rato  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
Washington DC, 20431  
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

La performance de l'économie gabonaise s'est améliorée depuis 2005 : la croissance économique s'est accélérée, les excédents budgétaires sont confortables et le poids de la dette extérieure a diminué. Cependant, le Gouvernement de la République gabonaise est pleinement conscient de la nécessité de faire face rapidement aux défis difficiles, à savoir la baisse de la production pétrolière à moyen terme et la nécessité pressante de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie de la population gabonaise. À cette fin, le programme économique à moyen-terme vise à remettre les finances publiques sur une trajectoire irréversible de soutenabilité à long terme, à augmenter la qualité et l'efficacité de la dépense publique, et à promouvoir la diversification de l'économie gabonaise.

Le Mémoire de politiques économique et financière ci-joint présente les objectifs et les politiques du gouvernement du Gabon pour 2007-2010. Pour soutenir ces politiques, le gouvernement de la République gabonaise sollicite un accord de confirmation de 3 ans avec le FMI pour un montant de 77,15 millions de DTS, équivalant à 50 % de la quote-part du Gabon au FMI. Le gouvernement n'envisage pas d'effectuer de tirages sous cet accord.

Le gouvernement considère que les politiques et les mesures décrites dans le Mémoire ci-joint sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. Toutefois, il est prêt à adopter toutes les mesures additionnelles qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Nous consulterons régulièrement le FMI, conformément aux politiques de ce dernier en cette matière, et communiquerons aux services du FMI toutes les informations que ceux-ci pourraient demander pour assurer le suivi de la mise en œuvre du programme.

L'exécution du programme sera suivie au moyen de critères de réalisation quantitatifs trimestriels, de critères de réalisation et repères structurels énoncés aux tableaux 1 et 2 du Mémoire de politiques économique et financière pour 2007-2010 et au moyen de 6 revues semi-annuelles avec le FMI, dont la première sera conclue avant mi-septembre 2007 et la deuxième avant mi-mars 2008.

Le gouvernement autorise la publication par le FMI de son Mémorandum de politiques économique et financière pour 2007-2010, ainsi que du rapport des services du FMI concernant la demande d'accord de confirmation présentée par le Gabon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

/sgd/

Paul Toungui  
Ministre d'État chargé de l'économie,  
des finances, du budget et de la privatisation

Pièces jointes : Mémorandum de politiques économique et financière  
Protocole d'accord technique

**Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière  
du Gouvernement de la République gabonaise pour 2007-10  
dans le cadre d'un accord de confirmation triennal**

**I. INTRODUCTION**

1. **Le présent Mémoire décrit notre programme économique pour la période allant d'avril 2007 à mars 2010** et énonce les mesures que nous entendons mettre en œuvre durant la première année de ce programme. Les principaux objectifs sont de promouvoir le développement socio-économique et la transition vers l'ère de l'après pétrole. À l'appui du programme économique décrit dans le présent mémoire, nous sollicitons le soutien du FMI dans le cadre d'un accord de confirmation triennal. Étant donné la position favorable de notre balance des paiements nous n'envisageons pas d'effectuer de tirages sous cet accord.

2. **Entre mai 2004 et juillet 2005, dans le cadre d'un programme économique appuyé par un accord de confirmation avec le FMI, nous avons accompli d'importants progrès.** C'est ainsi que nous avons pu rétablir la stabilité macroéconomique, apurer la totalité des arriérés extérieurs et la majeure partie des arriérés intérieurs, et lancer un vaste programme de réformes structurelles. Les retombées favorables de la hausse des cours mondiaux du brut ont abouti à une amélioration sensible des soldes extérieur et budgétaire et la stabilité macroéconomique a contribué à une forte reprise économique tirée par d'autres produits d'exportations, tels que le manganèse et le bois, et par le secteur des services.

3. **Depuis mi-2005, nous avons poursuivi notre programme de réformes économiques dans un contexte de croissance hors-pétrole de 4,5 % en 2005-06, son meilleur niveau depuis 2001.** Air Gabon, dont les pertes pesaient lourdement sur les finances publiques, a été mise en liquidation. Gabon Télécom a été privatisé. Et la transparence des recettes pétrolières a été améliorée en adhérant à l'initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) et en publiant le premier rapport EITI du continent africain.

4. **Malgré la bonne performance de la croissance, des déséquilibres macroéconomiques se sont manifestés fin 2005 et fin 2006 dans un contexte de calendrier politique chargé.** En particulier, le déficit primaire hors pétrole<sup>1</sup>, a largement dépassé les objectifs budgétaires, atteignant 17.5 % du PIB hors pétrole en 2005 et 18 % en 2006 principalement à cause d'une forte augmentation de la dépense publique. En même temps, l'inflation moyenne s'est accélérée pour atteindre 4% en 2006.

---

<sup>1</sup> Le déficit primaire hors pétrole intègre les subventions aux carburants et la totalité des dépenses en capital financées par des ressources extérieures, et exclut les recettes pétrolières aussi bien que les dépenses au titre des intérêts sur la dette publique (voir le protocole d'accord technique en annexe).



5. **Le gouvernement gabonais a exprimé sa vision à long terme dans son Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR).** Sur la base d'une analyse approfondie de la pauvreté, qui démontre que près d'un tiers de la population vit toujours en dessous du seuil de pauvreté, le DSCR repose sur quatre piliers fondamentaux : i) la promotion d'une croissance forte, soutenue et bénéfique aux pauvres; ii) l'amélioration des infrastructures; iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services essentiels; et iv) l'amélioration de la gouvernance. Cette stratégie, qui a été préparée en étroite collaboration avec la société civile, reconnaît qu'une réduction sensible de la pauvreté requiert une croissance économique soutenue et la création durable d'emplois. Cela nécessite un cadre macroéconomique solide, reposant sur une situation des finances publiques soutenable, et des politiques structurelles permettant de promouvoir un environnement favorable au développement du secteur privé.

## II. OBJECTIFS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR 2007-10

6. **Pour le Gabon, le défi principal qui sous tend le programme triennal pour lequel nous demandons le concours du FMI, est de préparer l'économie pour l'ère de l'après pétrole afin d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté.** À cette fin, notre politique économique pour 2007–10 s'articule autour de trois objectifs principaux :

- la diminution significative du déficit budgétaire hors pétrole pour se rapprocher du niveau soutenable à long terme;
- le renforcement de la gestion des finances publiques notamment pour assurer l'inclusion de toutes les recettes et dépenses dans le budget de l'État et pour améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense; et
- l'accélération des réformes structurelles pour promouvoir un environnement favorable au développement du secteur privé, moteur principal de la création d'emploi et de la réduction de la pauvreté.

7. **Les principaux objectifs macro-économiques pour 2007-10 sont d'atteindre un taux de croissance hors pétrole aux alentours de 5%, tout en contenant l'inflation en-dessous de 3%.** À cet égard, la politique budgétaire jouera un rôle primordial. Nous envisageons d'atteindre d'ici 2011 un déficit d'environ 6% du PIB hors pétrole, niveau qui serait soutenable à long terme. Après avoir atteint 18% du PIB hors pétrole (y compris les subventions aux produits pétroliers) en 2006, le cadre budgétaire du programme visera à réduire le déficit primaire hors pétrole à 11,6 % en 2007, 10% en 2008, 8,8 % en 2009, et 7,4 % en 2010. Ce remarquable ajustement est justifié par les résultats de différentes études qui démontrent qu'avec l'épuisement de la production pétrolière d'ici à 30 ans, le niveau soutenable du déficit primaire non pétrolier par rapport au PIB hors pétrole devrait se limiter à environ 6% par an pour que les finances publiques soient viables à long terme. Il convient de souligner que le niveau de déficit primaire non pétrolier soutenable passerait à 3,75 % du PIB hors pétrole si les cours du pétrole redescendaient au niveau moyen de la période

2000–05 (30 dollars EU le baril). Les importantes recettes pétrolières que l'on peut attendre de l'exploitation des réserves gabonaises dans le moyen terme devront donc servir à assainir les finances publiques, notamment en réduisant sensiblement le poids de la dette publique et en augmentant l'épargne publique afin d'assurer la stabilité financière des générations futures.

### III. LA PREMIÈRE ANNÉE DU PROGRAMME : AVRIL 2007 – MARS 2008

#### Politique budgétaire

8. **Pour 2007, nous prévoyons de contenir le déficit primaire hors pétrole à 311 milliards de francs CFA, soit 11,5 % du PIB hors pétrole.** À cette fin, nous avons pris plusieurs mesures qui concernent surtout le volet dépenses. Les subventions aux prix des carburants seront réduites d'environ 50 milliards de francs CFA par rapport au niveau anticipé en 2007 sur la base des PPI de février 2007 (voir paragraphe 10); les dépenses de souveraineté et de sécurité seront limitées à 27,5 milliards de francs CFA; les subventions aux entreprises parapubliques à 20,6 milliards de francs CFA, et les autres transferts publics à 110,7 milliards de francs CFA. Le maintien du contrôle central de la solde permettra de limiter la masse salariale à 294,0 milliards de francs CFA, et de contenir l'impact des récentes augmentations du SMIG et du point d'indice au niveau inscrit dans la loi de finances. Nous reconnaissons que, pour assurer la réussite de notre stratégie d'ajustement budgétaire, toute augmentation de la masse salariale au-delà de ce niveau devra être compensée par une baisse des dépenses sur d'autres lignes budgétaires. Quant au budget d'investissement, les dépenses de capital atteindront 237,6 milliards de francs CFA — y compris 42,6 milliards de financement extérieur. S'agissant des recettes, nous estimons que les recettes pétrolières s'élèveront à 938 milliards de francs CFA, tandis que les recettes hors pétrole pourraient atteindre 651,5 milliards de francs CFA, hors dons (5,4 milliards de francs CFA). Ce cadre budgétaire sera pleinement reflété dans une loi de finances rectificative que nous soumettrons au parlement avant la fin juin 2007.

9. **La réforme du statut de la fonction publique entamée en 2005 permettra une meilleure gestion des agents publics.** La gestion des ressources humaines sera plus performante, notamment grâce à l'introduction d'une autorisation budgétaire préalable pour la création de nouveaux postes de travail. La rémunération des agents publics sera liée plus directement à l'emploi occupé. De plus, les promotions seront liées au mérite et les départs en préretraite seront facilités. Cependant certaines dispositions du nouveau statut peuvent avoir pour conséquence une hausse de la masse salariale, comme l'augmentation de l'âge de la retraite ou la création des différentes fonctions publiques avec des statuts indépendants. Pour veiller à ce que l'impact potentiel sur la masse salariale soit maîtrisé, le gouvernement assurera que tous les textes d'application ne soient adoptés qu'après une simulation de l'effet sur la masse salariale et l'élaboration de mesures aptes à assurer la neutralité de l'impact total sur le budget.

10. **Nous avons décidé de réduire significativement les subventions aux prix des carburants, tout en prenant des mesures pour atténuer l'impact social.** Ces subventions ont augmenté sensiblement pendant les dernières années : elles se sont élevées à plus de 70 milliards de francs CFA en 2005 et ont dépassé 100 milliards de francs CFA en 2006. Nous avons mis en évidence l'ampleur de ces subventions en les inscrivant dans la loi de finances rectificative 2006 et dans la loi de finances 2007. Afin de les réduire, nous avons augmenté le prix du Jet A1 en relevant le prix ex-raffinerie SOGARA au niveau du prix international (prix parité importation - PPI) depuis le 1<sup>er</sup> août 2006, et le 3 mars 2007 les prix de l'essence super et du gasoil ont été augmentés d'environ 25 %. À partir du 23 avril 2007 toute hausse des prix internationaux sera répercutée sur la structure des prix au Gabon. À cette fin, nous veillerons à ce que toute augmentation des PPI au-delà des niveaux de mars 2007 déclenche un ajustement automatique et de même ampleur sur les prix ex-SOGARA de tous les produits concernés. Sur cette base, nous estimons que les subventions aux carburants ne s'élèveront qu'à 34,6 milliards de francs CFA en 2007. Pendant le deuxième trimestre de 2007, nous préparerons une stratégie d'ajustement des prix des carburants afin de veiller à ce que les subventions soient davantage réduites avant la fin de 2008. Cette stratégie distinguera les produits ayant un impact social, tel que le pétrole lampant, qui connaîtront un ajustement graduel, et les autres produits, pour lesquels l'ajustement sera plus rapide.

11. **En même temps, nous avons identifié des mesures compensatoires pour alléger l'impact de la réduction des subventions sur les couches les plus pauvres de la population.** C'est ainsi que nous avons décidé d'appliquer les mesures suivantes : la fourniture gratuite d'eau aux ménages dont la facture mensuelle d'eau est inférieure à 2 288 francs CFA (seuil du tarif social, 15m<sup>3</sup>/mois) ; la fourniture gratuite d'électricité aux ménages dont la facture d'électricité est inférieure à 13 625 francs CFA (seuil du tarif social, 240 kWh/mois); la gratuité des frais et des manuels scolaires; des prestations aux citoyens économiquement faibles et aux filles-mères; une dotation additionnelle pour l'achat d'antirétroviraux pour la lutte contre le sida; un appui au micro crédit; et une dotation mise à la disposition de la Banque gabonaise de l'habitat afin de bonifier les taux d'intérêts sur les emprunts octroyés. En outre, nous avons décidé d'effectuer un nouveau recensement des ménages les plus pauvres sur l'ensemble du territoire national pour procéder ensuite à une revalorisation de leurs prestations. Sur la base du DSCR, nous envisageons d'augmenter les dépenses d'investissement à caractère social, notamment dans le domaine de la santé, dans le domaine énergétique avec l'électrification rurale, et avec l'apport en eau potable. Par ailleurs, nous avons décidé de restructurer la SOGATRA pour lui permettre d'améliorer la desserte dans Libreville. Nous estimons que le coût total de ces mesures sociales sera de 19,3 milliards de francs CFA en sus de la loi de finances 2007.

12. **La hausse soutenue des recettes pétrolières nous recommande de concevoir une stratégie appropriée pour la gestion des réserves de change et de la dette publique.** Nous travaillerons avec les autres membres de la sous-région dans le cadre des réformes de la Banque des États de l’Afrique centrale (BEAC) pour trouver une solution qui permette de garantir la stabilité monétaire tout en accordant plus de flexibilité pour l’investissement de ces réserves à long terme afin d’assurer une rémunération plus élevée, comparable aux rendements des instruments financiers à long terme disponibles sur les marchés internationaux. Les relèvements récents des taux de rémunération des dépôts au titre de notre Fonds pour les générations futures par la BEAC vont déjà dans ce sens, mais ne sont pas encore suffisants. À fin 2006, la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) a achevé un recensement de tous les engagements du secteur public, y compris la dette avalisée des collectivités locales, et des entreprises publiques, par le gouvernement central. D’ici fin 2007, en relation avec nos créanciers, nous finaliserons une stratégie de désendettement extérieur avec l’objectif de réduire sensiblement le poids de la dette sur les finances publiques. Cette stratégie du gouvernement pourrait se baser sur le remboursement anticipé de la dette en contrepartie d’un effort des créanciers d’abandon d’une partie de leur dû. En même temps, nous poursuivrons une politique d’endettement prudente, prenant en compte la soutenabilité de notre dette à long terme. En ce qui concerne la dette intérieure, nous continuerons à réduire sensiblement les avances statutaires de la BEAC et soutiendrons à terme leur élimination en faveur de titres échangeables au niveau de la CEMAC. Nous envisageons aussi d’éliminer à terme les bons d’équipement, dispositif de financement public coûteux et n’étant plus approprié aux circonstances actuelles. La liquidation de plusieurs entreprises publiques, y compris Air Gabon et Gabon Poste, a entraîné une reprise de dettes par l’État et nous avons aussi conclu au début 2007 un quatrième accord de rééchelonnement et d’apurement d’anciennes créances sur l’État au sein du Club de Libreville. Un dernier accord peut être envisagé, concernant les arriérés du FER (Fonds d’entretien routier), dont les montants doivent être confirmés par un rapport d’audit de la Cour de comptes avant la fin 2007.

### **Gestion des finances publiques**

13. **Le renforcement de la gestion des finances publiques est au cœur de notre programme de réformes.** Notre stratégie comprend notamment des actions qui visent à accroître la qualité et l’efficacité de la gestion des dépenses et des procédures budgétaires, de même que la gestion des recettes pétrolières et non pétrolières.

14. **Nous avons élaboré des mesures destinées à améliorer la préparation du budget dans un cadre cohérent à moyen terme.** Pour faciliter la programmation budgétaire pluriannuelle, un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) est en cours de préparation. D’ici fin 2007, nous envisageons, pour chaque ministère, un programme d’actions prioritaires qui regroupera les programmes par objectifs stratégiques avec des chronogrammes détaillés et des besoins de financement bien identifiés. En principe, les projets en cours seront prioritaires, et aucun nouveau projet ne pourra être inscrit dans le budget en l’absence

d'étude de faisabilité. Ces programmes sectoriels seront consolidés dans un projet de CDMT global sur trois ans à la fin de 2007. L'objectif est d'intégrer pleinement le CDMT dans la préparation de la loi de finances 2009. Une meilleure coordination entre le Ministère de la planification, le Ministère des finances et les ministères sectoriels permettra dorénavant une intégration cohérente des budgets de fonctionnement et d'investissement, et une évaluation plus précise des charges récurrentes liées aux dépenses d'investissement.

15. **L'amélioration de la transparence de la présentation budgétaire représente un objectif important.** Depuis 2006, les subventions aux prix des carburants sont inscrites dans le budget. Pour améliorer la lisibilité de la présentation budgétaire, nous introduirons, dans le Rapport économique et financier qui accompagne le projet de loi de finances 2008, des synthèses par grandes catégories sur les réalisations budgétaires des deux derniers exercices. Par ailleurs, pour faciliter le suivi des dépenses dans les secteurs prioritaires, nous introduirons une classification fonctionnelle. Celle-ci est déjà disponible pour la majeure partie des dépenses de fonctionnement et nous envisageons que d'ici à fin 2007 toutes les dépenses publiques soient couvertes. Nous incluons aussi une estimation des dépenses fiscales dans le Rapport économique et financier qui accompagne la loi de finances 2008.

16. **Nous renforcerons le suivi et l'efficacité de l'exécution budgétaire.** Des mesures ont été prises pour assurer la mise en place rapide du budget. La loi de finances 2007 a été promulguée avant fin décembre 2006 et la mise en place opérationnelle du budget a eu lieu fin janvier 2007. Pour faciliter le suivi de l'exécution du budget, notre système d'information est en voie d'amélioration afin de permettre, d'ici fin 2007, la production par la Direction générale du budget de rapports d'exécution qui enregistrent, par ligne budgétaire, les séquences de l'exécution budgétaire dans ses différentes phases (crédits notifiés, crédits engagés, crédits ordonnancés) dans un délai de deux mois maximum; ce délai s'appliquera aussi à la production par la Direction générale des services du Trésor de la balance générale des comptes du Trésor. Nous procéderons ensuite à la mise en œuvre d'une élaboration automatique du TOFE à partir de la comptabilité générale de l'État et des états d'exécution budgétaire de la direction générale du budget avant fin 2008. À l'heure actuelle, nous préparons aussi un plan de trésorerie qui doit nous permettre d'optimiser la gestion des dépenses en fonction des ressources disponibles et qui devrait être disponible d'ici au 15 septembre 2007. Cette meilleure gestion de la trésorerie sera effectuée simultanément avec une réelle programmation des engagements et en consultation avec les administrateurs de crédits. Elle sera pilotée par le comité de trésorerie présidé par le Ministre des finances et comprenant le Trésorier-payeur général, le Commissaire général au plan, le Directeur général du budget, le Directeur général de la comptabilité publique, et le Directeur général des impôts. En même temps nous envisageons de réduire davantage la période de règlement du trésor. Réduite de 120 à 90 jours depuis octobre 2006, elle sera progressivement ramenée à 60 jours avant fin 2007 et à 30 jours avant fin 2008. Pour réduire les suspens qui ont engendré des délais importants dans le recouvrement des recettes pétrolières, nous avons convenu d'accélérer la procédure d'encaissement des chèques, en accord avec les banques commerciales. Le délai maximum sera désormais de 5 jours. Afin de renforcer le principe

d'unicité de caisse nous avons créé au sein de la Direction générale des services du Trésor, une Agence comptable centrale des dépôts et consignations (ACCDC) qui vise à centraliser l'ensemble des ressources de l'État en un seul poste comptable. La mise en œuvre de cette structure se fera après un avis préalable des services du FMI au cours de la première revue du programme. Nous préparerons un mécanisme renforcé pour mieux contrôler, à l'avenir, les dépenses du Fonds de sécurité et souveraineté. En ce qui concerne le contrôle physique du service fait, nous nous assurerons qu'une meilleure coordination entre les différentes instances de contrôle soit instaurée.

17. **Nous avons commencé à mettre en œuvre certaines mesures pour relever la qualité de l'investissement public.** Premièrement, nous avons adopté des mesures destinées à augmenter l'efficacité de la passation de marchés publics, tout en renforçant les contrôles d'exécution. Depuis le 30 septembre 2006, nous publions tous les appels d'offres des marchés publics, de même que les adjudications, sur le site internet de la Direction générale des marchés publics (DGMP). Pour faciliter une plus grande diffusion de ces informations dans la presse nationale, un journal des marchés publics sera publié avant la fin juin 2007. Notre objectif est d'assurer que dorénavant tous les contrats supérieurs à 30 millions de francs CFA soient traités par la DGMP. À terme, nous comptons réduire sensiblement la proportion de marchés publics attribués de gré à gré avec l'objectif de la ramener à moins de 50 % de la valeur totale des marchés supérieurs à 30 millions de francs CFA avant la fin 2007 et à 30 % avant fin 2008. Deuxièmement, nous sommes déterminés à augmenter la qualité et l'efficacité des dépenses au titre des fêtes tournantes. L'audit des fêtes tournantes 2003-04 a révélé plusieurs dysfonctionnements. L'obligation de terminer tous les travaux avant le 17 août a notamment entraîné des faiblesses aussi bien dans la préparation que dans l'exécution des projets. Dorénavant l'obligation de terminer les travaux avant le début des Fêtes sera levée si cela met en jeu la qualité des travaux. De plus, pour améliorer la qualité des dépenses, nous avons décidé de les soumettre pleinement aux procédures budgétaires en vigueur, y compris pour la passation des marchés publics. Pour permettre un meilleur suivi de ces dépenses, nous envisageons de publier d'ici fin avril 2007, dans la presse nationale une liste des projets au titre des fêtes tournantes 2007 dans la province de l'Estuaire. La liste de projets au titre des prochaines fêtes tournantes 2008 sera également publiée avant fin 2007 dans la presse nationale. Ceci devrait permettre une meilleure préparation de ces projets et leur inclusion dans le CDMT en cours de préparation. Pour assurer un bon suivi, nous avons décidé de soumettre les fêtes tournantes 2005-06 à un nouvel audit qui sera finalisé avant fin 2008.

18. **Nous continuerons de renforcer la transparence de la gestion des recettes pétrolières.** Le rapport EITI 2004 a mis en évidence la nécessité de renforcer l'administration des revenus pétroliers de manière à s'assurer que toutes les recettes pétrolières exigibles en vertu de la législation et des contrats en vigueur sont perçues. À cette fin, nous avons institué depuis le 10 juillet 2006 une Commission de suivi des recettes pétrolières (COSUREP), comprenant les administrations en charge des finances et des hydrocarbures. Cette commission a, entre autres, pour mission principale de cerner toutes

les recettes pétrolières de l'État; de s'assurer que les recettes identifiées sont effectivement encaissées par l'État; d'aider les autorités à élaborer les prévisions de recettes pétrolières; d'identifier les mesures à mettre en œuvre afin de faciliter le partage de l'information entre les administrations concernées par la gestion des ressources pétrolières; et de vérifier la cohérence des informations pétrolières. La commission sera responsable du suivi des travaux des consultants chargés de la préparation d'un modèle de projections et de vérification comptable des recettes pétrolières. Le modèle devra permettre de calculer les recettes pétrolières mensuelles exigibles en appliquant, champ par champ, les paramètres fiscaux et contractuels à la production, aux prix et aux coûts réels. [Nous avons signé le 15 avril 2007 un contrat avec un consultant recruté sur appel d'offres international.] Le modèle sera remis au gouvernement avant fin septembre 2007, et sera rendu opérationnel au dernier trimestre de 2007. Il sera alors utilisé pour évaluer les versements mensuels des recettes pétrolières recouverts par le Trésor en 2007 et identifier les raisons des écarts par rapport aux recettes pétrolières réalisées. Nous veillerons aussi à ce que toutes les recettes pétrolières — y compris les provisions dites d'investissements diversifiés (PID) et d'investissements hydrocarbures (PIH) — soient inscrites de façon transparente dans le budget à partir de la loi de finances 2008. Le COSUREP mettra aussi en place un mécanisme pour le suivi régulier des transactions relatives aux participations de l'État en tant qu'actionnaire dans les CEPP.

19. **Nous avons pris plusieurs mesures pour améliorer la gestion des recettes non pétrolières.** La Direction des grandes entreprises (DGE), créée en septembre 2004, est maintenant opérationnelle. Il lui a été confié la responsabilité du recouvrement des impôts des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1,5 milliard de francs CFA hors taxes. Nous sommes aussi en train de finaliser le nouveau code général des impôts qui tiendra compte de tous les changements apportés durant ces dernières années. Il sera soumis au Parlement avant la fin septembre 2007. Dans ce contexte, nous avons entamé une réflexion concernant les différentes exonérations en vigueur qui réduisent l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de l'impôt sur les personnes physiques et des droits de douane. L'objectif est d'entamer une réforme profonde des exonérations et des dépenses fiscales en 2008 sur la base d'un inventaire de toutes les dépenses fiscales préparé avant fin juin 2007. La mise en œuvre des retours au domaine de l'État de la première vague des permis forestiers en arriérés d'impôts aura un impact positif sur le recouvrement des impôts du secteur (voir paragraphe 23).

### **Gouvernance et transparence**

20. **Nous sommes déterminés à renforcer la bonne gouvernance au Gabon.** À cette fin, nous redoublerons nos efforts pour combattre la corruption et le détournement des deniers publics, double fléau pour le développement. La Cour des comptes, ultime instance de contrôle des finances publiques a renforcé son rôle. De plus, la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI), créée en 2004, a déjà fait d'importants efforts de sensibilisation. Cependant beaucoup reste encore à faire, notamment dans le domaine des déclarations de fortune. Seul 1700 agents de l'État, sur une population cible initiale de 3000

assujettis, ont soumis leur déclaration à la Commission. Fort de ce constat, le Président de la Commission a adressé aux autorités hiérarchiques compétentes la liste des récalcitrants pour application des sanctions prévues par la loi. Il est envisagé que les noms des agents qui n'auront toujours pas soumis leur déclaration à la fin avril 2007 seront publiés dans la presse nationale avant fin juin 2007. Au plan international, nous participons au mécanisme africain d'évaluation par les pairs au sein du NEPAD. Nous envisageons que le Gabon soit évalué en 2007 et que le rapport public sur le Gabon sera préparé avant fin 2008. En 2005, nous avons ratifié la convention des Nations unies contre la corruption. Enfin, nous envisageons d'introduire des procédures d'appel d'offres pour l'octroi des licences d'exploration et de production dans le secteur pétrolier à partir de 2008.

21. **Nous poursuivrons notre politique de renforcement de la transparence.** Notre deuxième rapport au titre de notre participation à l'initiative de transparence dans les industries extractives (EITI) a été publié le 6 avril 2007. La couverture de ce deuxième rapport a été étendue à tous les flux de recettes pétrolières, y compris le *profit oil* exclu du premier rapport, ainsi qu'au secteur minier. Nous avons établi un site internet spécial pour l'EITI, qui contient toutes les informations pertinentes, y compris à propos de la fiscalité pétrolière et minière et des contrats-type pétrolier et minier. Nous avons aussi lancé une initiative nationale nommée *Gabon – Gouvernement Ouvert* qui a pour but de mettre à la disposition du grand public tous les documents importants d'intérêt public. Dans un premier temps nous avons mis sur le site internet du ministère des finances : i) les lois de finances rectificatives 2004, 2005, et 2006; ii) les rapports de la Cour des comptes sur l'exécution budgétaire de 2003 et 2004; iii) le rapport d'audit des fêtes tournantes et sur les arriérés du Fonds d'entretien routier (FER) préparés en 2005; et iv) les rapports annuels de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite pour 2005 et 2006. Avant fin 2007, nous publierons, sans délai, le Journal officiel du Gabon sur l'internet.

### **Réformes structurelles**

22. **Nous avons fait d'importants progrès dans la restructuration et la privatisation des entreprises publiques.** La liquidation d'Air Gabon est en cours de finalisation. La majorité des actifs a été réalisée et le liquidateur a commencé le remboursement du passif. Nous envisageons que la liquidation sera clôturée avant fin septembre, date à laquelle l'État assumera le passif restant. Une compagnie aérienne entièrement privée est en cours d'établissement; cette entreprise ne bénéficiera d'aucun appui budgétaire de l'État. En février dernier, le gouvernement a cédé 51 % du capital de Gabon Télécom à un investisseur privé dans le but d'améliorer la gestion de l'entreprise. Gabon Poste, également en liquidation, a été remplacée par La Poste, une nouvelle entreprise d'État. Le paiement des droits aux anciens agents et le règlement des dettes sociales ont commencé et devront être finalisés d'ici la fin juin 2007. Les effectifs de la nouvelle entité seront réduits sensiblement, allégeant ainsi ses charges. Toutefois pour remplir sa mission de service public, elle continuera à bénéficier d'une subvention budgétaire dont le montant diminuera graduellement. Enfin, SOGATRA, entreprise publique de transport urbain, est au bord de la faillite. La décision a été prise



d'entamer immédiatement la restructuration de la SOGATRA avec comme objectif de rechercher à terme un moyen de gestion plus efficace sous forme de concession ou d'un mandat de gestion, de manière à garantir durablement à l'utilisateur un service public de qualité.

23. **Nous renforçons nos réformes dans le secteur forestier.** Premièrement, nous avons commencé les retours au domaine de l'État des permis forestiers dont les détenteurs n'ont pas acquitté leurs obligations fiscales. Au début avril, dans une première vague, nous avons adopté un arrêté pour procéder au retour au domaine de l'État de 116 permis en arriérés depuis 2002 ou 2003 représentant une superficie de 1,7 millions d'hectares. Le reliquat des permis en arriérés sera soumis aux mêmes procédures avant fin 2007. Deuxièmement, à la suite d'une réflexion approfondie, nous avons décidé de suspendre l'examen du projet de loi sur le Fonds forestier national par le Parlement. Dans sa forme actuelle, le projet de loi contient des risques majeurs notamment en ce qui concerne l'affectation automatique d'une part importante des recettes fiscales, disposition qui est en porte-à-faux avec les bonnes pratiques budgétaires.

24. **Nous continuons à renforcer notre système financier, élément clé pour la croissance et le développement d'un environnement favorable au secteur privé.** Au niveau de la CEMAC nous avons soutenu la libéralisation des taux d'intérêts, notamment des taux débiteurs minimum qui représentent des coûts importants pour les banques. Nous travaillerons aussi avec nos partenaires de la sous-région pour alléger les procédures administratives de la BEAC qui pèsent sur les transactions courantes afin de faciliter des transactions bancaires efficaces pour promouvoir le développement du secteur privé. La centrale des risques sera renforcée afin de promouvoir une meilleure analyse par les institutions financières et, à terme, améliorer l'accès du secteur privé au crédit bancaire. Les réformes en cours pour encourager l'immatriculation des biens immobiliers devrait également jouer un rôle important dans l'amélioration de l'accès au crédit du secteur privé, notamment pour les PME. Parallèlement, nous continuons à promouvoir le développement de la microfinance conformément à la stratégie nationale en la matière, qui vise principalement à la création sur le territoire national d'un plus grand nombre d'établissements pouvant favoriser l'accès à des services financiers de proximité viables et durables aux ménages pauvres ou à faible revenu et aux micro-entrepreneurs.

25. **Nous sommes déterminés à prendre des mesures fortes pour améliorer le climat des affaires.** Des progrès ont été enregistrés dans le dispositif mis en place pour favoriser la création et le développement des entreprises. Cependant, certaines pesanteurs demeurent en raison de la complexité et de la lenteur de la mise en œuvre de réformes déjà arrêtées par le gouvernement. Toutefois avec l'adoption du DSCRIP, le gouvernement a endossé un plan d'action élaboré au terme d'une série de séminaires et ateliers impliquant le secteur privé. Ce plan d'action prévoit de restructurer l'Agence de promotion des investissements privés (APIP). Dans l'immédiat, l'APIP s'est focalisée sur l'amélioration du guichet unique pour réduire les délais de création d'une nouvelle entreprise à 7 jours maximum. L'APIP réunira aussi sur son site internet tous les textes relatifs à l'investissement privé (notamment le code

minier, le code forestier, la loi sur les investissements touristiques, le code général des impôts, le code de l'enregistrement, le code des marchés publics, et la loi sur la concurrence). Sur le plan judiciaire, les travaux de mise en conformité du droit gabonais avec les dispositions de l'OHADA sont en cours, afin de permettre l'intégration de ses actes uniformes dans la législation nationale et une meilleure application de ces dispositions par les tribunaux. Enfin, l'étude PAPSUT (projet d'appui au secteur urbain et des transports) avait identifié les contraintes d'infrastructures auxquelles le secteur privé est confronté. En 2007 nous définirons les projets prioritaires, et étudierons particulièrement le cas du port d'Owendo, par lequel passe 90 % du commerce hors pétrole du Gabon, et qui constitue un important goulot d'étranglement pour la croissance du pays.

26. **La libéralisation du commerce, notamment au niveau de la sous-région, demeure un élément important de notre politique économique.** À cette fin nous continuerons à travailler avec nos partenaires au sein de la CEMAC pour réduire le niveau élevé du tarif extérieur commun.

27. **Afin d'améliorer le suivi et l'analyse de notre politique économique nous renforcerons la qualité et la fiabilité des statistiques économiques.** Dans ce but, le gouvernement a lancé une Stratégie nationale de développement statistique (SNDS) dont l'élaboration doit démarrer en 2007 et s'achever en 2008. Il s'agit d'un cadre de référence de moyen terme qui va redéfinir le cadre institutionnel (loi statistique, Conseil national de la statistique, statut de la DGSEE) et arrêter un programme de travail pour le même horizon. Dans la loi de finances 2008, le gouvernement inscrira une dotation budgétaire sur la base d'une formulation détaillée des besoins. Avant fin juin 2007 nous procéderons à la publication d'un nouvel indice des prix – l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) de la CEMAC. Nous ferons ensuite une rénovation des comptes nationaux sur la base de la méthodologie du nouveau système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN93), dont les premiers résultats exploitables sont escomptés pour 2009-10.

#### IV. SUIVI DU PROGRAMME

28. Le suivi de la première année du programme triennal appuyé par le FMI se fera à partir de critères de réalisation quantitatifs trimestriels à la fin juin, à la fin septembre et à la fin décembre 2007 (voir tableau 1) et de critères de réalisation et repères structurels. Les mesures préalables, les critères de réalisation structurels et les repères sont présentés au tableau 2. Les définitions des variables économiques et les procédures en matière de communication d'informations sont contenues dans le protocole d'accord technique

**Tableau 1. Gabon: Critères de réalisation quantitatifs dans le cadre de l'accord de confirmation, 2007-10**

(En milliards de francs CFA, flux cumulés à partir du 1<sup>er</sup> janvier)<sup>1</sup>

	2006		2007		2007		
	Déc. Prel.	Mars Est	2007 Déc. Prel.	Mars Est	2007 Juin Programme	2007 Sept. Programme	Déc. Programme
<b>Critères de réalisation</b>							
Plancher sur le solde primaire des opérations financières de l'Etat hors recettes pétrolières et coûts de restructuration <sup>2</sup>	-435.8	-83.2	-435.8	-83.2	-150.4	-246.5	-314.1
Plafonds des créances nettes du système bancaire sur l'Etat <sup>3</sup>	-39.6	-71.5	-39.6	-71.5	-128.8	-125.4	-209.0
Plafonds des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat <sup>4</sup>	164.5	129.5	164.5	129.5	140.0	155.0	165.2
Limite sur l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs par l'administration centrale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Limite sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements sur les engagements intérieurs de l'administration centrale	...	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Pour mémoire</b>							
Décaissement au titre de projets d'investissements financés à l'extérieur (FINEX)	63.3	11.0	63.3	11.0	21.0	30.7	42.6
Décaissement au titre du financement extérieur hors projet	14.5	0.0	14.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes pétrolières	1,012.9	234.0	1,012.9	234.0	463.9	685.8	938.0
Recettes de privatisation	0.0	13.1	0.0	13.1	19.0	19.0	19.0
Service de la dette extérieure exigibles (à l'exclusion de celle du FMI)	324.6	105.1	324.6	105.1	172.1	273.4	327.2
Service de la dette intérieure	107.9	38.1	107.9	38.1	75.3	107.5	145.1
Coûts de restructuration des entreprises publiques	39.8	4.7	39.8	4.7	12.9	17.1	22.5
Variations des instances au Trésor	-27.8	-5.3	-27.8	-5.3	-10.5	-15.8	-21.0
Variations des rappels de la solde	-20.6	-5.0	-20.6	-5.0	-10.0	-15.0	-20.0
Rachat de créances de l'Etat par les banques commerciales.	...	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Objectifs indicatifs pour mars 2007. Les cibles pour juin, septembre et décembre 2007 sont des critères de réalisation dans le cadre de l'accord de confirmation.

<sup>2</sup> Le critère de réalisation sur le solde primaire budgétaire est ajusté à la hausse (à la baisse) suivant que l'exécution des dépenses sur projets d'investissement financés par décaissement d'emprunts extérieurs sont inférieures (supérieures) au niveau programmé. L'ajustement à la baisse est limité à 25 milliards de francs CFA.

<sup>3</sup> Le critère de réalisation sur le crédit net du système bancaire à l'Etat sera ajusté à la hausse (à la baisse) suivant que les recettes pétrolières et les recettes de privatisation sont inférieures (supérieures) au niveau programmé. Ce critère de réalisation sera aussi ajusté à la hausse (à la baisse) suivant que les paiements du service de la dette extérieure, les paiements du service de la dette intérieure, les coûts de restructuration des entreprises publiques, la réduction des rappels de la solde sont supérieurs (inférieurs) au niveau programmé.

Les ajustements à la hausse à cause du service de la dette intérieure, des coûts de restructuration, de la réduction des instances au Trésor et de la réduction des rappels de la solde sont limité à 5 milliards de francs CFA au dessus du niveau programmé. En fin, le critère de réalisation sur le crédit net du système bancaire à l'Etat sera ajusté à la hausse suivant tout rachat par les banques commerciales de créances de l'Etat déjà dans les mains des créanciers privés non bancaires.

<sup>4</sup> Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des principes directeurs pour les Critères de réalisation relatifs à la dette extérieure adoptés les 24 août 2000, mais également aux engagements contractés ou garantis dont la valeur n'a pas été reçue. Ce critère de réalisation sera ajusté pour accommoder les nouveaux emprunts extérieurs contractés dans le cadre d'une éventuelle opération de rachat de dettes de créanciers du Club de Paris.

<sup>5</sup> La non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs constituera un critère de réalisation continu.

**Tableau 2. Gabon—Mesures préalables, critères de réalisation et repères structurels prévus dans le cadre de l'accord de confirmation proposé pour 2007-10**

	Mesures	Date <sup>1</sup>	Critère de réalisation (C) ou repère (R)
<b>Mesures préalables</b>	Arriver à un accord sur un cadre budgétaire pour 2007 qui corresponde à un déficit primaire hors pétrole de 11, ½ % du PIB non pétrolier.	Prise	
	Relever les prix des carburants au détail en cohérence avec une réduction des subventions pétrolières d'au moins 50 milliards de francs CFA par rapport au niveau prévu pour 2007.	Prise	
	Mettre en œuvre l'accord entre le gouvernement et la raffinerie de pétrole SOGARA établissant l'échéancier du règlement des arriérés fiscaux de la SOGARA et la compensation impayée par l'État.	Prise	
	Signature d'un contrat pour la mise au point d'un modèle qui permette de calculer les recettes pétrolières mensuelles exigibles en appliquant, champ par champ, les paramètres fiscaux aux prix et aux coûts réels.	Prise	
	Procéder au retour au domaine de l'État de 116 permis en arriérés depuis 2002 ou 2003 représentant une superficie de 1,8 millions d'hectares.	Prise	
	Finaliser la privatisation de Gabon Télécom en cédant la majorité du capital de l'entreprise à un investisseur privé.	Prise	
<b>Première année</b>			
Première revue	1 Appliquer la formule d'ajustement automatique aux prix ex-raffinerie des carburants pour refléter les variations des prix internationaux <sup>2</sup> (paragraphe 10).	Continu	<b>C</b>
	2 Soumettre toutes les dépenses au titre des <i>fêtes tournantes</i> 2007 aux procédures budgétaires normales.	Continu	<b>C</b>
	3 Renforcer la gestion de la trésorerie en formulant un plan de trésorerie annuel (paragraphe 16).	15 sept. 2007	<b>C</b>
	4 Préparer un inventaire de toutes les dépenses fiscales (paragraphe 15).	juin 2007	<b>R</b>
	5 Soumettre au Parlement un nouveau code général des impôts qui incorpore toutes les modifications faites au cours des dernières années (paragraphe 19).	15 sept. 2007	<b>R</b>
	6 Publier les noms de tous les agents de l'État n'ayant pas satisfait à l'obligation de soumettre leur déclaration de fortune à la CNLCEI avant la fin avril 2007 (paragraphe 20).	juin 2007	<b>R</b>
	7 Diffuser auprès du grand public les documents clés d'intérêt public en affichant sur le site internet du	juin 2007	<b>R</b>

	Mesures	Date <sup>1</sup>	Critère de réalisation (C) ou repère (R)
	ministère des finances : i) les collectifs budgétaires de 2004, 2005 et 2006; ii) les rapports de la Cour des comptes sur l'exécution du budget en 2003 et 2004; iii) les rapports d'audit des <i>fêtes tournantes</i> et des arriérés du Fonds d'entretien routier (FER) préparés en 2005; iv) les rapports annuels du CNLCEI pour 2005 et 2006 (paragraphe 21).		
	8 Introduire l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) de la CEMAC (paragraphe 27).	juin 2007	<b>R</b>
Deuxième revue	1 Présenter au Parlement une loi de finances pour 2008 qui inclut dans le Rapport économique et financier : i) des synthèses sur les réalisations budgétaires pour 2005-06 et des estimations pour 2007; et ii) une annexe avec les estimations de toutes les dépenses fiscales par type d'impôt (paragraphe 15).	déc. 2007	<b>C</b>
	2 Rendre opérationnel le modèle des recettes pétrolières pour permettre de calculer les recettes pétrolières mensuelles exigibles en appliquant, champ par champ, les paramètres fiscaux aux prix et aux coûts réels, l'appliquer pour évaluer les versements des recettes pétrolières recouverts par le Trésor en 2007 et identifier les raisons des écarts par rapport aux recettes pétrolières réalisées (paragraphe 18).	février 2008	<b>C</b>
	3 Publier la liste des projets au titre des fêtes tournantes 2008 dans la presse nationale (paragraphe 17).	déc. 2007	<b>R</b>
	4 Préparer une stratégie pour la gestion des réserves de change et la dette publique (paragraphe 11).	déc. 2007	<b>R</b>
	5 Élaborer un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) global sur trois ans qui comprend des programmes sectoriels cohérents pour 2008-10 (paragraphe 14).	déc. 2007	<b>R</b>
	6 Réduire la période de paiement du Trésor à 60 jours et l'annoncer sur le site internet du Trésor (paragraphe 16).	déc. 2007	<b>R</b>
	7 Préparation de rapports mensuels d'exécution budgétaire par la DGB dans un délai maximum de 2 mois (paragraphe 16).	déc. 2007	<b>R</b>
	8 Réduire le pourcentage des marchés publics attribués sans appel d'offres pour des raisons exceptionnelles à moins de 50% de la valeur totale des marchés soumis à la DGMP (paragraphe 17).	déc. 2007	<b>R</b>
	9 Publier le Journal officiel sur l'internet (paragraphe 21).	déc. 2007	<b>R</b>

	Mesures	Date <sup>1</sup>	Critère de réalisation (C) ou repère (R)
<b>Deuxième année</b>	<b>A titre indicatif</b>		
	1 Présenter au Parlement une loi de finances 2009 qui inclut : i) les projections des recettes pétrolières découlant du modèle de recettes pétrolières; ii) une classification fonctionnelle des dépenses; et iii) un cadre de dépenses à moyen terme pour 2009-11.		<b>C</b>
	2 Réduire la période de paiement du Trésor à 30 jours avant la fin de 2008.		<b>R</b>
	3 Préparer des évaluations semestrielles des recettes pétrolières sur la base du modèle des recettes pétrolières et identifier les raisons des écarts par rapport aux recettes pétrolières réalisées.		<b>R</b>
	4 Réduire le pourcentage des marchés publics attribués sans appel d'offres pour des raisons exceptionnelles à moins de 30% de la valeur totale des marchés soumis aux appels d'offres.		<b>R</b>
	5 Préparer un audit des <i>fêtes tournantes</i> pour 2006-07.		<b>R</b>
	6 Préparer une revue exhaustive de toutes les exonérations de TVA et d'impôt sur le revenu dans le but de les réduire sensiblement.		<b>R</b>
<b>Troisième année</b>	<b>À titre indicatif</b>		
	1 Présenter au Parlement un budget pour 2010 qui inclut : i) les projections des recettes pétrolières découlant du modèle pétrolier; ii) une classification fonctionnelle des dépenses; et iii) un cadre de dépenses à moyen terme pour 2010-12.		<b>C</b>
	2 Adopter de nouvelles lois relatives à la TVA et à l'impôt sur le revenu conformes aux meilleures pratiques internationales.		<b>R</b>
	3 Introduire une nouvelle méthodologie de comptabilité nationale sur la base du SNC93 des Nations Unies.		<b>R</b>

<sup>1</sup> Les dates se réfèrent à la fin du mois si le jour exact n'est pas spécifié.

<sup>2</sup> Le fonctionnement du mécanisme d'ajustement destiné à assurer une convergence progressive vers les prix du marché international est précisé dans le protocole d'accord technique.

## **Pièce jointe II. Protocole d'accord technique**

1. Le présent protocole d'accord technique a pour but de préciser les modalités du suivi de la mise en œuvre du programme et les informations qui devront être communiquées durant la période allant d'avril 2007 à mars 2010. Pour ce faire, il définit : a) les critères de réalisation quantitatifs; b) les critères de réalisation et repères structurels; c) les clauses d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs; et d) les principales hypothèses retenues dans l'élaboration du programme pour 2007-10 présenté dans le Mémoire de politiques économique et financière (MEFP) du gouvernement du Gabon joint à la lettre adressée par le Ministre de l'économie, des finances, du budget et de la privatisation au Directeur général du Fonds monétaire international, en date du 15 avril 2007.

### **A. Suivi de la mise en œuvre du programme**

2. Le suivi du programme se fera sur la base d'une évaluation du respect des critères de réalisation quantitatifs trimestriels ainsi que des critères de réalisation et repères structurels à des dates spécifiées.

### **B. Critères de réalisation quantitatifs et structurels, définitions, modes de calcul et facteurs d'ajustement**

#### **Critères de réalisation quantitatifs**

3. Les critères de réalisation quantitatifs, spécifiés au tableau 1 du MEFP, sont les suivants :

- plancher sur le solde primaire des opérations financières de l'État sur base ordonnancement, à l'exclusion des recettes pétrolières et des coûts de restructuration portés en financement.
- plafond sur l'encours du crédit net du système bancaire à l'État;
- limite égale à zéro sur l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dus par l'État (critères de réalisation continu);
- limite égale à zéro sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement sur les engagements intérieurs de l'État;
- plafond sur la dette extérieure avec une échéance initiale supérieure à un an nouvellement contractée ou garantie par le gouvernement;

4. Le programme prévoit les clauses d'ajustement ci-après au paragraphe 16 et résumés dans les notes de bas de page 2, 3 et 4 du tableau 1 du MPEF.

## Définitions et méthodes de calcul

5. Pour ce protocole d'accord technique, le terme «État» se réfère à l'ensemble de toutes les agences, institutions, et fonds spéciaux (y compris le Fonds routier), dont les opérations sont couvertes par la définition de «administration publique centrale» du Manuel de statistiques de finances publiques, 2001, du FMI, paragraphes 2.48-50. Les autorités informeront les services du FMI de tout nouveau fonds, ou autre programme budgétaire ou extrabudgétaire qui pourrait être créé au cours de la durée du programme pour effectuer des opérations de nature budgétaire et assureront que de tels fonds seront intégrés dans la définition de l'administration publique centrale.

6. **Le solde budgétaire primaire hors pétrole**, établi sur base ordonnancement, est défini comme la différence entre : a) le montant total des recettes de l'État sur base caisse (à l'exclusion des recettes pétrolières) et b) le montant total des dépenses de l'État base ordonnancement hors paiements d'intérêts.

7. **Les recettes totales de l'État** sont mesurées sur une base caisse et comprennent les opérations de compensation en recettes et en dépenses, y compris les obligations fiscales du secteur privé compensées par des obligations financières de l'État envers ce même secteur. Les recettes fiscales sont spécifiées dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), et comprennent toutes les recettes affectées (Fonds d'entretien routier et autres comptes spéciaux). Les recettes pétrolières incluent les paiements reçus en espèces et en brut. Les provisions pour investissements diversifiés (PID) et les provisions pour investissements en hydrocarbures (PIH), qui n'étaient pas jusqu'ici reflétées dans la documentation budgétaire, seront incorporées dès qu'elles seront disponibles. Les recettes enregistrées par le Trésor seront encaissées, au plus tard 7 jours après leur date de réception; les recettes pétrolières reçues en nature seront enregistrées à la valeur de transaction du jour de leur vente.

8. **Les dépenses totales de l'État** comprennent les dépenses budgétaires sur la base des ordonnancements et les avances du Trésor à régulariser, ainsi que les dépenses sur comptes spéciaux et comptes de recettes affectées. Elles excluent les coûts de restructuration des entreprises publiques comme défini au paragraphe 9 et les autres opérations financières comme défini au paragraphe 10.

9. **Les coûts de restructuration** exclus des dépenses totales de l'État et portés en «financement» représentent les décaissements effectifs couvrant les coûts sociaux relatifs aux établissements et entreprises publics liquidées ou à privatiser, les coûts de fonctionnement (consultants, etc.) du Secrétariat du Comité de privatisation et les coûts administratifs et judiciaires dus aux procédures judiciaires liées à ces opérations de désengagement. Les coûts de restructuration portés en financement en 2007 sont plafonnés à 22,45 milliards de francs CFA et comprennent ce qui suit :



Enterprise	Coûts en milliards de francs CFA
Gabon Poste	10.0
CNGS	2.0
SOGATRA	2.6
APIP	0.5
SNBG	2.5
Coûts administratifs et judiciaires liés aux plans	4.0
Coûts de fonctionnement du Comité de privatisation	0.85
Total	22.45

10. **Les opérations financières** spécifiées dans le TOFE relatives aux correspondants du Trésor, aux collectivités locales et aux autres opérations de trésorerie reflètent la variation du solde de ces comptes d'une période à l'autre.

11. **L'encours des créances nettes du système bancaire sur l'État** est mesuré conformément au cadre comptable en vigueur à la banque centrale, la BEAC, (présentation adoptée par le FMI); il exclut les dépôts du système des comptes chèques postaux<sup>1</sup>. Au 31 décembre 2006, cet encours s'établissait à 39,6 milliards de francs CFA et se ventilait comme suit :

<b>Créances nettes du système bancaire sur l'État au 31 décembre 2006</b> (en milliards de francs CFA)	
Avances statutaires de la BEAC	60.9
Plus: contrepartie en francs CFA de l'utilisation des ressources du FMI	28.4
Plus: avances consolidées	0.7
Moins: dépôts à la BEAC et trésorerie	176.4
<i>dont</i> : Compte du Fonds pour les générations futures	120.1
Plus : créances nettes des banques commerciales sur le Gouvernement	88.3
<i>dont</i> : Bons d'équipement	70.4
Moins : dépôts auprès des banques commerciales	41.7
Total	39.6

<sup>1</sup> Les dépôts du système de comptes chèques postaux sont exclus parce que leur contrepartie n'est pas à la disposition du Trésor.

12. **L'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs** par l'État, qui constitue un critère de réalisation continu assorti d'une limite égale à zéro, est calculé par la différence entre : a) le montant de chaque échéance exigible au titre des obligations contractuelles de service de la dette extérieure (intérêt et principal, y compris les intérêts moratoires et de retard, le cas échéant) et b) le montant effectivement réglé pour chaque paiement du service de la dette au cours de la période considérée. Les arriérés qui résultent du non-paiement du service de la dette dont le rééchelonnement fait l'objet de négociations sont exclus de cette définition.

13. **Le stock total des engagements intérieurs de l'État** est défini comme l'encours des engagements intérieurs de l'État contractés auprès de créanciers intérieurs bancaires et non bancaires et non encore réglés. Les créances intérieures non bancaires incluent toutes les dettes intérieures enregistrées auprès de la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) plus tout autre engagement intérieur avéré et enregistré au Trésor, qui n'a pas été pris en compte par la DGCP, plus le stock des rappels de la solde<sup>2</sup>. Il comprend en outre la dette intérieure des entreprises publiques prise en charge par l'État dans le cadre d'opérations de restructuration. Cette définition exclut la dette intra-gouvernementale et les instances au Trésor. L'encours du stock des engagements intérieurs de l'État ainsi défini à fin décembre 2006 était de 475,6 milliards de francs CFA et le stock des créances intérieures non bancaires était de 297,4 milliards de francs CFA ainsi que le montre le tableau résumé ci-dessous :

<b>Gabon : Stock des engagements intérieurs de l'État à fin décembre 2006</b>	
(en milliards de francs CFA)	
<b>Stock de la dette intérieure</b>	<b>475,6</b>
Dette Bancaire	<b>178,2</b>
BEAC	89,9
<i>dont</i> avances statutaires	60,9
Banques commerciales	88,3
<i>dont</i> bons d'équipement	70,4
<b>Dette non-Bancaire</b>	<b>297,4</b>
Enregistrée à la DGCP	75,5
Dette enregistré au Trésor	109,9
Club de Libreville	17,9
Autres	92,0
Rappels de la solde	112

<sup>2</sup> Les rappels de la solde correspondent à la partie non versée des traitements du fait des retards dans la régularisation des avancements automatiques dans la fonction publique.

14. **Les «instances au Trésor»** se composent des instances sur les «ordonnances de paiement au Trésor» et des «autres instances au Trésor». Les instances sur les «ordonnances de paiement au Trésor» correspondent à la différence entre les ordonnances de paiement cumulées (ordonnancements) et les paiements effectifs cumulés (règlement par chèques encaissés, virement bancaire ou paiement comptant — base caisse). Les «autres instances au Trésor» comprennent les comptes «subventions», «consignations», «agences comptables», y compris les «virements entre postes comptables» sur opérations budgétaires et les «précomptes à répartir». Fin décembre 2006, le montant total des instances au Trésor s'élevait à 26,8 milliards de francs CFA, dont 39,2 milliards de francs CFA au titre des «ordonnances de paiement au Trésor» et -12,4 milliards de francs CFA au titre des «autres instances au Trésor». Pour 2007, la réduction nette des instances au Trésor est définie comme la réduction des instances existant fin 2006 moins l'accumulation de nouvelles instances en 2007.

15. **Le critère de réalisation relatif aux dettes nouvelles contractées ou garanties par l'État** avec une échéance supérieure à un an s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des «Directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure», adopté par le FMI le 24 août 2000, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucun montant n'a encore été reçu.

#### **Facteurs d'ajustement des critères de réalisation trimestriels**

16. Les clauses d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs sont les suivantes :

- le plancher sur le solde primaire hors pétrole des opérations financières de l'État sera ajusté afin de refléter toute inclusion dans le budget de recettes pétrolières au titre de la PID ou de la PIH et des dépenses correspondantes.
- le plancher sur le solde primaire hors pétrole des opérations financières de l'État sera ajusté à la baisse si les **financements extérieurs** sont supérieurs au niveau programmé, jusqu'à hauteur de 25 milliards de francs CFA par an.
- dans le but de protéger les objectifs budgétaires des **incertitudes concernant les prix du pétrole et la production pétrolière**, le plafond sur les créances nettes du système bancaire sera ajusté à la hausse/à la baisse si les recettes pétrolières sont inférieures/supérieures aux projections du scénario de référence pour un trimestre donné. Une baisse des projections du prix du Brent présentées dans les *Perspectives de l'économie mondiale* publiées par le FMI de plus de 30 % par rapport aux projections du programme pour 2007 (60,75 dollars EU par baril en 2007), donnera lieu à une consultation entre le gouvernement et le FMI.

- le plafond sur créances nettes du système bancaire à l'État sera ajusté à la hausse/à la baisse si le **service de la dette extérieure** effectivement réglé est supérieur/inférieur au niveau programmé<sup>3</sup>;
- le plafond sur les créances nettes du système bancaire à l'État sera ajusté à la hausse/à la baisse si le **service de la dette intérieure** effectivement réglé est supérieur/inférieur au niveau programmé. L'ajustement à la hausse est limité à 5 milliards de francs CFA;
- le plafond sur les créances nettes du système bancaire à l'État sera ajusté à la hausse/à la baisse si la **réduction nette des instances au Trésor** est inférieure/supérieure au niveau programmé. L'ajustement à la hausse est limité à 5 milliards de francs CFA;
- le plafond sur les créances nettes du système bancaire à l'État sera ajusté à la baisse si les coûts de restructuration des entreprises publiques ainsi que définis au paragraphe 8 sont inférieurs au niveau programmé;
- le plafond sur les créances nettes du système bancaire à l'État sera ajusté à la hausse pour refléter les rachats par les banques commerciales des créances de l'État déjà détenues par les créanciers privés non-bancaires à fin-2006.
- le plafond sur les créances nettes du secteur bancaire à l'État sera ajusté à la hausse/à la baisse en cas de recettes de privatisation inférieures/supérieures au niveau programmé;
- Le plafond sur la signature ou la garantie de nouvelle dette extérieure par l'État sera ajusté afin de refléter toute nouvelle dette qui pourrait être contractée dans le contexte d'une opération de rachat anticipé ou de restructuration qui donnerait lieu à une réduction de la dette extérieure publique du Gabon en valeur actualisée.

17. Les critères de réalisation et repères structurels sont spécifiés au tableau 2 du MEFP joint à la lettre en date 15 avril 2007. Les définitions appropriées sont décrites aux paragraphes 18-20.

18. **La subvention aux prix des produits pétroliers** est définie comme le transfert de l'État à la raffinerie (SOGARA) — y compris par la livraison de pétrole brut évalué au prix de cession officiel— pour compenser celle-ci de la différence entre les prix de parité à

---

<sup>3</sup> Service de la dette extérieure exigible moins toute accumulation d'arriérés extérieurs moins tout allègement de la dette obtenu. Les montants programmés du service de la dette, des arriérés de paiements, des allègements de la dette sont calculés en francs CFA sur la base des taux de change à fin 2006. Les montants effectifs sont calculés en francs CFA sur la base des transactions effectives en devises et des taux de change publiés par le FMI.

l'importation (PPI) et les prix ex-SOGARA. Les PPI sont calculés à partir de la formule définie dans le décret n° 01217/PR/MFEBPP du 25 septembre 1998. Ex-ante, la subvention est calculée comme la différence entre le PPI anticipé et le prix à la sortie de la SOGARA pour chaque produit pétrolier, multipliée par le volume anticipé des ventes. Ex-post, elle est égale à la différence entre le PPI et le prix à la sortie de la SOGARA effectifs, multipliés par le volume effectif de ventes, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

**Exemple : Calcul de la subvention des prix du carburant, juin 2005**

	Super	Pétrole lampant	Jet kérosène	Diesel	Butane	Gazole	Asphalte
Prix de parité à l'importation, PPI (francs CFA/M <sup>3</sup> ou T)	288,424	269,293	321,021	277,369	229,663	181,701	200,432
Prix effectif ex-raffinerie (francs CFA/M <sup>3</sup> ou T)	214,404	145,693	197,693	172,313	155,717	142,348	146,857
Différence (CFA/M <sup>3</sup> ou T)	74,020	123,600	123,328	105,056	73,946	39,353	53,575
Quantité vendue sur le marché intérieur (M <sup>3</sup> ou T) <sup>1</sup>	4,735	3,707	5,959	31,609	2,098	8,897	122
Subventions mensuelles aux prix du carburant (en millions de francs CFA)	350.5	458.2	734.9	3,320.7	155.1	350.1	6.5

<sup>1</sup> Les quantités d'asphalte, de butane et de gazole sont exprimées en tonnes métriques (T). Les autres produits sont exprimés en mètres cubes (M<sup>3</sup>)

19. **Le mécanisme d'ajustement des prix ex-raffinerie SOGARA** sera appliqué de la manière suivante. Toute augmentation du PPI déclenchera un ajustement automatique et de même ampleur sur le prix ex-raffinerie. Lorsque le prix ex-raffinerie aura atteint le niveau du PPI, toute baisse du PPI sera pleinement reflétée dans le prix ex-raffinerie. Cependant, pour les produits dont les prix ex-raffinerie sont au dessous du niveau PPI, les baisses du PPI ne seront pas reflétées dans le prix ex-raffinerie.

20. **La période de règlement du Trésor** correspond à la durée qui s'écoule entre la date du visa de la journée comptable à la comptabilité centrale (direction générale du budget) et la date de paiement effectif par le Trésor.

### C. Communication des informations requises au FMI

21. Afin de faciliter le suivi du programme, le gouvernement du Gabon préparera et enverra au FMI par télécopie ou courrier électronique, dans les six semaines suivant la fin du mois précédent, les données et les rapports mensuels requis. Ces données comprendront (sans s'y limiter) :

a) la situation monétaire intégrée, la situation de la banque centrale et la situation consolidée des banques commerciales (fichier électronique);

b) la position financière nette de l'État auprès de la BEAC (PNG) et le crédit net du système bancaire à l'État, avec une ligne séparée pour : i) le solde du compte du

Fonds pour les générations futures et ii) l'encours de la dette titrisée de l'État rachetée par les banques aux créanciers commerciaux (fichier électronique);

c) les opérations financières de l'État sur la base des ordonnancements, en identifiant tout écart entre le solde budgétaire et la variation des arriérés intérieurs et extérieurs et des instances au Trésor, d'une part, et le total du financement intérieur net bancaire et non bancaire et du financement extérieur net, d'autre part (fichier électronique);

d) le détail des recettes pétrolières par type (redevance, IS, dividendes, bonifications et autres) et par société/type de contrat et les paramètres y afférent (par exemple, production, prix, chiffres d'affaires, coûts etc.), s'ils sont disponibles; et les détails des recettes non pétrolières fiscales (par type d'impôts) et non fiscales (fichier électronique);

e) le détail des dépenses totales de l'État, sur la base des engagements ajustés, sur la base des ordonnancements ajustés et sur la base caisse, tel que présenté dans le Tableau intégré produit par le Comité statistique (fichier électronique);

f) le détail du service de la dette intérieure et extérieure, sur une base contractuelle et sur la base des paiements effectifs avec décomposition en intérêts et principal et ventilation par créancier, ainsi que toute accumulation éventuelle d'arriérés sur la dette extérieure ou intérieure (fichier électronique);

g) le détail de l'encours de la dette extérieure et intérieure à la fin de chaque trimestre préparé par la DGCP. Le stock de la dette extérieure doit être évalué aux taux de change à la fin du trimestre (fichier électronique);

h) le détail de l'encours des instances au Trésor (sur une base mensuelle) et des flux cumulés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007; l'accumulation nette de nouvelles instances durant 2007 telle que définie au paragraphe 6 par la différence entre les ordonnancements et les paiements effectués (base caisse), ainsi que le remboursement des instances d'avant 2007, les deux postes devant être décomposés en salaires et traitements, biens et services, transferts et subventions, intérêts, dépenses de capital et prêts nets; tout ajustement stock/flux qui ne correspond pas aux flux doit être expliqué (fichier électronique);

i) des informations sur le solde des comptes relatifs aux correspondants du Trésor, aux collectivités locales et aux autres opérations financières du Trésor spécifiées dans le TOFE;

j) le montant des nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, avec des informations détaillées sur les conditions initiales (devise, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) et le profil envisagé pour les décaissements;

- k) les décaissements effectifs de financements extérieurs, y compris au titre des nouveaux emprunts contractés, par créancier et par projet/programme et les montants des allègements éventuellement consentis au Gabon par ses créanciers extérieurs (fichier électronique);
  - l) des informations mensuelles sur le secteur pétrolier : prix de vente, taux de change effectif, production par champ pétrolier, volume des exportations et volumes fournis à la SOGARA à partir des données de la Direction générale des hydrocarbures (fichier électronique);
  - m) les informations trimestrielles sur le nombre de permis forestiers avec arriérés fiscaux remis dans le domaine public, le nombre de permis forestiers avec arriérés fiscaux, les arriérés fiscaux forestiers recouvrés et les arriérés fiscaux forestiers qui demeurent exigibles;
  - n) les rapports trimestriels sur le nombre et la valeur des contrats traités par la Direction générale des marchés publics (DGMP) par type de marché;
  - o) les indicateurs et autres données statistiques permettant d'apprécier l'évolution économique récente, tels que l'indice des prix à la consommation des ménages, les importations et exportations de marchandises (en volume et en valeur) ventilées par grandes catégories sur la base des données de la Direction générale des douanes, la production et les exportations de bois par catégorie (en volume et en valeur), les notes de conjoncture trimestrielles préparées par la Direction générale de l'économie, et les rapports semestriels sur la balance des paiements préparés par la BEAC;
  - p) les données trimestrielles sur les finances des collectivités locales;
  - q) l'état d'avancement des mesures structurelles prévues au programme et détaillées dans le tableau 2 annexé à la lettre du 15 avril 2007.
22. Le Comité technique d'appui du Comité interministériel de suivi du programme d'ajustement structurel fournira en outre au Département Afrique du FMI toute autre information que celui-ci jugera nécessaire ou que les services du FMI lui demanderont pour assurer un suivi effectif du programme.

## Appendice II. Analyse de viabilité de la dette extérieure et de la dette du secteur public

1. Les services du FMI ont analysé la viabilité de la dette extérieure et de la dette du secteur public du Gabon à partir du cadre d'analyse de viabilité de la dette des pays qui ont accès au marché. Ce cadre repose sur les ratios dette/PIB comme indicateurs de solvabilité. Des ratios stables ou diminuant sont considérés comme la preuve de l'adéquation du solde extérieur courant ou des excédents budgétaires pour assurer la couverture du service de la dette à échoir et, partant, de l'observation du critère de solvabilité. L'analyse comporte une comparaison des projections de référence, assorti d'un scénario "neutre" dans lequel toutes les variables sont supposées évoluer selon les moyennes historiques. En outre, les résultats du scénario de référence sont soumis à un certain nombre de test de résistance.

2. **Selon les projections, le ratio dette/PIB du Gabon devrait fortement diminuer sous le scénario de référence et présente pas de problème de viabilité.** À fin 2006, le ratio dette extérieure/PIB s'établissait à 32,5 % et le total de la dette publique brute était estimé à 44,1 % du PIB. Les perspectives prometteuses du secteur pétrolier permettent d'amortir cette dette sans recourir à de nouveaux emprunts. La dette publique brute devrait être ramenée à 10½ % du PIB et la dette extérieure à environ 8 % d'ici à 2012, sous le scénario de référence (tableaux 1 et 2).

3. **Les scénarios basés sur le «moyennes historiques» et les tests de résistance normalisés confirment les résultats du scénario de référence** (tableaux 1 et 2, et graphiques 1 et 2). Les projections des scénarios des moyennes historiques diffèrent du scénario de référence sous trois aspects : un tassement de 0,8 % de la croissance annuelle moyenne, une contraction de l'excédent budgétaire primaire pour chaque année de la projection, et un excédent du solde extérieur courant inférieur au scénario de référence jusqu'à 2010, en raison du bas niveau des cours du pétrole avant 2005. Le probable maintien des cours mondiaux du pétrole à des niveaux élevés — le scénario de référence reposant sur les projections des *Perspectives de l'économie mondiale* — rend cette dernière hypothèse peu réaliste. Même sous les hypothèses de «moyennes historiques» défavorables, le ratio de la dette du secteur public diminuerait progressivement pour se situer à environ 32 % du PIB en 2011 puis se stabiliserait à ce niveau. La dette extérieure se situerait autour de 30 % jusqu'en 2010 puis tomberait à 15 % environ en 2012, sous l'effet de l'augmentation des montants remboursés au titre de la dette extérieure et du fléchissement de l'accumulation des réserves de change. Même sous les tests de résistance normalisés, le niveau projeté de la dette extérieure demeurerait en-dessous de la fourchette critique de 40-60 % du PIB, au-dessus de laquelle la probabilité d'une crise de la dette devient généralement élevée. Les calculs des services du FMI montrent toutefois qu'une baisse de 38 % du prix du pétrole par rapport au scénario de référence entraînerait en définitive des besoins de financement budgétaire et extérieurs et enclencherait un dynamique d'accroissement de la dette.



Tableau 1. Gabon — Cadre de viabilité de la dette extérieure, 2002-12  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs										Projections			
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Solde extérieur courant (hors paiement d'intérêts), à de stabilisation de la dette		
<b>1 Scénario de référence : dette extérieure</b>	63.0	55.9	49.8	39.1	32.5	27.6	21.3	16.2	13.3	10.4	7.9	<b>-1.3</b>		
2 Variations de la dette extérieure	0.0	-7.1	-6.2	-10.6	-6.6	-4.9	-6.3	-5.1	-2.9	-2.8	-2.5			
3 Flux générateurs de dette identifiés (4+8+9)	-11.0	-21.6	-21.9	-24.9	-18.8	-16.9	-17.9	-17.3	-14.8	-10.8	-6.7			
4 Déficit extérieur courant, hors paiement d'intérêt	-10.4	-12.7	-12.7	-20.3	-20.3	-18.6	-18.1	-15.7	-13.6	-9.6	-5.4			
5 Déficit de la balance des biens et services	-19.2	-24.3	-29.5	-39.6	-36.7	-31.7	-32.2	-30.5	-27.5	-23.0	-19.4			
6 Exportations	53.6	55.3	61.5	67.4	65.4	62.5	62.8	61.5	59.4	56.3	53.2			
7 Importations	34.3	31.1	32.0	27.8	28.7	30.8	30.6	31.0	31.9	33.3	33.8			
8 Flux nets de capitaux non générateurs de dette (négatifs)	-1.2	-0.6	-2.9	3.2	3.2	1.7	-0.1	-1.8	-1.5	-1.5	-1.4			
9 Dynamique automatique de la dette <sup>1</sup>	0.6	-8.4	-6.3	-6.8	-1.7	0.0	0.3	0.2	0.3	0.3	0.1			
10 Contribution du taux d'intérêt nominal	3.5	3.2	2.4	1.7	1.9	1.7	1.4	1.1	0.8	0.6	0.5			
11 Contribution de la croissance du PIB réel	0.2	-1.3	-0.6	-1.2	-0.4	-1.7	-1.1	-0.9	-0.5	-0.4	-0.3			
12 Contribution des variations des prix et du taux de change <sup>2</sup>	-3.1	-10.3	-8.1	-7.3	-3.2	...	...	...	...	...	...			
13 Résiduel, variation des avoirs extérieurs nets compris (2-3) <sup>3</sup>	11.0	14.6	15.8	14.3	12.2	12.0	11.5	12.2	11.9	8.0	4.2			
Ratio dette extérieure/exportations (en pourcentage)	117.6	101.1	80.9	58.0	49.8	44.2	33.9	26.3	22.3	18.6	14.9			
<b>Besoins de financement extérieur brut (milliards de \$ EU)<sup>4</sup></b>	0.0	-0.2	-0.3	-1.3	-1.3	-1.2	-1.3	-1.1	-1.1	-0.7	-0.2			
En pourcentage du PIB	0.5	-3.6	-4.4	-15.5	-13.6	-11.7	-11.6	-9.6	-9.3	-5.3	-1.6			
<b>Scénario avec variables clés à leur moyenne historique<sup>5</sup></b>						<b>31.1</b>	<b>30.6</b>	<b>29.7</b>	<b>28.3</b>	<b>22.9</b>	<b>13.6</b>	<b>1.0</b>		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques du scénario de référence</b>														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-0.3	2.5	1.3	3.0	1.2	5.6	4.2	4.3	3.5	2.8	3.0			
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en %)	5.2	19.6	16.9	17.2	8.8	0.4	5.0	1.4	0.0	-0.7	-0.2			
Taux d'intérêt nominal extérieur (en %)	5.8	6.2	5.1	4.2	5.3	5.7	5.6	5.3	5.2	5.0	4.4			
Croissance des exportations (en \$ EU, en %)	-4.8	26.6	31.6	32.5	6.7	1.3	10.0	3.6	0.0	-3.4	-2.9			
Croissance des importations (en \$ EU, en %)	9.0	11.0	22.0	5.0	13.5	13.8	8.7	7.1	6.7	6.4	4.3			
Solde extérieur courant, hors paiement au titre d'intérêts	10.4	12.7	12.7	21.2	20.3	18.6	18.1	15.7	13.6	9.6	5.4			
Flux de capitaux nets non générateurs de dette	1.2	0.6	2.9	-3.2	-3.2	-1.7	0.1	1.8	1.5	1.5	1.4			

<sup>1</sup>Correspondant à  $[(r - p(1+g) - g + ae(1+r))/(1+g+pr)]$  multiplié par le ratio de la dette de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt;  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB;  $g$  = croissance du PIB réel;  $a$  = fraction de la dette libellée en devises; et  $e$  = dépréciation du taux de change nominal (mesurée par l'augmentation de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar EU).

<sup>2</sup>La contribution des variations des prix et des taux de change correspond à  $[-r(1+g) + ea(1+r)]/(1+g+pr)$  multiplié par l'encours de la dette de la période antérieure.  $p$  augmente avec l'appréciation de la monnaie nationale ( $e > 0$ ) et la hausse de l'inflation (basée sur le déflateur du PIB).

<sup>3</sup>Pour les projections, cette ligne comprend l'impact des variations des prix et du taux de change.

<sup>4</sup>Définie comme étant le déficit du secteur public, plus l'amortissement à moyen et long terme de la dette du secteur public, plus la dette à court terme à la fin de la période précédente.

<sup>5</sup>Les principales variables sont le taux de croissance du PIB réel, le taux d'intérêt réel, et le solde primaire en pourcentage du PIB.

<sup>6</sup>Solde constant à long terme ayant pour effet de stabiliser le ratio de la dette en supposant que les variables clés (croissance du PIB réel, taux d'intérêt nominal, déflateur de la croissance exprimé en dollar et flux entrants non générateurs de dette en pourcentage du PIB) restent à leurs niveaux des projections pour la dernière année disponible.

**Tableau 2. Gabon – Cadre de viabilité de la dette du secteur public, 2002-12**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs										Projections					Solde primaire de stabilisation de la dette <sup>9</sup>
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012					
<b>1 Scénario de référence : dette du secteur public<sup>1</sup></b>	104.9	90.2	76.9	57.1	44.1	36.7	27.5	20.4	16.6	13.4	10.5	0.3				
dont : dette libellée en devises	58.4	51.4	46.1	41.1	30.9	27.7	21.5	16.3	13.4	10.5	8.1					
2 Variations de la dette du secteur public	3.0	-14.7	-13.4	-19.7	-13.1	-7.4	-9.2	-7.1	-3.8	-3.2	-2.9					
3 Flux générateurs de dette identifiés (4+7+12)	-9.8	-19.8	-18.3	-16.4	-14.4	-11.6	-14.5	-13.0	-12.1	-10.6	-11.3					
4 Déficit primaire	-7.9	-11.1	-11.5	-11.4	-11.6	-12.3	-13.2	-13.0	-12.7	-11.3	-11.8					
5 Recettes et dons	31.7	29.8	30.1	31.4	31.7	31.2	31.0	30.6	30.4	29.2	28.6					
6 Dépenses primaires (hors intérêt)	23.8	18.8	18.6	20.0	20.1	19.0	17.8	17.6	17.7	17.9	16.8					
7 Dynamique automatique de la dette <sup>2</sup>	-1.8	-8.7	-6.8	-5.0	-2.8	1.1	-1.3	0.0	0.6	0.7	0.5					
8 Contribution de l'écart taux d'intérêt/taux de croissance <sup>3</sup>	4.9	1.6	-2.5	-10.3	-2.5	1.1	-1.3	0.0	0.6	0.7	0.5					
9 Dont : part du taux d'intérêt réel	4.6	4.1	-1.4	-8.3	-1.9	3.5	0.1	1.1	1.2	1.1	0.8					
10 Dont : part de la croissance du PIB réel	0.3	-2.5	-1.1	-1.9	-0.6	-2.4	-1.4	-1.1	-0.7	-0.5	-0.4					
11 Contribution de la dépréciation du taux de change <sup>4</sup>	-6.8	-10.3	-4.2	5.3	-0.3	...	...	...	...	...	...					
12 Autres flux générateurs de dette identifiés	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0					
13 Produit des privatisations (négatif)	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0					
14 Réalisation de passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0					
15 Autres (préciser, recapitalisation de banques par exemple)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0					
16 Résiduel, variations d'actifs compris (2-3) <sup>5</sup>	12.8	5.2	5.0	-3.3	1.3	4.1	5.3	5.9	8.3	7.4	8.4					
Ratio dette publique/recettes publiques <sup>1</sup>	330.8	302.3	255.3	182.1	139.1	117.3	88.7	66.6	54.6	46.0	36.7					
<b>Besoins de financement brut<sup>6</sup></b>	3.4	1.3	0.7	-0.5	-1.3	-2.9	-5.0	-5.3	-7.1	-6.5	-7.6					
en milliards de dollars EU	0.2	0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.3	-0.6	-0.6	-0.9	-0.8	-1.0					
<b>Scénario avec variables clés à leur moyenne historique<sup>7</sup></b>																
<b>Scénario sans modification de politique (solde primaire constant) sur 2007-12</b>																
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires du scénario de référence</b>																
Croissance du PIB réel (variation en pourcentage)	-0.3	2.5	1.3	3.0	1.2	5.6	4.2	4.3	3.5	2.8	3.0					
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette publique (pourcentage) <sup>8</sup>	4.3	3.9	4.7	4.4	4.5	4.8	5.0	5.3	5.7	5.5	5.3					
Taux d'intérêt moyen (en pourcentage)	4.5	4.0	-1.6	-12.6	-3.5	7.9	0.5	4.3	6.2	7.0	6.4					
Appréciation nominale (en pct)	11.5	20.7	9.1	-11.6	0.8	...	...	...	...	...	...					
Taux d'inflation (déflateur du PIB, variation en pourcentage)	-0.2	-0.1	6.3	17.0	7.9	-3.1	4.6	1.0	-0.6	-1.5	-1.1					
Croissance des dépenses primaires effectives (moins déflateur du PIB, en %)	8.1	-19.1	0.2	10.6	2.2	-0.6	-2.1	3.2	4.2	3.9	-3.3					
Déficit primaire	-7.9	-11.1	-11.5	-11.4	-11.6	-12.3	-13.2	-13.0	-12.7	-11.3	-11.8					

<sup>1</sup> Indique le champ du secteur public, à savoir, administrations centrales et secteur public non financier. Précise aussi si la dette est exprimée en chiffres nets ou bruts.

<sup>2</sup> Correspondant à  $[(r - p(1+g)) - g + ae(1+r)] / (1+g+p+gp)$  multiplié par le ratio de la dette de la période précédente, ou  $r$  = taux d'intérêt,  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB,  $g$  = croissance du PIB réel,  $a$  = fraction de la dette libellée en devises; et  $e$  = dépréciation du taux de change nominal (mesurée par l'augmentation de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar EU).

<sup>3</sup> La contribution du taux d'intérêt réel est dérivée du numérateur du calcul de la note 2/ ci-dessus, et représentée par  $r - \pi(1+g)$  et la contribution du taux de croissance,  $-g$ .

<sup>4</sup> La contribution du taux de change est dérivée du numérateur du calcul de la note 2/ ci-dessus, et représentée par  $ae(1+r)$ .

<sup>5</sup> Pour les projections, cette ligne comprend les variations du taux de change.

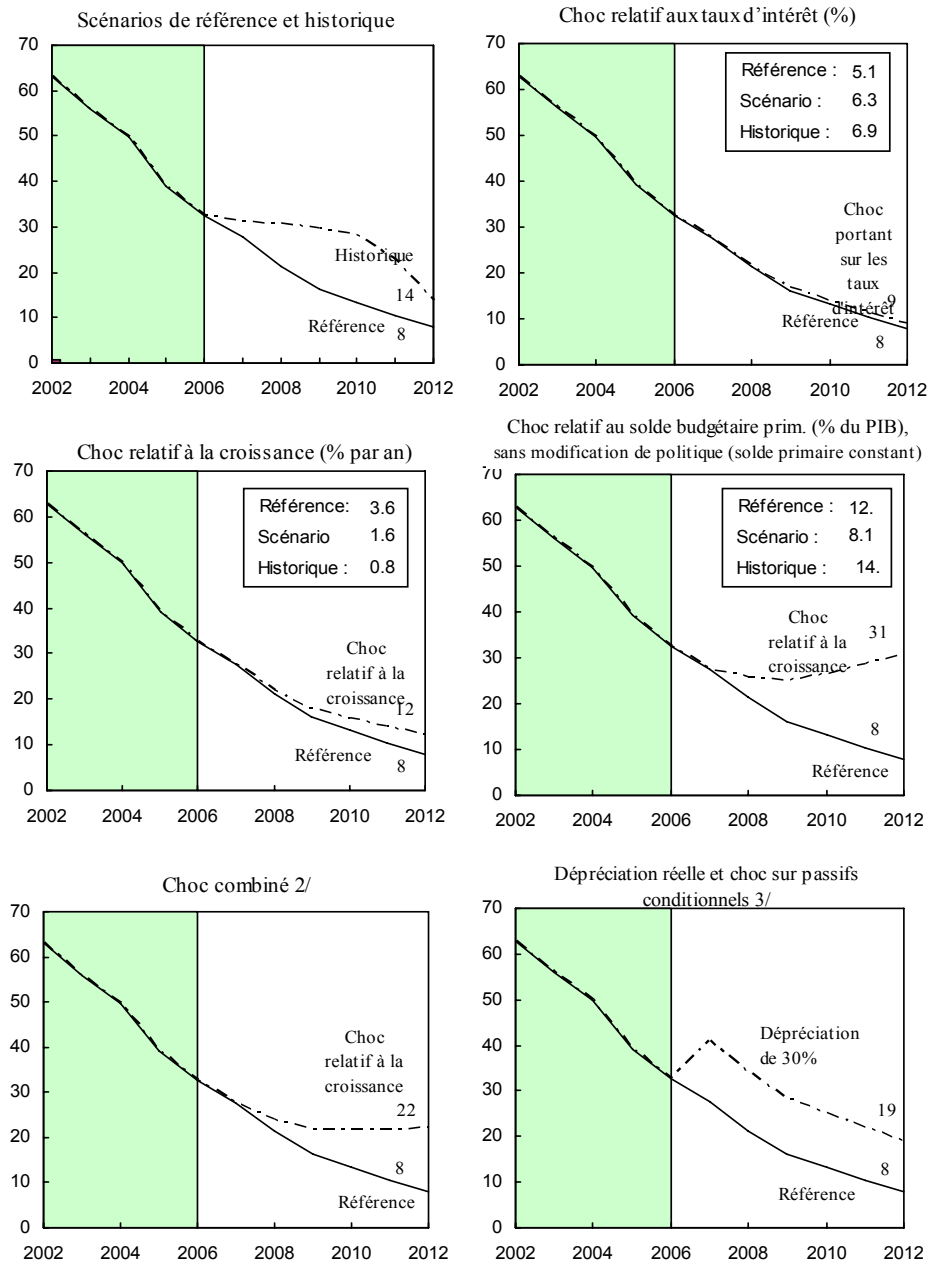
<sup>6</sup> Définie comme étant le déficit du secteur public, plus l'amortissement à moyen et long terme de la dette du secteur public, plus la dette à court terme à la fin de la période précédente.

<sup>7</sup> Les principales variables sont le taux de croissance du PIB réel, le taux d'intérêt réel, et le solde primaire en pourcentage du PIB.

<sup>8</sup> Représentant les dépenses au titre des intérêts nominaux, divisées par le stock de la dette de la période précédente.

<sup>9</sup> En posant par hypothèse que les variables clés (croissance du PIB réel, taux d'intérêt réel et autres flux générateurs de dette identifiés) demeurent inchangées par rapport aux projections pour la dernière année disponible.

Graphique 1. Gabon — Viabilité de la dette publique : tests paramétriques<sup>1</sup>  
(Dette extérieure en pourcentage du PIB)



Sources : Fonds monétaire international, données de l'équipe-pays, estimations des services du FMI.

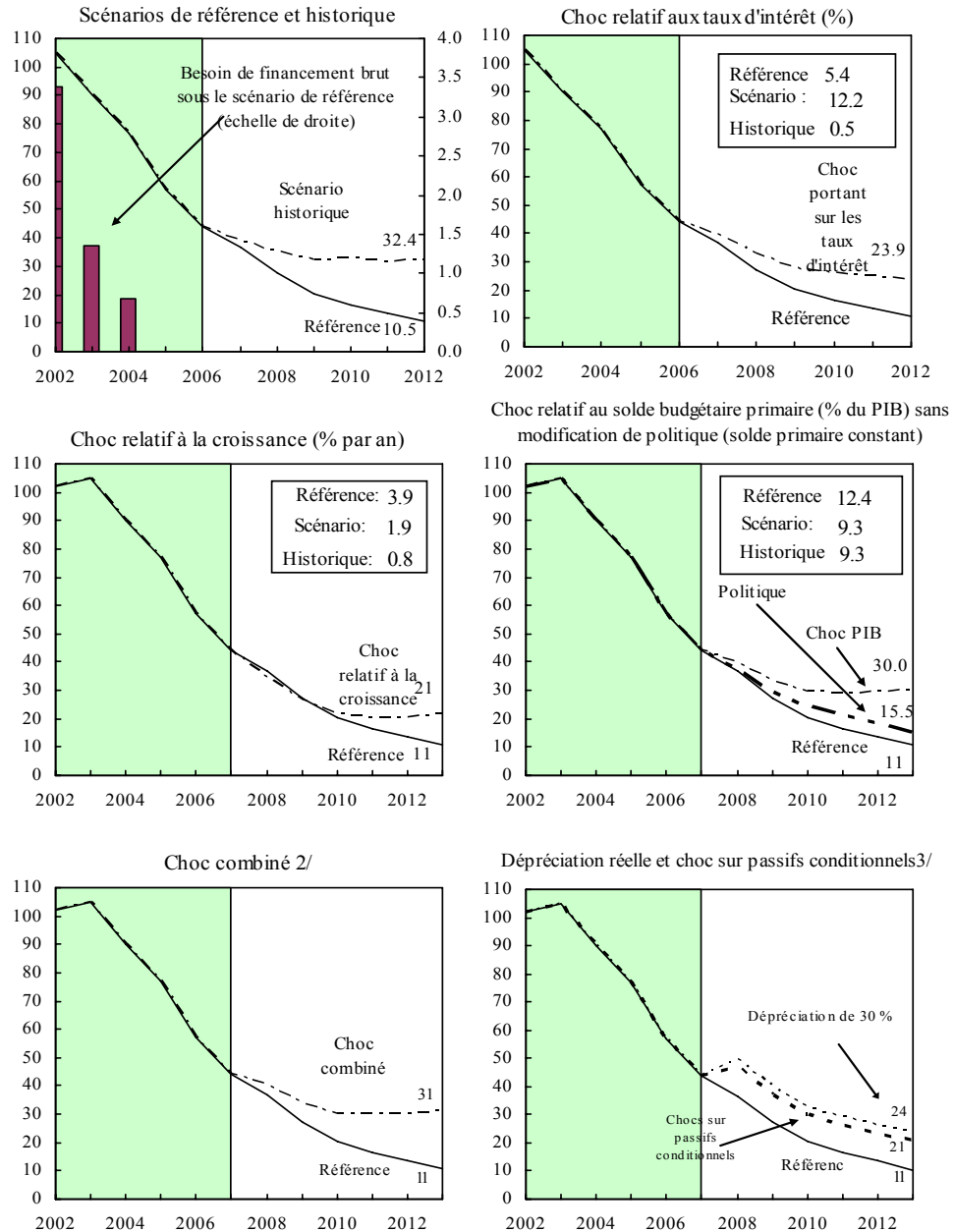
1/ Les zones ombrées correspondent aux données effectives. Chaque choc correspond à  $\frac{1}{2}$  écart-type. Les chiffres figurant à l'intérieur des cadres représentent les projections moyennes pour chaque variable du scénario de référence et du scénario représenté. Y figure aussi la moyenne décennale de la variable retenue.

2/ Application d'un choc permanent de  $\frac{1}{4}$  d'écart-type aux taux d'intérêt réel, de croissance et au solde budgétaire primaire.

3/ Une dépréciation ponctuelle de 30 %, en termes réels, intervient en 2007.

4/ Les besoins de financements bruts étaient/sont négatifs pour la période indiquée.

Graphique 2. Gabon — Viabilité de la dette publique : tests paramétriques 1/  
(Dette publique en pourcentage du PIB)



Sources : Fonds monétaire international, données de l'équipe-pays, estimations des services du FMI.

1/ Les zones ombrées correspondent aux données effectives. Chaque choc correspond à  $\frac{1}{2}$  écart-type. Les chiffres figurant à l'intérieur des cadres représentent les projections moyennes pour chaque variable du scénario de référence et du scénario représenté. Y figure aussi la moyenne décennale de la variable retenue.

2/ Application d'un choc permanent de  $\frac{1}{4}$  d'écart-type aux taux d'intérêt réel, de croissance et au solde budgétaire primaire.

3/ Une dépréciation ponctuelle de 30 % en termes réels et un choc de 10 % du PIB sur les passifs conditionnels se produit en 2007, la dépréciation réelle se définissant comme la dépréciation nominale (mesurée par le pourcentage de baisse de la monnaie locale par rapport au dollar), diminuée de l'inflation intérieure (basée sur le déflateur du PIB).

**Annexe I. Relations avec le FMI**  
(au 28 février 2007)

**I. Statut** — Date d'admission : 10 septembre 1963; article VIII

<b>II. Compte des ressources générales :</b>	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
<u>Quote-part</u>	154,30	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	191,90	124,37
Position de réserve au FMI	0,24	0,16

<b>III. Département des DTS :</b>	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	14,09	100,00
Avoirs	1,89	13,41

<b>IV. Encours des achats et des prêts :</b>	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords élargis	1,38	0,89
Accords de confirmation	36,46	23,63

**V. Accords financiers les plus récents :**

Type	Date	Date	Montant approuvé	Montant tiré
<u>d'accord</u>	<u>d'approbation</u>	<u>d'expiration</u>	<u>(millions de DTS)</u>	<u>(millions de DTS)</u>
Confirmation	28 mai 2004	31 juillet 2005	69,44	41,66
Confirmation	23 octobre 2000	22 avril 2002	92,58	13,22
Élargi	8 nov. 1995	7 mars 1999	110,30	60,67

**VI. Projections des paiements au FMI (sur la base des obligations)**

(Millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et des avoires actuels en DTS) :

	Montants à échoir				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Principal	1,38	20,83	15,62	0,00	0,00
Commissions/intérêts	1,91	2,20	1,11	0,54	0,52
Total	3,29	23,03	16,73	0,54	0,52

**VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :** Sans objet

### **VIII. Évaluation des sauvegardes :**

Conformément à la politique d'évaluation des sauvegardes du FMI, la *Banque des États de l'Afrique centrale* (BEAC), dont le Gabon est membre, fait l'objet d'évaluations complètes à intervalles réguliers de son dispositif de sauvegarde. Il ressort de la mise à jour de l'évaluation du dispositif de la BEAC, achevée le 30 août 2004, que celle-ci a appliquée un certain nombre de mesures pour renforcer son dispositif de sauvegarde depuis l'évaluation de 2001, mais les progrès doivent se poursuivre dans des domaines clés. Les recommandations de l'évaluation de 2004 figurent dans le rapport n° 05/3.

### **IX. Régime de change :**

Le Gabon appartient, avec cinq autres pays de la CEMAC, à une union monétaire et ne dispose pas d'une monnaie distincte. La monnaie du Gabon est le franc CFA, rattaché à l'euro au taux fixe de 655,957 francs CFA pour 1 euro.

Le régime de change du Gabon ne comporte pas de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

### **X. Dernières consultations au titre de l'article IV :**

- a) Les consultations avec le Gabon se déroulent selon un cycle de 12 mois.
- b) Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations le 5 juin 2006.

### **XI. Participation au PESF :**

Le Gabon a participé au PESF et, à cet égard, une mission conjointe FMI/Banque mondiale s'est rendue à Libreville en 2001 et en 2006. Le Conseil d'administration a examiné les rapports d'évaluation de la stabilité financière en mars 2002 et juillet 2006.

### **XII. Assistance technique :**

<b>Département</b>	<b>Objet</b>	<b>Période d'exécution</b>
FAD	RONC en matière budgétaire	mars/avril 2006
FAD	Gestion budgétaire	mars 2004
FAD	Politique et administration fiscales	novembre 2003
LEG 2003	Loi contre l'enrichissement illicite	juin/juil./oct.
FAD	Procédures budgétaires et contrôle des dépenses	novembre 2000
STA	Mission de statistiques multisectorielles	mai 1998
FAD	Administration de la TVA	août 1997
FAD	Analyse de l'impact sur la pauvreté et de l'impact social des réformes des subventions sur le carburant	janvier 2007

### **XIII. Représentant résident :**

Le FMI a une représentation résidente à Libreville. Le représentant résident actuel, M. Richard Randriamaholy, a pris fonctions en octobre 2003.

## **Annexe II. Relations avec la Banque mondiale**

(au 31 mars 2007)

1. Le Gabon est un pays riche en ressources, dont la population est peu nombreuse et très urbanisée. L'un des quelques pays BIRD d'Afrique, le Gabon a un RNB par habitant estimé à 4.130 dollars EU en 2004, niveau bien supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Le pétrole, principal secteur économique du Gabon, est le moteur de sa croissance. Cependant, les recettes pétrolières du pays sont appelées à diminuer au cours des prochaines années, et le gouvernement a commencé à explorer le potentiel de diversification économique du pays. La Banque coopère étroitement avec l'équipe du FMI à l'appui des mesures structurelles, notamment pour assurer le développement des secteurs privé et forestier, favoriser l'expansion du secteur privé local dans les zones urbaines et épauler la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement.

### **La stratégie et les opérations de prêt du Groupe de la Banque mondiale**

2. Le cadre d'assistance stratégique (CAS) du Gabon a été approuvée par le Conseil des administrateurs le 24 mai 2005. La stratégie s'articule autour de deux piliers : 1) renforcer la gestion des ressources publiques (naturelles et financières) pour améliorer la situation sociale; 2) rendre le climat des investissements plus propice à une croissance durable tirée par l'initiative privée dans le secteur non pétrolier. Le développement des capacités des administrations publiques et de la société civile, et l'amélioration de la gouvernance et de la participation sont les principaux thèmes de portée générale.

3. La Banque participe actuellement à un programme d'aide de base qui comprend trois opérations de prêt à l'aménagement urbain, et au développement des ressources naturelles et de l'infrastructure : un prêt de 15 millions de dollars EU au titre de la politique de développement à l'appui de la gestion des ressources naturelles approuvé en novembre 2005; un prêt de 25 millions de dollars EU au titre du programme d'investissement public pour le financement d'un projet de développement de l'infrastructure locale approuvé par le Conseil de la Banque en mars 2006; un prêt de 25 millions de dollars EU au titre d'un projet d'infrastructure prévu pour l'exercice 2008. Chaque opération met l'accent sur l'amélioration de la transparence et de l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques, notamment des ressources naturelles, et sur l'instauration d'un environnement plus propice à une participation accrue du secteur privé.

4. Actuellement, les engagements de la SFI dans le secteur pétrolier, gazier et électrique s'élèvent à 32,5 millions de dollars EU, et le Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS) du Groupe de la Banque mondiale a achevé à la fin 2004, une étude diagnostique sur le climat des investissements. Une facilité de garantie de l'AMGI d'un montant de 61 millions de dollars EU pour la réhabilitation et la modernisation d'un institut de formation

professionnelle a été approuvée par le Conseil en mai 2005. Il s'agit là du premier projet de l'AMGI dans le secteur de l'éducation.

### **Collaboration FMI-Banque**

5. Dans l'ensemble, les services du FMI et de la Banque collaborent étroitement au soutien des réformes destinées à favoriser la diversification économique et à la coordination de leurs conseils de politique générale aux autorités gabonaises. Eu égard aux mesures structurelles que comporte le programme à moyen terme, celui-ci ne saurait être mené à bien sans l'apport de la Banque dans plusieurs domaines, dont les suivants : amélioration du climat des affaires; gestion efficace et efficiente des ressources publiques (CDMT); mesures de réduction de la pauvreté; gestion des ressources non renouvelables et identification et développement des sources de croissance dans le secteur non pétrolier.

### **Collaboration Banque/FMI**

<b>Domaine de réforme structurelle</b>	<b>Institution chef de file</b>
<b>Finances publiques</b>	
Réforme de la fonction publique	FMI
Suivi et contrôle des dépenses	FMI
Examen de la gestion des finances publiques	Banque mondiale
Administration fiscale et RONC sur les finances publiques	FMI
<b>Gouvernance</b>	
Application de la loi anti-corruption	FMI
Code de déontologie des fonctionnaires	FMI
Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI)	Banque/FMI
<b>Développement du secteur privé</b>	
Enquête du FIAS sur le climat des affaires	Banque/SFI
Diversification et développement du secteur non pétrolier	Banque mondiale
<b>Divers</b>	
Contrôle des prix	FMI
Secteur forestier, environnement, pêche, mines/pétrole	Banque/FMI
DSRP	Banque/FMI
Commerce extérieur	FMI
Transports	Banque mondiale
Aménagement urbain	Banque mondiale



## **Collaboration FMI–Banque dans des domaines spécifiques**

### **Domaines où la Banque est chef de file et où le FMI n'intervient pas directement**

6. Une évaluation de la pauvreté, amorcée fin 1994, a été achevée en mars 1997 et examinée avec un large éventail de parties prenantes gabonaises en juillet 1997. La principale conclusion du rapport est que la relative inefficacité et piètre qualité des dépenses publiques, en particulier dans les secteurs sociaux, entrave considérablement la lutte contre la pauvreté. La Banque a aidé à l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement; à cet égard, continuera d'apporter son concours au renforcement des capacités statistiques et à l'appui des travaux de l'Office national de la statistique (ONS). Au cours de l'été 2005, elle a fourni à l'Office une assistance financière et technique pour la réalisation des enquêtes clés auprès des ménages (en utilisant un questionnaire unifié des indicateurs de développement (QUID)) destinés à mettre à jour les principaux indicateurs sociaux faisant l'objet d'un suivi annuel. Les résultats de l'enquête QUID auprès des ménages sont maintenant connus et ont servi à finaliser le DSCRP intérimaire. La Banque envisage en outre d'aider l'ONS à mettre sur pied un système permettant d'assurer le suivi et l'évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté. En décembre 2005, la Banque a achevé une nouvelle évaluation de la pauvreté fondée sur le module des dépenses de l'enquête QUID. Cette évaluation servira de base à un suivi régulier des tendances de la pauvreté au Gabon. En conjonction avec les programmes et stratégies sectorielles élaborés dans le cadre du DSCRP, elle assurera un cadrage plus robuste des affectations de ressources à la réduction de la pauvreté sur le long terme.

### **Domaines où la Banque est chef de file et où son analyse est intégrée au travail du FMI**

7. Ressources forestières et autres ressources naturelles. En novembre 2005, le Conseil de la Banque a approuvé un prêt de 15 millions de dollars EU au titre de la politique d'appui au développement de la gestion des ressources naturelles, portant sur le secteur forestier, l'environnement, la pêche et le secteur minier/pétrolier. Dans le secteur pétrolier, ce prêt se limite au soutien de la mise en œuvre de l'ITIE. En mars 2006, le Conseil a approuvé un don de 10 millions de dollars du Fonds pour l'environnement mondial au profit des parcs nationaux du Gabon. Le prêt vise surtout à accroître la transparence, à assurer l'application des lois et à éliminer les distorsions induites par les politiques. Il vise également à aider les autorités gabonaises à mettre en œuvre leurs programmes de réforme et à donner aux organisations de la société civile et aux communautés locales les moyens de gérer les ressources naturelles. Le projet devrait bénéficier à un large groupe de la population et relever les normes sociales et environnementales dans les secteurs forestier, halieutique et minier et, partant, aider les pouvoirs publics dans leurs efforts de diversification de l'économie et de réduction de sa dépendance à l'égard du secteur pétrolier.

8. En juin 2004, la Banque a achevé un projet pilote de développement de l'infrastructure communautaire (prêt au développement des connaissances et à l'innovation)

— d'un montant de 7 millions de dollars EU — visant à tester de nouvelles méthodes de mise en place d'une infrastructure communautaire et à apporter un soutien aux entrepreneurs locaux. Le but était d'améliorer les conditions de vie de certains quartiers pauvres d'une manière durable et avec une large participation de la communauté. Le projet visait également à renforcer les capacités locales d'exécution d'un programme plus vaste de travaux publics communautaires. Devant le succès de cette initiative, la Banque a approuvé, le 14 mars 2006, un prêt de 25 millions de dollars EU, destiné à : 1) accroître l'accès de la population des quartiers à faible revenu aux services de base; 2) donner aux PME locales du secteur du bâtiment et des travaux publics la possibilité d'accéder à des marchés publics. Le projet est appelé à accroître l'accès des pauvres à l'infrastructure et aux services, à renforcer le rôle des PME et à améliorer la qualité des travaux publics par une transparence accrue et une gestion efficace de la passation des marchés publics et des mises en concession.

9. Une opération à trois volets (revue des dépenses publiques, évaluation de la responsabilité financière au Gabon et examen des procédures de passation des marchés publics et d'audit) a été achevée à la fin 2006. Son but est d'améliorer la gestion des dépenses publiques et les systèmes de contrôle, de faire en sorte que les dotations sont utilisées aux fins prévues et donnent les résultats escomptés. Dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques, la Banque pilote une assistance multi-bailleurs destinée à aider les autorités à élaborer et à mettre en œuvre un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT).

10. Le FIAS (organisme conjoint Banque/Société financière internationale) fournit au Gabon des services conseils pour l'aider à améliorer le climat des affaires. À cette fin, une étude diagnostique du climat des investissements, qui comporte la détermination des priorités de réforme et la formulation de recommandations concrètes, a été achevée en septembre 2004. Les autorités ont tenu un atelier de validation en février 2005 pour étudier les recommandations et établir un plan d'action en vue de leur mise en œuvre. Deux autres études ont été envisagées pour identifier les contraintes pesant sur l'investissement privé et pour dégager un plan d'action visant à remédier aux obstacles à la croissance du secteur privé, comportant une évaluation précise des entraves administratives à l'investissement et une revue détaillée et une analyse approfondie du régime fiscal et du système d'incitations (également dans le but de proposer des réformes ou changements concrets). Chaque étude est à confirmer sur la base de la suite donnée à la précédente.

11. La Banque mondiale travaille en outre à la préparation d'un Rapport-cadre sur les infrastructures (IFR), qui offrira un vaste tour d'horizon de l'environnement général de la participation privée et des principaux axes d'investissement dans l'infrastructure. Ce rapport présentera en outre des recommandations et un plan d'action visant à aider le gouvernement à mettre en place les lois, politiques et institutions nécessaires pour créer un environnement propice à une participation plus active du secteur privé. Cette étude portera sur l'infrastructure des transports (ferroviaires, aériens et maritimes), les télécommunications, l'eau et l'électricité.

### **Domaines d'intervention conjointe**

12. Si la Banque pilote les réformes structurelles qui influent sur l'environnement du secteur privé, le FMI s'intéresse aussi activement à ces questions, mais d'un point de vue macroéconomique. Il s'attache avant tout à promouvoir la bonne gouvernance, en particulier dans le domaine budgétaire, et à favoriser la transparence des activités des secteurs public et privé. L'intérêt de la Banque s'étend à l'efficacité des structures de marché qui en résultent et à l'amélioration du fonctionnement des entreprises. La Banque et le FMI coopèrent en outre étroitement à l'analyse du secteur financier, comme en témoigne la préparation par les deux institutions du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) en 2002. Si le PESF a indiqué que le secteur financier gabonais est dans l'ensemble rentable et stable, il y a aussi décelé des faiblesses et risques structurels, parmi lesquels le manque de diversification du portefeuille des banques et le sous-développement des institutions financières non bancaires.

13. Les domaines dans lesquels le FMI est chef de file et où son analyse est intégrée aux programmes appuyés par la Banque sont le dialogue sur les questions budgétaires, qui détermine l'enveloppe globale des dépenses publiques. Le FMI fournit en outre une assistance technique en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

14. Le FMI mène le dialogue sur les politiques visant à maîtriser diverses dépenses du secteur public. Il s'agit notamment de politiques concernant la masse salariale et l'établissement du plafond des dépenses d'investissement public. Dans ces domaines, la Banque tient compte des recommandations de politique formulées par le FMI et veille à la cohérence de ses propres recommandations avec celles du FMI.

15. En outre, le FMI suit la mise en œuvre des Actes uniformes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) ainsi que des mesures de libéralisation des échanges commerciaux prises au niveau (régional) de la CEMAC. Cette action vient s'ajouter à un important programme de travail engagé par la Banque à l'appui de l'intégration régionale des pays de la CEMAC. Ces mesures devraient améliorer le climat des affaires et compléteront le travail de la Banque (en coopération avec la SFI) visant à faciliter l'investissement.

16. **Les domaines dans lesquels le FMI est chef de file et où la Banque n'intervient pas directement** sont le dialogue sur la politique monétaire, les taux d'intérêt, le taux de change, la balance des paiements et les questions de statistique et d'évaluation y afférentes.

### Annexe III. Questions d'ordre statistique

1. La base de données économiques du Gabon est assez complète. Les données sont généralement établies selon les normes internationales, mais on observe des discordances entre les données sectorielles, ce qui met en question la qualité des statistiques. Des statistiques économiques et financières détaillées, notamment de longues séries temporelles, sont présentées dans *Tendances de l'Économie*, que publie deux fois par an, la Direction générale de la statistique et des études économiques (DGSEE) du Ministère du plan. Les évolutions sectorielles plus récentes sont décrites en détail dans le *Tableau de bord de l'économie*, publication trimestrielle de la Direction générale de l'économie (DGE) du Ministère de l'économie, des finances, du budget et de la privatisation.
2. Le Gabon participe au Système général de diffusion des données (SGDD). Les métadonnées concernant les systèmes statistiques nationaux, notamment les projets d'amélioration, ont été portées au Tableau d'affichage des normes de diffusion des données du FMI le 1<sup>er</sup> octobre 2002, mais n'ont pas été, contrairement aux attentes, mises à jour depuis lors. Les autorités ne communiquent pas de statistiques du secteur réel aux fins de publication dans *International Financial Statistics (IFS)*, ni de statistiques de finances publiques à inclure dans le *IFS Yearbook* ou le *Government Finance Statistics (GFS) Yearbook*.

#### Comptes nationaux

3. L'année de base pour les calculs des agrégats de comptabilité nationale en prix constants n'est plus 1989 mais 1991. L'évolution du secteur pétrolier et des autres secteurs exportateurs essentiels est retracée par divers indicateurs qui ne rendent parfois pas pleinement compte des profits engendrés par ces secteurs. Malgré les récentes améliorations apportées à la collecte et au traitement des statistiques du secteur pétrolier, il subsiste de fortes incohérences entre les statistiques de comptabilité nationale et celles de la balance des paiements. En outre, des enquêtes sur les ménages plus fréquentes sont nécessaires pour améliorer la qualité et le volume des données disponibles sur la distribution des revenus et la consommation. Un plus gros effort s'impose pour établir une base de données plus cohérente.

#### Emploi et chômage

4. Les données sur le chômage et la population active totale ne sont pas systématiquement disponibles.

#### Prix

5. Les indices mensuels des prix à la consommation pour les ménages à faible revenu et ceux à revenu intermédiaire ne sont disponibles que pour Libreville, la capitale. Une grande proportion de la population vit dans d'autres centres urbains comme Port-Gentil. Dans ces indices, qui sont établis sur la base des résultats d'une enquête sur les dépenses des ménages

remontant à 1975, les produits alimentaires et les biens de consommation de base s'accompagnent d'une forte pondération.

### **Comptes des administrations publiques**

6. L'une des principales déficiences des statistiques macroéconomiques tient à la couverture limitée des données de finances publiques, aucune estimation des comptes consolidés des administrations publiques n'étant communiquée au Département des statistiques; les opérations de la sécurité sociale ne sont pas encore incluses dans les statistiques de finances publiques. De plus, les comptes audités des opérations du secteur pétrolier ne sont pas publiés avec une fréquence suffisante (au moins trimestrielle), ce qui empêche un suivi adéquat des principaux indicateurs des finances publiques et de l'activité économique. Il est en outre nécessaire d'améliorer, *entre autres*, le traitement statistique des avances fiscales des compagnies pétrolières, la comptabilisation dans les comptes budgétaires des investissements publics financés par celles-ci et la comptabilisation des arriérés de paiements intérieurs de l'État.

7. Si la base de données sur les opérations des entreprises publiques est d'assez bonne qualité, les informations les concernant ne sont communiquées aux services du FMI qu'au coup par coup, notamment lors des missions au Gabon. À l'heure actuelle, les données portent sur les entreprises entièrement contrôlées par l'État et les sociétés d'économie mixte dans lesquelles l'État détient une participation d'au moins 25 %.

### **Statistiques monétaires**

8. Les données monétaires mensuelles sur le Gabon, ainsi que sur les autres membres de la CEMAC, sont communiquées de façon régulière, quoique avec retard. Les données sont transmises sur support électronique par la banque centrale régionale (BEAC) et publiées dans *IFS*. La couverture institutionnelle des statistiques monétaires est complète, mais les mouvements transfrontaliers entre les États membres de la CEMAC nuisent à leur exactitude. Dans le cas du Gabon, toutefois, la quantité de billets de banque importés est plus faible que dans les autres pays de la région. Environ 96 % des billets de banque en circulation au Gabon sont émis sur place; le reste provient du Cameroun, du Congo et de la Guinée équatoriale. Environ 15 % des billets de banque du Gabon circulent dans d'autres pays, la plupart au Cameroun (10 %) et au Congo (3 %).

9. La mission de statistiques monétaires et financières effectuée au siège de la BEAC en mai 2001 a fourni une assistance technique destinée à remédier aux principales déficiences de la couverture, de la méthodologie, des procédures de compilation et du degré d'actualité des statistiques monétaires. La mission a examiné un plan d'action pour l'application du *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)* et la publication d'une page consacrée à la zone CEMAC dans *IFS*. La page consacrée à la CEMAC a été publiée pour la première fois dans le numéro de janvier 2003 d'*IFS*.

10. La BEAC a organisé en mai 2002, à Libreville, un atelier régional sur les statistiques monétaires et financières pour favoriser l'application du *MSMF* dans les pays de la CEMAC. Les priorités pour le Gabon sont notamment : 1) d'adapter le tableau relais liant la base de données aux statistiques monétaires à la nouvelle présentation des données mensuelles des banques; 2) d'appliquer un mode de comptabilisation sur base engagements des intérêts sur prêts, 3) de réviser la classification sectorielle des entités publiques.

### **Dette extérieure publique**

11. Des données complètes sur l'encours de la dette extérieure publique et sa composition, ainsi que des projections détaillées des montants exigibles au titre du service de cette dette, sont disponibles et communiquées (en général aux missions du FMI) par la Direction générale de la comptabilité publique du Ministère de l'économie, des finances, du budget et de la privatisation.

### **Statistiques de balance des paiements et du commerce extérieur**

12. Les statistiques de balance des paiements sont généralement diffusées avec d'importants retards, quoique l'on observe depuis peu des progrès dans la transmission des données pour la période allant jusqu'à 2005. Comme pour la plupart des pays de la CEMAC, les données de balance des paiements sont établies et diffusées par l'agence nationale de la BEAC. Le processus d'établissement de ces données exige une étroite coopération entre le siège de la BEAC et son agence au Gabon, car le siège calcule la contribution nationale aux réserves internationales qu'il détient et gère au nom des six pays membres. Le siège valide en outre les résultats préliminaires et procède à des vérifications de la cohérence des données sur la base des directives adoptées pour l'ensemble de l'union monétaire.

13. Depuis 1995, les statistiques de balance des paiements sont diffusées conformément à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Les données sources sont tirées principalement : i) des enquêtes de la Banque centrale auprès des entreprises (principale source de données); ii) des déclarations des banques et de l'administration postale sur les opérations de change des autres entreprises, des détaillants et des particuliers; iii) des informations communiquées par la BEAC sur la circulation des billets de banque émis par le Gabon vers les autres pays membres de la BEAC.

14. Les statistiques du commerce extérieur sont fondées, pour la plupart, sur des estimations qui ne font pas l'objet de rapprochements avec les statistiques de la douane. Les données sur les autres postes du compte des transactions courantes sont peu fiables en raison du faible taux de réponse aux enquêtes auprès des entreprises, en dépit de corrections partielles par ajustements. Les investissements directs étrangers enregistrés au compte d'opérations financières sont généralement sous-estimés car l'enquête auprès du secteur pétrolier n'est pas suffisamment détaillée. Le volume global et la ventilation détaillée des flux de capitaux privés, en particulier à court terme, sont difficiles à déterminer en raison du caractère incomplet des données y afférentes.

## Gabon — Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance

(au 9 avril 2007)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Périodicité de l'établissement des données <sup>6</sup>	Périodicité de communication des données <sup>6</sup>	Fréquence de publication <sup>6</sup>
Taux de change	ND	ND	Q	Q	Q
Réserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires <sup>1</sup>	31/1/07	23/3/07	M	M	M
Monnaie centrale	31/1/07	23/3/07	M	M	M
Masse monétaire au sens large	31/1/07	23/3/07	M	M	M
Bilan de la banque centrale	31/1/07	23/3/07	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	31/1/07	23/3/07	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	Janv. 2007	26/2/07	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Fév. 2007	19/3/07	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administrations publiques <sup>4</sup>	31/1/07	19/3/07	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administration centrale	31/1/07	19/3/07	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	31/12/06	19/2/07	M	M	M
Solde extérieur courant	31/12/05	26/9/06	A	I	A
Exportations et importations de biens et services	31/12/05	26/9/06	M	M	I
PIB/PNB	2005	18/1/07	A	I	A
Dette extérieure brute	31/12/06	19/2/07	M	M	A

<sup>1</sup>Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

<sup>2</sup>Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

<sup>3</sup>Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

<sup>4</sup>Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

<sup>5</sup>Y compris la composition par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup>Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (ND).

**Déclaration du représentant des services du FMI**  
**Le 7 mai 2007**

1. La présente déclaration fournit les informations devenues disponibles depuis la diffusion du rapport des services. Elle ne modifie pas le sens de l'évaluation des services.
2. **La croissance non pétrolière est restée soutenue au cours du premier trimestre de 2007.** La production et les exportations dans les secteurs du bois des mines, et des services, ont été particulièrement fortes et, si elles se maintiennent, pourraient tirer la croissance du PIB non pétrolier en 2007 au-delà des projections du programme de 5¾ %. En même temps, à la fin mars l'inflation sur 12 mois atteignait 6¼ %, soit une légère baisse depuis fin décembre.
3. **Au cours du premier trimestre de 2007, la production pétrolière est restée en deçà des attentes.** Pour que les projections du programme pour l'année dans son ensemble soient réalisées, cette tendance, qui a débuté en 2006, doit être renversée. Toutefois, la nouvelle hausse du cours international du pétrole a dopé les recettes d'exportations et les recettes pétrolières budgétaires qui ont atteint les niveaux envisagés.
4. **L'évolution monétaire est en cohérence avec la solide expansion économique.** Les réserves internationales à la banque centrale régionale ont continué à augmenter et le crédit des banques commerciales au secteur privé a enregistré une progression de 43 % au cours de l'année qui se termine en février 2007, reflétant le renforcement des perspectives économiques pour le secteur non pétrolier.
5. **L'évolution budgétaire jusqu'en février correspond aux objectifs de rééquilibrage des finances publiques et le déficit primaire non pétrolier est resté inférieur aux attentes.** Les dépenses courantes et de capital étaient inférieures aux objectifs, ce qui a plus que compensé la moins-value des recettes non pétrolières.





## FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

DÉPARTEMENT  
DES  
RELATIONS  
EXTÉRIEURES

Communiqué de presse n° 07/88 (F)  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
7 mai 2007

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

### **Le FMI approuve un accord de confirmation triennal de 117,3 millions de dollars EU en faveur du Gabon**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un accord de confirmation triennal de 77,1 millions de DTS (environ 117,3 millions de dollars EU) en faveur du Gabon pour appuyer le programme économique du pays. Les autorités gabonaises ont indiqué qu'elles considèrent qu'il s'agit d'un accord de précaution.

À la suite de la discussion du Conseil, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et président par intérim a fait la déclaration suivante :

«Le niveau élevé des cours du pétrole et le contexte économique mondial favorable donnent au Gabon la possibilité de s'attaquer à d'urgents problèmes de développement et d'accélérer les réformes économiques visant à réduire la vulnérabilité de l'économie aux fluctuations des cours pétroliers ainsi qu'à préparer le pays pour l'ère post-pétrole.

Basé sur la Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté du pays, le programme économique du Gabon, auquel le FMI apporte son soutien via un accord de confirmation triennal, comporte trois volets : donner aux finances publiques une assise viable à long terme; améliorer la gestion des finances publiques, y compris la gestion des revenus pétroliers; et éliminer les obstacles au développement du secteur privé non pétrolier.

Le rééquilibrage budgétaire est crucial pour garantir la viabilité des finances publiques compte tenu de la volatilité historique des cours du pétrole et de l'épuisement à long terme des réserves pétrolières du Gabon. Le programme prévoit une avancée significative en matière d'assainissement budgétaire en 2007. Une mesure clé est la nette réduction des subventions aux prix des carburants, qui a pris effet au premier trimestre de l'année et s'est accompagnée d'une hausse de dépenses ciblées sur les ménages les plus pauvres pour atténuer l'impact de la réduction des subventions. A l'avenir, il sera important de veiller à ce que les plafonds de dépenses budgétaires pour le reste de l'année soient respectés.

L'amélioration de la gestion des finances publiques est un volet essentiel du programme de réforme économique. Afin de rehausser la qualité et l'efficacité des dépenses publiques, des mesures sont en cours pour améliorer la préparation et l'exécution du budget, notamment par la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme et par le renforcement des procédures de passation des marchés publics. En outre, d'importantes mesures visent à renforcer l'administration des revenus pétroliers. L'amélioration de la gestion de la dette et des actifs publics est essentielle pour assurer la viabilité à long terme des finances publiques. Cela demandera une stratégie d'endettement prudente et une gestion efficace des réserves budgétaires à long terme.

Le développement du secteur privé est crucial pour assurer la prospérité économique à long terme du Gabon. À cette fin, la stratégie des autorités est à juste titre centrée sur la restructuration des entreprises publiques, l'amélioration de l'appareil réglementaire et du climat des affaires, ce qui passe par une meilleure gouvernance et une transparence accrue. La récente publication du deuxième rapport ITIE du Gabon, dont le champ a été élargi pour couvrir à la fois le secteur pétrolier et le secteur minier, représente une étape importante dans ce processus et constitue un point de départ pour de futures avancées dans ce domaine. Le renforcement du système financier, pour améliorer l'accès du secteur privé au crédit, est aussi une priorité.»

## **Évolution économique récente**

Sur fond de déclin de la production pétrolière, les autorités ont entrepris en 2003 un vaste programme de réforme économique. Dans le contexte d'un accord de confirmation de 14 mois en 2004–05, les autorités ont rétabli la stabilité macroéconomique, apuré tous les arriérés extérieurs, et mis en place de vastes réformes structurelles visant à promouvoir la croissance des secteurs non pétroliers. L'excédent budgétaire global et celui du compte courant de la balance des paiements ont augmenté. La modération des dépenses a contribué à l'amélioration sensible du solde non pétrolier et le déficit primaire hors pétrole a été ramené à 9 % du PIB non pétrolier en 2004, contre près de 17 % en 2001–02.

Cependant, en raison du calendrier politique chargé en 2005–06 et de la hausse record des cours du pétrole, il a été difficile de maintenir la discipline budgétaire et les réformes structurelles ont marqué le pas. Si l'excédent budgétaire global et celui de la balance des paiements ont continué à s'affermir à la faveur de la hausse des cours du pétrole, le déficit primaire hors pétrole est passé à 17½ % du PIB non pétrolier en 2005, soit bien au-dessus de l'objectif retenu par le gouvernement.

L'activité économique non pétrolière s'est encore renforcée en 2006, en partie sous l'effet de la forte stimulation budgétaire, et l'inflation, très faible en 2004–05, a aussi augmenté, atteignant 6,4 % à la fin décembre 2006. Mais si les revenus pétroliers dynamiques ont continué à dégager des excédents budgétaires importants, les dépassements de dépenses ont pesé sur le déficit non pétrolier, qui est estimé à 18 % pour 2006.

## **Résumé du programme**

Les objectifs majeurs du programme gouvernemental sont de préparer l'économie à l'ère post-pétrole et de réaliser des avancées décisives sur le front de la lutte contre la pauvreté. À cette fin, le programme comporte trois grands volets :

- Réaliser des progrès significatifs dans la voie de la pérennisation de la viabilité budgétaire, dans le but d'éviter les cycles pernicioeux alternant expansion et récession qui sont liés aux revenus pétroliers et à préparer le pays à l'épuisement des réserves pétrolières, qui est inéluctable;
- Renforcer l'administration des revenus pétroliers et la gestion des finances publiques, dans le but de rehausser la qualité et l'efficacité des dépenses publiques pour assurer un meilleur rendement des investissements dans les infrastructures physiques et améliorer les services sociaux;
- Aplanir les obstacles à une croissance tirée par le secteur privé en améliorant le climat des affaires grâce à une meilleure gouvernance et à une transparence accrue.

Le programme du gouvernement table sur un ajustement budgétaire significatif en début de période, qui est nécessaire pour donner une assise viable aux finances publiques. Dans le même temps, il comprend une vaste stratégie de renforcement de la gestion des finances publiques, crucial à la fois pour parer au risque de nouveaux dérapages et pour rehausser la qualité et l'efficacité des dépenses publiques. Enfin, il comprend un ensemble de mesures de promotion de l'initiative privée, essentielles pour assurer une croissance solide à long terme.

Tableau 1. Gabon — Indicateurs économiques, 2004 -10

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
		Prél.	Est.	Projections du programme			
	(Variation annuelle en pourcentage)						
PIB à prix constant	1.3	3.0	1.2	5.6	4.2	4.3	3.5
Pétrole	-1.0	-0.4	-8.9	5.3	2.9	3.1	-0.5
Hors pétrole	2.3	4.3	4.9	5.7	4.7	4.7	4.7
PIB à prix courant	7.8	20.5	9.2	2.3	9.0	5.3	2.9
Déflateur du PIB	6.3	17.0	7.9	-3.1	4.6	1.0	-0.6
Pétrole	15.7	39.7	19.2	-11.6	6.7	-0.5	-1.4
Hors pétrole	0.5	1.0	4.8	6.1	3.5	2.9	2.2
Prix à la consommation							
Moyenne annuelle	0.4	0.0	4.0	5.5	3.0	2.5	2.0
Fin de période	-0.5	-0.5	6.4	4.5	2.7	2.3	2.0
Secteur extérieur							
Exportations, f.à.b. (CFAF)	19.6	35.3	5.9	-2.1	9.8	3.2	-0.6
<i>dont</i> : pétrole	16.0	38.5	4.5	-4.7	10.5	2.8	-2.0
Importations, f.à.b. (CFAF)	7.2	10.3	15.6	15.1	8.5	7.5	7.1
Volume des exportations	4.1	0.8	-9.6	5.5	3.4	3.8	0.1
Volume des importations	1.3	4.1	10.8	16.4	14.3	13.6	8.6
Termes de l'échange (dégradation -)	8.6	26.8	12.2	-6.1	11.8	5.1	0.6
Taux de change effectif nominal (- = dépr.)	1.8	-2.9	2.6	...	...	...	...
Taux de change effectif réel (- = dépr.)	-1.2	-5.2	7.4	...	...	...	...
Finances publiques							
Recettes totales	7.2	25.7	10.5	0.4	8.1	4.2	2.2
Revenus pétroliers	7.6	44.4	11.7	-7.4	9.3	1.3	-2.2
Revenus non pétroliers	6.8	2.6	8.5	14.4	6.2	8.4	8.3
Dépenses totales	6.6	21.7	7.8	-4.0	0.8	2.7	2.1
Courantes	4.6	20.3	4.8	-6.2	0.0	2.1	1.5
D'investissement	22.4	20.9	23.5	-0.5	3.7	5.3	4.5
	(Variation en % de la masse monétaire au sens large en début de période, sauf indication contraire)						
Monnaie et crédit							
Avoirs intérieurs nets	-23.8	-11.9	-3.4	-7.0	-25.1	-22.5	-20.6
Crédit intérieur	-21.0	-9.7	-2.2	-6.8	-19.6	-21.2	-31.1
Administration centrale	-13.6	-14.2	-11.7	-17.3	-27.0	-28.1	-37.6
Crédit à l'économie	-6.5	6.6	10.7	10.6	7.7	7.1	6.5
(variation annuelle en %)	-9.3	11.6	21.3	20.5	14.0	12.3	10.8
Masse monétaire	11.6	26.0	17.4	14.1	8.3	7.7	7.0
Vitesse de circulation (en % du PIB hors-pétrole)	3.4	3.0	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
PIB nominal ( en milliards de FCFA)	3,792	4,571	4,992	5,106	5,565	5,861	6,032
PIB nominal hors pétrole ( en milliards de FCFA)	2,091	2,204	2,421	2,713	2,938	3,165	3,386
Administration centrale							
Solde primaire (en % du PIB hors-pétrole)	-9.1	-17.5	-18.0	-11.6	-10.0	-8.8	-7.4
Solde primaire augmenté (en % du PIB hors-pétrole)	-9.9	-17.8	-19.7	-12.4	-10.0	-8.8	-7.4
Solde budgétaire (base engagements)	7.6	8.6	9.2	10.0	11.4	11.5	11.5
Solde budgétaire (base encaissements)	2.6	7.8	8.6	9.7	11.0	11.2	11.6
Financement intérieur bancaire	-2.3	-2.4	-1.9	-3.3	-5.4	-5.8	-8.1
Financement extérieur net	2.4	-2.0	-3.4	-3.9	-3.9	-4.2	-2.7
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde courant (transferts officiels inclus)	10.3	19.5	18.4	16.9	16.7	14.7	12.8
Dettes publiques extérieures (FMI inclus)	49.8	39.1	32.5	27.6	21.3	16.2	13.3
Dettes publiques brut totale	76.9	57.1	44.1	36.7	27.5	20.4	16.6

Sources : autorités gabonaises, et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le solde primaire augmenté inclut les coûts de restructuration des entreprises publiques en cours de privatisation ou de liquidation, qui sont classées en-dessous de la ligne.

**Déclaration de M. Rutayisire, Administrateur du Gabon**  
**Le 7 mai 2007**

Au nom des autorités gabonaises que je représente, je souhaite remercier la direction et les services de leurs conseils et de leur soutien sans faille, notamment dans l'élaboration d'un vaste programme d'ajustement économique et structurel. Je souhaite aussi remercier les services de leur rapport qui décrit avec fidélité les principaux défis que doit relever le Gabon ainsi que les efforts résolus déployés par le Gabon pour relever ces défis.

**I. Évolution récente**

Les administrateurs se souviendront sans doute que les autorités gabonaises ont lancé depuis le milieu de 2002 un programme d'ajustement budgétaire et de réformes avec le soutien du FMI. Les objectifs de ce programme consistaient à réduire la dépendance du pétrole du pays moyennant la diversification des activités économiques et à améliorer les indicateurs sociaux. Le programme englobait aussi des mesures destinées à accélérer le processus de privatisation, améliorer la gouvernance et assainir le climat des investissements. Au cours de cette période, les autorités ont successivement mené à bien un programme de référence et un accord de confirmation de 14 mois. Plus précisément, la stabilité macroéconomique a été rétablie et d'ambitieuses réformes ont été réalisées.

Il convient de rappeler que la mise en œuvre réussie de ce programme économique a été possible grâce à un environnement extérieur favorable. En particulier, le niveau élevé des prix du pétrole et les recettes exceptionnelles ont contribué à financer et à faire progresser les réformes cruciales, à résorber les arriérés de la dette intérieure et extérieure et à accumuler des ressources dans le fonds pour les générations futures. En outre, le niveau élevé des cours du pétrole a stimulé l'exploration pétrolière et le développement des gisements pétroliers marginaux, ce qui a débouché sur la quasi-stabilisation de la production pétrolière au cours des années passées.

Depuis l'expiration de l'accord de confirmation en juillet 2005, le pays est passé par une période de transition marquée par des élections présidentielles et parlementaires qui se sont tenues en décembre 2005 et en décembre 2006 respectivement. Bien que la politique budgétaire ait été relâchée pour apaiser les fortes pressions sociales et tenir compte des dépenses liées aux élections au cours de cette période, les autorités ont poursuivi le programme de réformes ainsi qu'en témoignent les réformes structurelles réalisées au cours de la période :

1- L'unité des gros contribuables, créée en 2004, est maintenant opérationnelle.

2- Un comité composé de représentants des Ministères des finances et du pétrole a été créé en juillet 2007 pour mieux suivre les recettes pétrolières et dans ce but, un modèle pétrolier sera mis au point avec l'assistance d'une société internationale récemment recrutée à la suite d'un appel d'offres international. Un second rapport de l'IETI, qui couvre des types plus larges de recettes pétrolières et du secteur minier a été publié le mois dernier.

3- Les autorités ont lancé une initiative nationale intitulée *Gabon – Gouvernement ouvert*, destiné à donner accès au public à tous les documents importants d'intérêt public tels que les lois de finances et documents y afférents, les rapports de l'ITIE et différents audits sur l'utilisation des ressources budgétaires.

4- Des progrès sensibles ont aussi été réalisés dans le programme de privatisation. Notamment, la privatisation de Gabon Télécom a été conclue avec une cession de 51 % de son capital à Maroc Télécom en février 2007. La liquidation d'Air Gabon se déroule normalement et une grande partie des actifs a déjà été vendue et les passifs ont été remboursés. Elle devrait être terminée en septembre 2007. Gabon Poste, la société postale, est aussi en cours de liquidation et a été remplacée par une nouvelle entreprise publique, La Poste, d'une taille inférieure et avec un soutien budgétaire limité.

5- Un décret visant le retrait des permis des entreprises forestières ayant des arriérés d'impôts datant de 2002-2003 a été adopté et est entré en vigueur en avril 2007; le processus de retrait de ces permis est en cours. Par ailleurs, l'examen par le Parlement d'un projet de loi sur le Fonds de foresterie nationale a été suspendu, car il inclut des dispositions qui sont contraires aux bonnes pratiques budgétaires.

6- De plus, grâce à des élections qui ont été reconnues libres et justes au niveau international, le Gabon a continué à consolider sa démocratisation et la mise en place d'institutions de bonne gouvernance.

## **II. Objectifs et politiques à moyen terme pour 2007**

Les perspectives économiques à moyen terme du Gabon restent dépendantes de l'évolution du secteur pétrolier et de l'issue d'importants projets dans le secteur non pétrolier. Pour le moment, elles semblent favorables car les cours internationaux du pétrole devraient rester élevés et il est prévu que l'activité économique non pétrolière restera ferme. Toutefois, les autorités sont conscientes que la poursuite de la baisse de la production pétrolière dans un contexte de prix imprévisibles à laquelle s'ajoute l'épuisement des réserves pétrolières dans les 30 années à venir, présente un redoutable défi; c'est la raison pour laquelle elles souhaitent maintenir l'élan des réformes pour restructurer l'économie.

Par conséquent, les objectifs de leur programme qui couvriront la période 2007–2010 consistent à préparer l'économie pour l'ère post-pétrole et à réaliser des progrès décisifs pour réduire la pauvreté, conformément à leur DSRP. Elles s'attacheront plus particulièrement à remettre le déficit budgétaire non pétrolier sur une voie plus durable avant la fin du programme, notamment moyennant un renforcement de la gestion des finances publiques et une accélération des réformes structurelles pour promouvoir le développement du secteur privé. Plus précisément, les autorités entendent réduire le déficit primaire non pétrolier à environ 6 % du PIB non pétrolier d'ici à 2011 par le biais d'un ajustement budgétaire concentré en début de période.

## **Politique et réformes budgétaires**

Pour 2007, la politique budgétaire a pour objectif une réduction du déficit primaire non pétrolier de 6,5 points du PIB non pétrolier. À cet effet, les autorités que je représente ont décidé de relever les prix de l'essence et du gazole d'environ 25 % en mars 2007. Cette mesure devrait réduire les subventions aux carburants de 3 points du PIB non pétrolier. Elle sera complétée par une contraction de 1,5 point des dépenses de sécurité et de souveraineté. Le reste de l'ajustement viendra d'un accroissement des recettes non pétrolières et du produit de la privatisation de Gabon Télécom. Le code fiscal révisé, qui intègre les changements effectués ces dernières années, sera présenté au Parlement d'ici fin septembre 2007. Entre-temps, un inventaire des exemptions et des dépenses fiscales sera effectué d'ici fin juin 2007, l'objectif étant d'engager une réforme approfondie de ces exemptions et dépenses fiscales en 2008.

Les autorités que je représente continueront d'améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion des dépenses et des processus budgétaires. À cet effet, elles préparent un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) qui devrait être finalisé d'ici fin 2007. L'objectif est d'intégrer pleinement ce cadre de dépenses à moyen terme dans la préparation du budget 2009. Entre-temps, les autorités que je représente ont l'intention d'inclure toutes les opérations liées au budget dans le budget à compter de 2008, ainsi que d'introduire la classification fonctionnelle afin de mieux surveiller les dépenses dans les secteurs prioritaires.

Les autorités que je représente sont résolues à améliorer la qualité des dépenses d'investissement. Elles continueront de renforcer le fonctionnement de la Direction générale des marchés publics. À la suite des conclusions de différents audits, les dépenses liées aux festivités à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance du pays seront maintenant soumises aux procédures budgétaires normales. Les autorités que je représente veilleront à ce que les projets liés à ces festivités soient conformes au DSRP et au CDMT.

## **Réformes structurelles**

En plus de renforcer les processus budgétaires, les autorités que je représente redoubleront d'efforts pour lutter contre le détournement des fonds publics et la corruption. En particulier, le CNLCEI, qui s'est concentré jusqu'à présent sur l'éducation du public et la collecte de déclarations d'actifs auprès des hauts fonctionnaires, ira plus loin en publiant le nom des fonctionnaires qui n'ont pas soumis leur déclaration d'ici fin juin 2007. La cour d'audit, qui est la plus haute autorité de contrôle budgétaire, a renforcé son rôle.

Les autorités que je représente ont l'intention d'appuyer la diversification de l'économie par une série de mesures visant à promouvoir le secteur privé. En particulier, elles continueront de renforcer le système financier, notamment le micro-financement, pour améliorer l'accès au crédit. L'accent sera mis spécialement sur l'amélioration du climat des affaires. Plus précisément, les autorités restructureront l'agence de promotion de l'investissement privé et continueront d'harmoniser la législation gabonaise avec les dispositions de l'OHADA afin d'améliorer l'application des lois par les tribunaux. Enfin, les autorités s'attaqueront aux problèmes dans les infrastructures, à commencer par le port d'Owendo, par lequel 90 % des

échanges non pétroliers du Gabon transitent et qui constitue un obstacle majeur à la croissance du pays.

Les autorités que je représente continueront de jouer un rôle actif au sein de la CEMAC afin de faire avancer des questions d'intérêt régional telles que la libéralisation du commerce et les opérations de la BEAC.

### **Stratégie de gestion de la dette**

Comme nous l'avons indiqué dans des déclarations précédentes, le Gabon, bien qu'il soit un pays à revenu intermédiaire, reste aussi confronté à des problèmes sociaux d'une ampleur similaire à ceux rencontrés par les pays à faible revenu. En dépit d'une augmentation des crédits budgétaires affectés aux secteurs sociaux et des efforts déployés pour améliorer la qualité des dépenses publiques, les autorités que je représente tiennent à souligner que l'endettement du Gabon pèse lourdement sur les efforts qu'elles déploient pour faire reculer la pauvreté et générer de la croissance.

Les autorités que je représente sont d'avis qu'une résolution définitive de leur problème d'endettement est essentielle pour assurer le succès de leur stratégie de développement. Depuis l'expiration du précédent accord avec le FMI en 2005, elles ont engagé des négociations avec leurs créanciers extérieurs en ce qui concerne un accord de remboursement anticipé, dont l'objectif est de sortir définitivement du cercle vicieux du rééchelonnement de la dette. Elles espèrent qu'un accord sera conclu bientôt, afin de créer l'espace budgétaire nécessaire pour appliquer leur programme d'investissement et se rapprocher de manière décisive des OMD.

### **Conclusion**

Globalement, les autorités que je représente sont déterminées à mener une politique d'ajustement bien conçue dont l'objectif est de restructurer l'économie et de la rendre moins dépendante du pétrole, tout en continuant de faire reculer la pauvreté. À cet effet, les autorités que je représente ont établi un programme qui prévoit un rééquilibrage budgétaire vigoureux, un renforcement de la gestion des finances publiques et le développement du secteur privé, sur la période 2007-2010. Ce programme étant ambitieux, les autorités que je représente sollicitent l'assistance du FMI sous la forme d'un accord de confirmation triennal. Comme le Gabon ne fait face actuellement à aucun besoin de balance des paiements, les autorités que je représente considéreront cet accord comme un accord de précaution. Je serai reconnaissant aux administrateurs d'appuyer la demande des autorités que je représente.